Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 8670262
Centre d'intérêt: 870

Hamel, Thérèse.

L'enseignement professionnel au Québec: vers une soumission plus étroite de l'école à l'entreprise? / Thérèse Hamel. -- Version finale. -- Sainte-Foy : IHRS-Education, 1983.
x, 188 p. ; 28 cm.

Code: R-152. Bibliogr.: p. [179]-188.

Vedette(s)-secondaire(s): IHRS-Education

Descripteur(s): Enseignement professionnel * Relations école-entreprise * Formation professionnelle * Formation dans l'entreprise * Politique gouvernementale * Attitude de l'employeur * Opinion de l'employeur * Scolarité obligatoire * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Patronat

Le but de la recherche est d'analyser les tendances, les orientations et les stratégies de développement de l'enseignement professionnel, pour voir si ses transformations se font dans le sens d'une liaison de plus en plus étroite avec l'industrie, voire d'un contrôle accru du patronat. Dans un premier temps, l'auteure étudie les grandes orientations de l'Etat face à la formation professionnelle. Elle étudie ensuite les positions des grandes organisations patronales sur l'enseignement professionnel, lors des consultations gouvernementales sur la formation professionnelle des jeunes. Les analyses des politiques de l'Etat et des positions des organisations patronales démontrent, selon l'auteure, que le contrôle du patronat sur l'enseignement professionnel s'accentuera si les politiques du ministère sont mises en application, tant dans le sens d'une privatisation de cette filière d'enseignement que dans celui d'un contrôle patronal plus serré sur l'appareil public.

Type de document: r

INRS
ÉDUCATION

Institut national de la
recherche scientifique

EDUQ 8670262

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU QUEBEC : VERS UNE SOUMISSION PLUS ETROITE DE L'ECOLE A L'ENTREPRISE ?

Thérèse Hamel

P 152

Version finale

INRS-EDUCATION
2383, Chemin Ste-Foy
Sainte-Foy, Québec
G1V 1T1

1983

"Le langage n'échappe pas aux coutumes, à la tradition. Des rectifications s'imposent, des lois sont de moins en moins vraies. Aujourd'hui, il n'est plus exact de dire que le genre masculin est neutre, que lorsqu'on dit "il", celui-ci parle aussi de "elle" (...)

Que faire ? D'abord essayer. Changer nos pratiques d'écriture en introduisant, à toutes les fois possibles, l'équivalent féminin. Au début, divers commentaires surgiront "c'est trop long", "c'est lourd à lire", "j'en oublie...", "Qu'est-ce que ça change ?"

Mais peu à peu, l'oeil et la main vont se familiariser, l'intériorisation de l'habitude va se faire et progressivement, ce qui semblait si parfelu ou difficile ne le sera plus".

Rosette Côté

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier tous ceux et toutes celles qui ont lu mes textes précédents et qui m'ont fait part de leurs commentaires et critiques.

Merci à Nicole Boutet et Jean-Marc Dumas du centre de documentation.

Et, merci à Madeleine Bergeron, Lisette Boivin, Nicole Bourret, Micheline Dugas, Simone Roy, Colette Sénéchal qui ont dactylographié la version préliminaire de ce texte de même que Nicole Bourret qui a dactylographié la version finale.

Enfin, merci à Michel Boulanger qui s'est occupé de l'impression.

AVANT-PROPOS

Quiconque aborde le problème de l'enseignement professionnel se lance dans une forêt dense et touffue. C'est peut-être ce qui explique que ce thème ait si longtemps rebuté les chercheurs et chercheuses. En effet, parmi la dédale des structures, des nombreux intervenants et intervenantes, des filières et sous-filières, de la multitude des secteurs professionnels, des paliers gouvernementaux etc., il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Qui plus est, si l'on veut, en plus de la position de l'Etat, cerner celle du patronat, l'entreprise (sans jeu de mots) se complique davantage. Car qui est le patronat, comment fait-il valoir ses intérêts, dans quelle mesure acceptera-t-il de laisser percer ses positions, autant de questionnements.

Et pourtant, malgré le côté "hasardeux" du projet, nous avons quand même voulu commencer à cerner dans quelle mesure les politiques actuelles du ministère de l'Education suivent ou pour le moins favorisent les intérêts du patronat.

Nous n'aurons certe pas épuisé la question, mais nous aurons, croyons-nous, répondu à certaines interrogations et de plus, ouvert quelques pistes de recherche.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS iii

AVANT-PROPOS v

TABLE DES MATIERES vii

LISTE DES TABLEAUX x

0.0 L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU QUEBEC : VERS UNE SOUMISSION PLUS ETROITE DE L'ECOLE A L'ENTREPRISE 1

0.1 L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : ENTRE L'ECOLE ET LE MARCHE DU TRAVAIL 3

0.2 LES FONCTIONS SPECIFIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 7

0.3 VERS UNE TRANSFORMATION DES MODALITES DE FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL ? 12

0.4 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE 16

1.0 EVOLUTION DE LA FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL AU QUEBEC : CONTROLE DU PATRONAT OU DE L'ETAT 21

1.1 L'ETAT, LE PATRONAT ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : LA DIVISION DES TACHES 24

- Déclin de l'apprentissage et travail des enfants 25
- Les cours du soir 26
- Quelques initiatives patronales de formation ... 31
- Les premières écoles techniques 31
- L'intervention du fédéral dans l'enseignement professionnel 35
- Début de prise en charge de l'enseignement professionnel par l'Etat provincial 36

- Vers un autre type de formation : le cours de métier 38
- L'intervention du fédéral 39
- Le "retour" de l'apprentissage 40
- Le début d'un processus de centralisation-uniformisation de l'enseignement professionnel 42
- Le Québec refuse l'aide du fédéral 43
- L'apprentissage 44
- Restructuration de l'appareil scolaire : accentuation du processus d'uniformisation-centralisation 47

1.2 LA DIVISION DES TACHES ENTRE L'ETAT ET LE PATRONAT 48

- Mais l'Etat ne préserve pas de l'appétit du patronat 53

2.0 FREQUENTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : DEUX PHENOMENES LIES DIALECTIQUEMENT 57

3.0 LES POSITIONS ACTUELLES DE L'ETAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES JEUNES : OU APRES L'USINE A L'ECOLE, L'ECOLE A L'USINE 75

3.1 REMISE EN QUESTION DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE ET DEVELOPPEMENT DE FORMULES DE FORMATION HORS DE L'ECOLE 81

3.2 VERS UN CONTROLE ACCRU DU PATRONAT SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ? 88

- Les conditions d'admission 88
- La mise à jour des programmes 89
- Les contenus de formation 89
- La reconnaissance des acquis 91

3.3 LA DERNIERE POLITIQUE DU MINISTERE : UN RENOUVEAU ? 94

3.4 VERS UNE NOUVELLE DIVISION DES TACHES ETAT-PATRONAT ? 100

4.0 LE PATRONAT ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 109

4.1 ETAT DE LA RECHERCHE SUR LA QUESTION 112

4.2 OBJECTIFS DE CETTE PARTIE ET MATERIEL UTILISE ... 120

4.3 LES ASSOCIATIONS PATRONALES 124

- Présentation des associations patronales étudiées 127

4.4 POSITION DU PATRONAT DANS LES MEMOIRES 127

- Fréquentation scolaire obligatoire et lacunes de l'enseignement professionnel 128

- Position par rapport aux formules de formation dans l'entreprise 132

- Structure de liaison école-travail 135

- Type de formation privilégiée 140

4.5 CONCLUSION 143

5.0 L'ETAT A L'ECOUTE DU PATRONAT 145

6.0 LES LIAISONS DANGEREUSES : LE POURQUOI ET LES CONSEQUENCES DES NOUVELLES FORMULES DE FORMATION 155

6.1 LE POURQUOI 157

6.2 LES DANGERS 161

6.3 CONCLUSION 166

7.0 CONCLUSION GENERALE 169

- Prolongements 177

BIBLIOGRAPHIE 179

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Représentation graphique de l'appareil scolaire, de ses filières et sous-filières 8

TABLEAU 2 : Associations patronales du Québec. Réseau des relations officielles 126

TABLEAU 3 : Représentation des filières et sous-filières de l'appareil scolaire avec les énoncés de politique du ministère de l'Education 171

0.0 L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU QUEBEC : VERS UNE SOUMISSION PLUS ETROITE DE L'ECOLE A L'ENTREPRISE ?

PROBLEMATIQUE

"Si le réseau professionnel doit être analysé en relation avec le secondaire (lycée d'enseignement général) c'est en termes d'opposition et non de hiérarchie, comme l'a fait Claude Grignon. Ces deux types d'enseignement s'organisent autour de deux pôles distincts, opposés : l'un étant la production matérielle, l'autre la production intellectuelle, la culture."

Lucie Tanguy, (1980), "Appropriation et privation des savoirs dans et par l'école", Sociologie et sociétés, vol. XII, no 1, avril 1980, p. 61.

0.1 L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : ENTRE L'ECOLE ET LE MARCHE DU TRAVAIL :

L'enseignement professionnel occupe une place particulière au sein de l'appareil scolaire. Situé à la charnière entre "le monde de l'éducation et le monde du travail", entre l'école et la production, il est, de par sa position, au centre des contradictions de l'école. Constamment tiraillé entre les impératifs de la production et l'exigence d'un véritable élargissement de la formation, l'enseignement professionnel est au centre des luttes entre d'une part les employeurs, en tant qu'instances gérant la force de travail dans un but de rentabilité maximale (les acheteurs de force de travail) et d'autre part les futurs travailleurs et travailleuses qui ne possèdent que leur formation pour "négocier" leur salaire.

> "Pour l'employeur, la formation professionnelle doit donner à l'ouvrier la compétence qui va le rendre rentable. Pour l'ouvrier, la compétence permet de négocier le salaire." (1)

Alors que l'appareil scolaire dans son ensemble possède une "relative autonomie" (2) par rapport à l'appareil de production, l'enseignement professionnel, lui, entretient des liens organiques

---

(1) Charland, J.P., (1981), L'enseignement spécialisé au Québec 1867 à 1965, Université Laval, Faculté des lettres, Thèse de doctorat, 403 pages, p. 319.

(2) Le mot "relative" est ici très important.

plus directs avec le champ économique. Contrairement à la formation initiale et aussi à la formation dite générale, l'enseignement professionnel débouche en effet directement sur l'entrée dans le marché du travail.

> "Ces fonctions (économique, sociale, culturelle - idéologique de l'appareil scolaire, T.H.) sont aussi celles du système d'enseignement initial mais elles y sont largement médiatisées par le prisme des mécanismes institutionnels et bureaucratiques qui caractérisent le système scolaire (...). S'adressant à des enfants et à des adolescents placés dans un système particulièrement contraignant de règles et de normes, il repose sur la transposition systématique des enjeux économiques et des rapports sociaux en termes d'aptitudes individuelles et de comportements pédagogiques. Il contribue ainsi, dans son fonctionnement même, à masquer les contradictions et à déplacer les enjeux sociaux en amont (famille d'origine) et en aval (accès aux emplois) du processus éducatif lui-même..."(1)

Les fonctions économiques, politiques et idéologiques de l'appareil scolaire sont fondamentalement les mêmes que l'on parle de formation initiale ou de formation professionnelle, mais les contradictions de l'appareil scolaire et les liens que celui-ci entretient avec la division du travail et les rapports sociaux de production y sont plus clairs et plus directs, ce qui en fait un champ d'investigation particulièrement intéressant.

> "Or, de ce point de vue, la caractéristique essentielle de la formation professionnelle continue (mais ceci s'applique aussi à l'enseignement professionnel en général, T.H.) est de permettre une relation directe et immédiate entre l'acquisition des capacités, leur mise en oeuvre

---

(1) Dubar, Claude, (1980), Formation permanente et contradictions sociales, Paris, éditions sociales, 221 p., p. 14-15.

dans le procès du travail et les luttes pour leur reconnaissance officielle." (1)

De plus, l'enseignement professionnel est un sujet d'étude privilégié pour cerner les luttes entre l'Etat, le patronat et les travailleurs et travailleuses face au contrôle de cette filière scolaire et à l'orientation de celle-ci, car les rapports de force y sont beaucoup plus clairs que dans les filières de l'enseignement général. Paradoxalement, c'est une filière très peu étudiée qui ne fait que commencer à intéresser les chercheurs et chercheuses. Par contre, pour les organisations ouvrières et syndicales, elle est un sujet de préoccupation et de luttes depuis fort longtemps et a fait l'objet de nombreuses analyses. (2)

Les travaux de Claude Grignon (1971), de Kristine Wagner et René Wark (1973), de Lucie Tanguy (1978), (1980), de Nicole de Maupéou-Abboud (1978), de Claude Dubar (1980) en France, de Paul Willis (1977), en Angleterre, ont permis de mieux comprendre les fonctions de l'enseignement professionnel, la réalité de ce type d'enseignement, sa place dans la division du travail, etc...

Au québec, les travaux de Marcel Fournier (1978), (1980), de Charles Halary (1979), (1981) ont permis d'approfondir la problématique de l'enseignement professionnel au Québec. De plus, les analyses de Jean Archambault (1976) et de Jean-Pierre Charland (1981) montrent l'évolution historique de cette filière d'enseignement. Enfin, les travaux de l'équipe du professionnel court

---

(1) Ibid., p. 48.

(2) Nous référons aux nombreux travaux de la CEQ, de la CSN, de la FTQ, de l'ICEA, etc...

à l'INRS-Education donnent un éclairage approfondi du cheminement scolaire des étudiants et étudiantes de l'enseignement professionnel court, de leur rapport à l'école, de la réalité scolaire vécue et perçue par ces mêmes individus, selon l'origine de classe, de même que la pratique des enseignants(tes) de cette filière et leurs représentations des élèves. (1)

Le fait que l'enseignement professionnel débouche directement sur l'entrée dans la production ne veut nullement dire que les transformations de l'appareil scolaire suivent directement celles de la division du travail, de façon mécanique.

L'école est continuellement l'enjeu de luttes et ses transformations sont le résultat d'un rapport de force.

---

(1) Hardy-Roch, Marcelle; Rhéaume, Denis; Carter-Gagné, Marlen; avec la collaboration d'Hélène Bergeron, (1981), Caractéristiques des étudiants du Professionnel court à partir de l'analyse de leur cheminement scolaire. Rapport de première étape basé sur l'étude des dossiers scolaires, Québec, ministère de l'Education, Direction de la recherche, secteur de la planification, 218 pages.

- Clermont-Laliberté, Louise; Bergeron, Hélène; Carter-Gagné, Marlen; Côté, Pierre,(1982), Les étudiants et étudiantes de l'enseignement secondaire professionnel court: leur origine sociale et leurs rapports à l'école d'après une analyse d'entrevues, INRS-Education, 570 pages.

- Clermont-Laliberté, Louise, (1982) Les étudiants et étudiantes de l'enseignement professionnel court: manifestation d'acceptation ou de rejet de l'école d'après l'observation dans les classes, INRS-Education, R-157, 106 pages.

- Côté, Pierre, (1983), Les enseignant(es) du professionnel court : leur pratique scolaire et leurs représentations des élèves. INRS-Education, R-160, à venir.

> "Les réformes ou les tendances qui apparaissent dans le domaine de la formation sont analysées comme les résultats d'un rapport de forces entre capitalistes et travailleurs, médiatisé par des appareils politiques et idéologiques". (1)

0.2 LES FONCTIONS SPECIFIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

A l'intérieur de la fonction globale de l'école en tant qu'appareil de reproduction des rapports sociaux de production dans leurs dimensions économiques, politiques et idéologiques, où celui-ci reproduit tendanciellement d'un côté les futurs exploiteurs, et de l'autre les futurs exploités (2), l'enseignement professionnel lui se situe du côté de la formation des exploités, et constitue ce que plusieurs auteurs (dont Lucie Tanguy (1976) et Bernard Fourcade et Yves de Ricaud (1979) appellent une instance de relégation scolaire. Par ce terme, nous voulons insister sur le caractère de l'enseignement professionnel en tant que filière scolaire menant aux fonctions de travail les plus déqualifiées, les moins bien rémunérées et les moins reconnues socialement.

---

(1) Maupéou-Abboud, Nicole de, (1978), "Division du travail et formation", La division du travail, colloque de Dourdan, Paris, éd. Galilée, 336 pages, p. 140. (Nous reviendrons plus loin sur ces aspects qui sont selon nous essentiels à la compréhension des transformations de l'appareil scolaire.)

(2) Comme l'ont démontré de nombreuses études sociologiques et nous pensons entre autres à Beaudelot, Establet, (1972), aux recherches d'ASOPE, et au projet sur le professionnel court de l'INRS-Education.

TABLEAU 1

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'APPAREIL SCOLAIRE, DE SES FILIERES ET SOUS-FILIERES

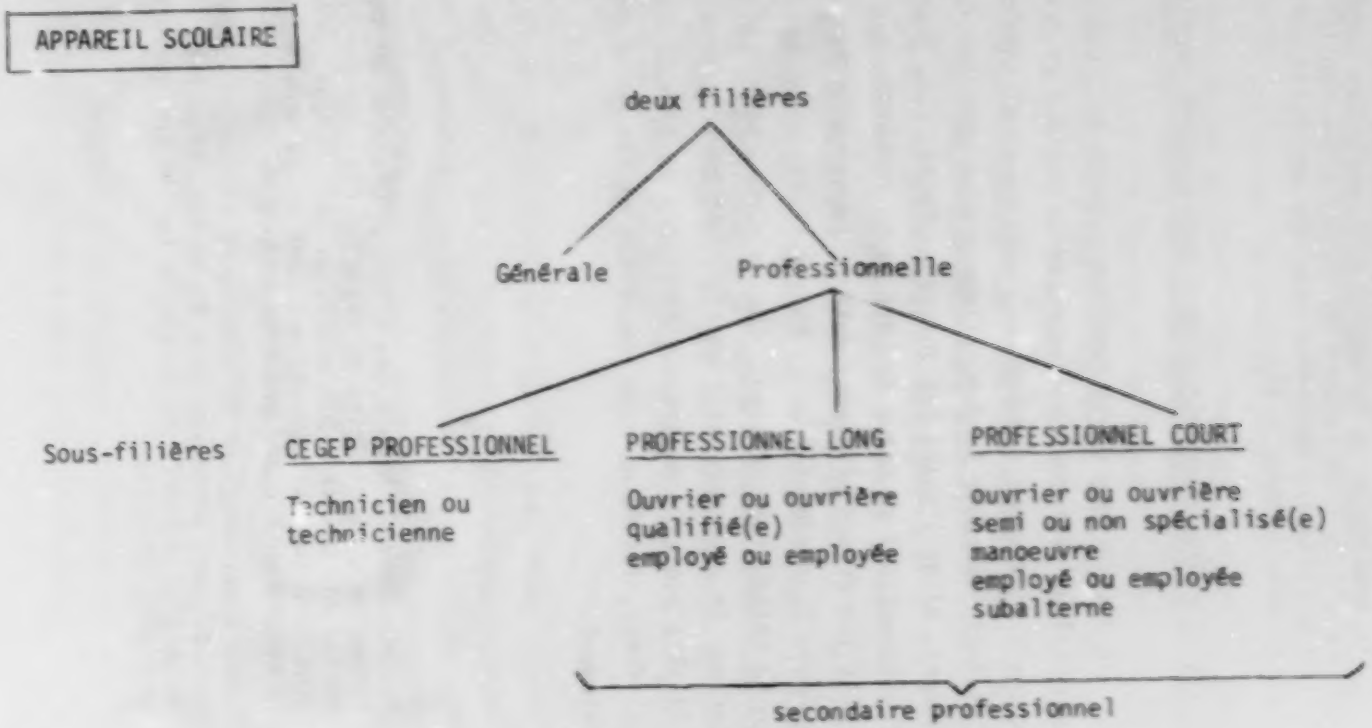

Mais l'enseignement professionnel est lui-même stratifié et la relégation s'accomplit à des degrés divers. Le cégep professionnel, qui forme les techniciens et techniciennes, n'ouvre pas les mêmes portes que le professionnel long (d'où l'on sort futur(e) ouvrier(e) qualifié(e) ou futur(e) employé(e)), et que le professionnel court véritable voie d'évitement qui forme aux fonctions les plus subalternes et les moins reconnues socialement. Il n'existe pas un mais des enseignements professionnels.

L'appareil scolaire est donc divisé en deux filières principales, l'enseignement général et l'enseignement professionnel, menant à des places diamétralement opposées dans la division du travail, soit tendanciellement du côté des patrons ou du personnel-cadre, soit du côté des simples exécutants. Mais l'enseignement professionnel se subdivise lui-même en sous-filières. Le cégep professionnel, le professionnel long et le professionnel court, quoique faisant tous partie de l'enseignement professionnel, mènent à des places plus ou moins "élevées" dans la hiérarchie du travail.(1)

Les documents mêmes du ministère sont assez clairs à ce sujet. Pour ce qui est de la formation professionnelle au collégial, qui fournit les intermédiaires et les assistants et assistantes de professionnels (2), le programme de technique de diététique précise.

> "(...) le technicien en diététique doit travailler en diététique sous la direction de diététistes professionnels."

---

(1) Voir la représentation graphique au Tableau 1.

(2) La confusion des termes est ici significative.

Ses fonctions sont définies de la façon suivante:

> "adapter et vérifier les menus des malades à l'aide d'un guide préparé par le diététiste". (1)

De son côté, le professionnel long produit des ouvriers et ouvrières, de même que des employés(es) qualifiés. La Commission des écoles catholiques de Montréal précise en parlant du secteur commerce et secrétariat:

> "le secteur commerce et secrétariat offre un ensemble de programmes qualifiés de techniques administratives."(2)

Quant au professionnel court, il aboutit à des emplois totalement subalternes et à des fonctions de travail très simples pour reprendre les termes mêmes du ministère. La monographie du cours mécanique automobile III au professionnel court précise:

> "le préposé au service est celui qui fait le plein d'essence, nettoie le pare-brise et accomplit les vérifications usuelles. Lorsqu'il n'est pas occupé à l'îlot des pompes, il répare ou change les pneus, lubrifie les véhicules, remplace batterie, phares, bougies, amortisseurs, etc..."(3)

---

(1) Ministère de l'Education, Direction générale de l'enseignement collégial, Cahiers de l'enseignement collégial, 1981-1982, 1. Renseignements généraux. Disciplines, Programmes professionnels, Québec, p. 1-79.

(2) Commission des écoles catholiques de Montréal, Service aux étudiants, L'an prochain quoi? Ecoles et carrières 1979-1980, p. 19.

(3) Ibid., p. 24.

Nous venons de voir où mènent chacune des sous-filières de l'enseignement professionnel de type scolaire i.e. à l'intérieur de l'institution scolaire comme telle. (1) De plus, l'appareil scolaire, lieu de la formation-reproduction de la force de travail, doit à la fois discipliner celle-ci, tout en lui donnant la formation minimum nécessaire à son intégration dans le procès de production. La première fonction constitue ce que nous appelons la socialisation-moralisation des individus et la seconde est l'acquisition des savoir-faire nécessaires à la production. La socialisation-moralisation représente le modelage idéologique, l'apprentissage de comportements, de gestes, de façon d'agir permettant de devenir "le(la) bon(ne) citoyen(ne), le(la) bon(ne) travailleur(euse) qui aura plus tard la discipline exigée au travail. Quant à l'acquisition des savoir-faire, c'est l'apprentissage des techniques, des tours de mains etc... essentiels à l'accomplissement d'une fonction de travail donnée. Or, c'est dans l'enseignement professionnel que les contradictions sont les plus vives entre d'un côté l'acquisition des savoir-faire et de l'autre la socialisation tion-moralisation de la force de travail. A certaines époques, l'aspect socialisation-moralisation peut être dominant, alors qu'à d'autres, c'est l'acquisition de savoir-faire qui peut primer.

---

(1) Nous verrons plus loin qu'une partie de l'enseignement professionnel s'effectue en dehors de l'appareil scolaire comme tel (par l'apprentissage ou par la formation dans l'entreprise), et de plus que la filière professionnelle n'est pas l'unique dispensatrice de force de travail subalterne. En effet, plusieurs étudiants et étudiantes ayant terminé un secondaire général quittent l'école pour aller directement sur le marché du travail.

0.3 VERS UNE TRANSFORMATION DES MODALITES DE FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL ?

L'enseignement professionnel fait problème depuis le tout début de son existence. Que ce soit de la part des enseignants et enseignantes, des commissions scolaires, des parents, des étudiants et étudiantes, de l'Etat, du patronat, des syndicats, les critiques sont unanimes pour dire que cette filière scolaire, ce "parent-pauvre" de l'appareil scolaire, cette "zone grise" ne tourne pas rond (1). Une myriade de rapports, de mémoires, de positions de principes affluent de toute part pour exposer les maux de cette importante composante de notre système scolaire.

Mais depuis quelques temps, l'enseignement professionnel est devenu un enjeu extrêmement important, au centre des préoccupations gouvernementales. On assiste en effet à une véritable offensive du gouvernement au sujet de l'éducation, mais plus particulièrement face à l'enseignement professionnel. Publications de grande politiques éducatives, Livre vert, Livre orange, consultation sur la formation professionnelle, travaux de la Commission Jean, l'orientation de cette filière d'enseignement semble à un tournant décisif.

Historiquement, l'enseignement professionnel est passé peu à peu sous le contrôle de l'Etat. C'est avec le rapport

---

(1) Il est évident que les conclusions de chaque groupe peuvent être/et sont diamétralement opposées, par exemple celles du patronat et celle des enseignants et enseignantes.

Parent que l'intégration de ce secteur d'enseignement dans l'école publique (les polyvalentes et les cégeps), s'est complétée. Mais de plus en plus, on assiste, dans les pays industrialisés, à une remise en cause de l'enseignement professionnel donné par l'école et à une tentative de la part du patronat, de vouloir contrôler lui-même une partie de la formation de la main-d'oeuvre. Alors que l'appareil scolaire est passé peu à peu aux mains de l'Etat, on commence progressivement à percevoir un renversement de situation, dans le sens d'une volonté de contrôle de plus en plus grande du patronat sur la formation professionnelle. Les qualifications données par l'école sont jugées trop abstraites et trop distinctes de celles requises dans la production et le patronat boude de plus en plus les élèves sortis de la filière professionnelle de l'appareil scolaire. Cette remise en question aura des conséquences certaines sur l'enseignement professionnel.

L'enseignement professionnel est-il en train de se transformer, tout comme en Allemagne, selon le mode alternance école-travail i.e. une formation combinant l'instruction dans l'école et l'apprentissage dans la production, cette dernière composante étant totalement contrôlée par le patronat ? Dans le contexte actuel, l'évolution de cette filière scolaire se ferait-elle dans le sens d'une liaison de plus en plus étroite avec l'industrie, voire d'une supplantation de l'école par l'entreprise pour certaines formations ? Est-on en train de développer un mode inédit de formation instaurant de nouveaux rapports entre l'école et l'appareil productif? Assisterons-nous à une privation de l'enseignement professionnel dans le sens d'un retour aux écoles d'entreprises, ou au contraire, à un contrôle plus direct du patronat sur l'appareil scolaire professionnel public ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Au Québec, et plus spécifiquement depuis la parution de "L'enseignement primaire et secondaire au Québec" (livre vert, 1977) et de "L'école québécoise: énoncé de politique et plan d'action" (livre orange, 1979), certaines tendances de cette nature semblent se dessiner, tendances qui se précisent dans le document de consultation du ministère de l'Education "La formation professionnelle au Québec" (août 1980 et septembre 1980), de même que dans: La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau (mai 1982).

De leurs côtés, des représentants du patronat se sont prononcés sur cette question. Ainsi, M. Ghislain Dufour, du Conseil du Patronat du Québec disait, au mois de janvier 1980: "Nous avons suggéré, a-t-il dit, qu'aucun finissant reçoive son diplôme sans faire un stage dans l'une ou l'autre spécialisation du secteur professionnel". Celui-ci avait d'ailleurs fait la demande que des "liens plus solides unissent à l'avenir le milieu scolaire à celui de l'entreprise" (1).

Mais les intérêts du patronat ne sont pas tous identiques face à l'enseignement professionnel. Un rapport du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (2) mentionne deux tendances selon le genre d'entreprise. D'une part, la grande entreprise souhaiterait une solide formation de base rendant les gens polyvalents et "aptes à se spécialiser rapidement dans l'une ou plusieurs fonctions existant à l'intérieur de leurs établissements", alors que d'autre part, la petite et moyenne entreprise (PME) préférerait des ouvriers plus spécialisés" et prêts à pratiquer immédiatement la totalité de leurs métiers".

---

(1) Le Devoir, 17 janvier 1980

(2) Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, (juillet 1977). "La satisfaction des étudiants en formation professionnelle quant à la formation reçue", p. iii, iv.

La reproduction de la force de travail qui s'effectuait principalement par l'école, même pour ce qui est de l'enseignement professionnel, serait remise en question fondamentalement. Nous croyons que l'on assiste actuellement à une transformation majeure de l'appareil scolaire, et plus spécifiquement de sa filière professionnelle. Alors qu'auparavant on tentait au moyen de réformes de l'appareil scolaire, de répondre aux besoins économiques, politiques et idéologiques de formation de la force de travail, on refuserait de plus en plus l'école et l'on ferait reposer de plus en plus une partie de la formation sur l'entreprise elle-même. La politique de formation de la force de travail s'effectuerait en d'autres lieux (l'entreprise au lieu de l'école), selon d'autres modalités (stages, alternance éducation-travail, apprentissage sur le tas au lieu de l'atelier) selon d'autres reconnaissances des acquis i.e. une dissociation entre les capacités acquises et leur reconnaissance par l'entreprise (1). Elle impliquerait une liaison plus étroite entre la formation elle-même et son utilisation, et enfin, elle instaurerait d'autres rapports entre formation initiale et formation continue. Les relations entre la formation, l'utilisation et la reconnaissance des capacités de travail risqueraient donc d'être totalement bouleversées.

La division des tâches entre l'Etat et le patronat pour ce qui est de l'enseignement professionnel risque d'être totalement modifiée mais plus importantes encore semblent être les conséquences de tels changements sur les futurs(es) "clients"(tes) de l'enseignement professionnel. (2).

---

(1) A ce sujet, voir l'excellent livre de Claude Dubar (1980) op. cit.

(2) C'est à la lumière de leurs intérêts que nous voulons analyser les transformations de l'enseignement professionnel.

0.4 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Le but de cette recherche est d'analyser les tendances, les orientations et les stratégies de développement de l'enseignement professionnel, pour voir si les transformations de cette filière de l'appareil scolaire se font dans le sens d'une liaison de plus en plus étroite avec l'industrie, voir d'un contrôle accru du patronat sur celle-ci. Voici les hypothèses qui structurent cette recherche.

1. On assisterait à une nouvelle "division" des tâches entre l'Etat et le patronat, ce dernier acquérant un plus grand contrôle sur l'enseignement professionnel.

2. L'enseignement professionnel serait en train de se transformer selon des modalités diverses de formation (stage, apprentissage sur le tas, alternance éducation-travail etc...) où le patronat contrôlerait directement une partie de cette formation. Celle-ci s'adresserait plus spécifiquement aux jeunes sans formation professionnelle.

3. La fonction de socialisation-moralisation de l'enseignement professionnel, qui auparavant s'effectuait à l'école, serait plus efficace en entreprise.

4. La formation professionnelle ne représenterait pas les mêmes intérêts pour la grande entreprise et pour la petite et moyenne entreprise (PME).

> Pour la première, une solide formation de base serait nécessaire mais la formation pratique pourrait se faire directement dans l'entreprise alors que pour la seconde, l'école devrait fournir une force de travail directement utilisable dans l'entreprise, celle-ci n'ayant pas les moyens de former elle-même sa main d'oeuvre.

L'appareil scolaire, lieu de la reproduction de la force de travail, est l'enjeu d'une lutte où les principaux protagonistes sont l'Etat, le patronat et les travailleurs et travailleuses (principalement leurs fractions organisées). Nous ne pourrons malheureusement pas analyser la troisième composante, qui est toutefois extrêmement importante, et ceci n'est pas sans nous chagriner. Pour ce qui est de la formation professionnelle, la contradiction principale se situe entre le patronat, qui utilise la valeur d'usage de la force de travail (l'aspect productivité) et le travailleur ou la travailleuse qui négocie sa valeur d'échange au moyen du salaire. Il y a donc contradiction entre la qualification individuelle (le niveau de formation) et la qualification des emplois (niveau de classification) (1).

Dans le cas spécifique de l'enseignement professionnel, on assiste aussi à une contradiction secondaire entre l'Etat et le patronat pour ce qui est du contrôle des modalités de formation. Le fait de ne pouvoir traiter la position des travailleurs et travailleuses peut comporter certains dangers. En effet, nous sommes consciente du danger de laisser croire à l'hypertrophie

---

(1) Voir Claude Dubar, (1980), op. cit. spécialement l'Introduction.

des contradictions entre l'Etat et le patronat, les contradictions avec les travailleurs et travailleuses n'étant peu ou pas abordées. Nous croyons qu'il est important de décrypter aussi ces contradictions, dans le but de mieux cerner l'évolution des modalités de formation professionnelle des jeunes dans un contexte de crise, et leurs conséquences possibles pour ceux et celles qui "suivront" cette formation. Nous tenterons donc de dégager les positions de l'Etat et du patronat face à l'enseignement professionnel, afin de cerner les enjeux face au contrôle de cette importante filière scolaire.

L'évolution de l'enseignement professionnel au Québec s'inscrit dans un contexte de crise aiguë de capitalisme. Or, cette crise affecte actuellement tous les pays capitalistes avancés. Les tendances vers une formation professionnelle de plus en plus liée à l'entreprise ne sont pas l'apanage spécifique du Québec. L'OCDE, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, préconisent de telles mesures depuis le début des années 70. En France et en Allemagne surtout, ces tendances sont beaucoup plus développées qu'au Québec où elles ne font qu'émerger.

Quoique inscrite dans un contexte "mondial", cette réorganisation de l'enseignement professionnel au Québec comporte aussi sa spécificité, due au contexte économique, politique, social du Québec, de même qu'au développement particulier de sa filière professionnelle. Il faut donc replacer les enjeux de l'évolution de l'enseignement professionnel, tant dans le contexte international de crise aiguë de capitalisme que dans la spécificité du cas québécois, pour saisir les fonctions de ces nouvelles formules de liaison plus directe avec l'entreprise.

Cette recherche s'effectuera en deux temps:

1. Dans un premier temps, nous étudierons les grandes orientations de l'Etat face à la formation professionnelle.

2. Dans un second temps, nous étudierons les positions des grandes organisations patronales sur l'enseignement professionnel, lors des consultations gouvernementales sur la formation professionnelle des jeunes.

Ces deux éléments: analyse des politiques de l'Etat et analyse des positions des organisations patronales permettront de saisir les enjeux de cette lutte, la dynamique des rapports et des intérêts de l'Etat et du patronat face au "partage" des responsabilités de l'enseignement professionnel, et de plus de vérifier dans quelles mesures les politiques actuelles de gouvernement reflètent celles du patronat ou pour le moins de certaines de ses fractions.

Nous tenterons enfin de dégager le pourquoi de telles mesures et les conséquences possibles de telles politiques pour ceux et celles qui devront les suivre.

Par cette recherche, nous voulons donc amorcer l'analyse des transformations et des nouvelles modalités de formation de la force de travail, dans le contexte actuel de crise aiguë du capitalisme.

1.0 EVOLUTION DE LA FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL AU QUEBEC : CONTROLE DU PATRONAT OU DE L'ETAT ?

"Si les industriels avaient pris des initiatives pour la formation <<sur le tas>> de leur main-d'oeuvre, ils abandonnèrent leur prérogative aux communes pour un enseignement général (lecture, écriture, calcul) dont le caractère rentable n'apparaissait pas immédiat."

Claude Dubar, (1980), Formation permanente et contradictions sociales, Paris, éditions sociales, p. 102.

Nous avons parlé des relations que l'Etat et le patronat entretenaient avec l'enseignement professionnel en terme de contrôle de cette *filière d'enseignement*. Un léger retour historique nous permettra de cerner, qui de l'Etat ou du patronat, contrôlait dans le passé les filières et sous-filières de cet important segment de l'appareil scolaire. Ceci nous aidera à replacer les tendances actuelles du développement de l'enseignement professionnel et de mieux comprendre dans quelle mesure le phénomène des prérogatives patronales sur cette filière est récent, et quelles sont les formes qu'elles revêtent : privatisation de l'enseignement professionnel ou contrôle de l'appareil public ? Ceci nous amènera à brosser un tableau quoique rapide de l'évolution des types de formation de la force de travail au Québec. (1)

L'évolution de la formation professionnelle de la force de travail et du contrôle de celle-ci passe par deux tendances qui évoluent dans le temps. D'une formation dirigée par les employeurs, on passe peu à peu à une formation contrôlée par l'Etat. De plus, on assiste à un tandem contradictoire: formation "sur le tas" dans l'entreprise et formation en milieu scolaire, ces deux types de formation pouvant s'opposer pour certains protagonistes.

---

(1) Il est important de préciser que ce chapitre ne constitue pas une synthèse historique complète. Ce sont les tendances générales qui nous intéressent ici. Des recherches ultérieures permettraient d'affiner l'analyse.

L'enseignement professionnel, en plus d'être l'enjeu d'une lutte entre capital et travail (contradiction principale), est aussi celui de tensions entre l'Etat et le patronat, entre formation scolaire et formation dans l'entreprise, entre gouvernements fédéral et provincial, et même entre différents ministères (plus particulièrement le ministère de l'Education et le ministère du Travail), cette dernière composante étant selon nous le reflet de tendances plus profondes d'une opposition entre l'Etat et le patronat, celui-ci faisant entendre sa voix par l'entremise du ministère du Travail. (1)

Nous aborderons donc l'évolution de la formation de la force de travail, de son contrôle, par l'Etat provincial (par l'entremise des différents ministères), par le fédéral et par le patronat.

1.1 L'ETAT, LE PATRONAT ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : LA DIVISION DES TACHES : (2)

Lorsque l'on examine rapidement l'évolution de la formation de la force de travail au Québec, on passe par quatre grandes tendances :

---

(1) Ce dernier aspect serait toutefois à vérifier. Il n'est formulé ici que sous forme d'hypothèse.

(2) Ce chapitre s'inspire principalement, pour les données et faits, en plus de nos propres recherches, de celles de Jean Archambault, (1976), Le réseau secondaire professionnel, son histoire, ses caractéristiques et ses fonctions (1955-1974), Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, Thèse de maîtrise, 283 pages et de Jean-Pierre Charland (1981); L'enseignement spécialisé au Québec 1867-1965, Université Laval, Faculté des lettres, Thèse de doctorat, 403 pages.
Cette thèse vient d'être publiée à l'Institut québécois de la recherche sur la culture, sous le titre: Histoire de l'enseignement technique et professionnel.

1) la formation par l'apprentissage;

2) le non-besoin de formation minimale et l'exploitation massive du travail des enfants;

3) la formation au moyen des cours du soir;

4) la formation des travailleurs et travailleuses qualifiés(es) au moyen soit de l'enseignement technique (appelé plus tard enseignement professionnel), soit par l'apprentissage sous une forme actualisée et la formation au moyen des cours de métiers. (Les noms évolueront par la suite). (1)

Dans cette évolution, fruit du développement des forces productives et des luttes du mouvement ouvrier et populaire, le patronat et l'Etat (provincial et fédéral) se sont chargés peu à peu du contrôle de certains types précis de formation de la force de travail. (2)

Déclin de l'apprentissage et travail des enfants :

L'apprentissage est resté très longtemps le moyen privilégié de former une force de travail hautement qualifiée, qui

---

(1) Il est bien sûr que ces diverses tendances peuvent cohabiter dans une même période, et que le type de formation varie selon les secteurs de la production.

(2) Ce survol nous oblige à nous limiter aux grands changements législatifs et de structures, ce qui n'englobe pas l'ensemble de l'évolution dans tout son processus dialectique.

apprenait peu à peu les "secrets du métier". Mais cet apprentissage, qui pendant un long moment reste le meilleur moyen de former la force de travail, tant du point de vue technique que du point de vue idéologique, semble de moins en moins efficace et rentable avec le développement de l'industrialisation. Peu à peu, par l'introduction du machinisme, et ensuite de la grande industrie, l'artisan(e) et l'apprenti(e) se voient remplacés par l'adolescent(e)-ouvrier(ère), le travailleur(euse) non qualifié(e), les femmes et les enfants. A la fin du XIXe siècle, quoique à des degrés divers selon le type d'emploi, on assiste au déclin de l'apprentissage traditionnel et au début de l'exploitation massive du travail des enfants, travail ne requérant aucune formation spécifique.

De plus, étant donné le type d'agriculture dominant au Québec, structuré principalement autour de la ferme familiale, l'utilisation de la main-d'oeuvre enfantine a longtemps limité la formation scolaire, même initiale des enfants. (1) La formation "professionnelle" s'effectuait donc sur "le tas" dans l'entreprise, (soit agricole, soit artisanale), et le contrôle revenait au patron ou au maître-artisan, ceci avant l'utilisation massive des enfants, tant en industrie que sur la ferme.

Les cours du soir :

Les premières écoles techniques, de leur côté, ne sont créées qu'à partir de 1907. Entre le déclin de l'apprentissage

(1) Voir à ce sujet Thérèse Hamel (1981), L'obligation scolaire au Québec. Lieu et enjeu de la lutte des classes, Université Paris V, René Descartes, Thèse de doctorat de troisième cycle, 448 pages, et plus spécialement le chapitre 3.

traditionnel, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle et 1907, année de la création de la première école technique, que se passe-t-il du point du vue de la formation de la force de travail ? Les cours du soir viendront remplir en quelque sorte ce vide et permettront de résoudre certaines contradictions, en comblant des besoins précis de formation.

Historiquement, après une exploitation effrénée de la force de travail des enfants, et à cause entre autres du développement des forces productives, on passe par une période intermédiaire où l'on exige un certain niveau de connaissances, tout en continuant à exploiter la jeune force de travail. A cet égard, la création des cours du soir est significative. Tout en donnant la formation nécessaire, le soir, on continue à exploiter le travail des enfants, le jour. D'un point du vue dialectique, l'école du soir remplit plusieurs fonctions.

- Du point du vue de la bourgeoisie, il est significatif de voir, par exemple aux Etats-Unis, que les capitalistes demandent à la fin du siècle dernier, que si l'école devient obligatoire, ce soit le soir. (1)

- Du point de vue de la classe ouvrière, ou au moins d'une de ses fractions, la formule de l'école du soir peut permettre à la fois aux enfants de travailler pour aider à subvenir aux besoins de la famille, tout en acquérant le soir des connaissances

(1) Ensign, FC. (1969 réédition de 1921), Compulsory school attendance and child Labour, New-York, s. éd., p. 56.

devenues maintenant indispensables pour mieux "vendre" sa force de travail.

L'école du soir est pour nous l'indice d'un besoin de force de travail ayant un minimum de connaissances dû au développement des forces productives, dans une conjoncture où le rapport de force n'est pas encore favorable à l'imposition par la classe ouvrière de l'obligation scolaire.

Les écoles du soir semblent répondre à deux orientations.

1) Certaines existent dans le but de combler les lacunes de l'enseignement élémentaire. Elles sont destinées aux enfants pour qui l'obligation de subvenir aux besoins de la famille a interrompu le cours primaire. Les écoles du soir que l'on a appelées les écoles Mercier, du gouvernement, semblent répondre en partie à ce but.

2) D'autres parts, certaines écoles du soir dispensent une formation axée beaucoup plus sur le perfectionnement d'un métier dans une perspective d'enseignement "professionnel".

Nous ne traiterons que des cours du soir qui répondent à la seconde orientation.

Dès le XIXe siècle, des Mechanic's Institute naissent au Québec. En 1906, le Montreal Technical Institute (l'Institut commercial et technique de Montréal) est créé, avec l'appui des Mechnic's Institute et de l'Association des manufacturiers canadiens, sous la direction de la section protestante du Conseil de l'instruction publique.

Parmi le Bureau des Gouverneurs, on retrouve le président du Montreal Board of Trade et celui de l'Association des manufacturiers canadiens. Le financement est assuré en bonne partie par les manufacturiers eux-mêmes (ceux-ci et des représentants des citoyens fournissent $10 000,00 et le secrétaire provincial fournit $ 5 000,00). De plus, une entreprise comme le Canadien-Pacifique donne $ 1 000,00 en 1910-11.

Quoique l'Etat en finance une partie par l'entremise du secrétariat provincial, le Montreal Technical Institute est beaucoup plus sous le contrôle des manufacturiers. En effet, malgré le financement qu'il fournit, le gouvernement ignore à peu près tout de cette institution. Les cours offerts vont du dessin mécanique à la menuiserie domestique, à l'électricité etc...

Une autre institution donnait des cours du soir, c'est le Conseil des Arts et manufactures, créé en 1869 (il dispensera des cours jusqu'en 1930). Celui-ci est beaucoup plus sous le contrôle du gouvernement. En effet, la présence d'un délégué par Chambre de commerce des cités et villes est plus "noyée" parmi les représentants des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, etc..., des professeurs. Les cours donnés concernent surtout les jeunes apprentis et touchent principalement les cours de dessin qui sont à la base de plusieurs métiers. D'autres cours sont aussi donnés comme charpenterie, menuiserie, mécanique, construction, cordonnerie, etc...

Une fraction pour le moins des industriels favorise directement les cours du soir, par exemple le Montreal Board of Trade qui appuie les demandes de subventions aux cours du soir, le Canadien-Pacifique qui fournit une salle, des manufacturiers

qui offrent un congé payé par leçon aux apprentis suivant les cours, etc...

Ainsi, pour certains capitalistes, c'est l'organisation des cours du soir qui semble le mieux répondre aux besoins de formation de la force du travail. (1) Or, ceux-ci contrôlent une partie de cette formation, principalement par l'entremise du Montreal Technical Institute.

Dans le cas de ces capitalistes, l'école du soir permet, dans une conjoncture où le travail des enfants est encore rentable mais où le besoin d'une force de travail ayant un minimum de formation se fait sentir, de bénéficier d'une force de travail, le jour, qui acquière sa formation le soir.

Ainsi, devant le déclin de l'apprentissage et pendant que certains capitalistes continuent d'exploiter le travail des enfants, d'autres estiment que les écoles du soir peuvent résoudre certains problèmes face à la formation de la force de travail, soit dans le sens de compléter les lacunes de l'enseignement primaire, soit dans le sens d'un enseignement technique destiné à la préparation d'un métier.

L'existence des cours du soir revêt donc une importance historique au Québec, quant à la formation de la force de travail scolarisée et technique selon que l'on envisage ces cours sous l'angle compensation des lacunes de l'enseignement primaire ou selon l'angle formation à un métier. En effet, les cours du soir ont joué un rôle intermédiaire entre l'exploitation massive de

---

(1) Pour d'autres, nous verrons que la solution au manque de formation réside dans l'enseignement technique de jour.

la force de travail et l'avènement de l'obligation scolaire et de l'enseignement technique à une grande échelle, en donnant une formation de base devenue maintenant essentielle.

Quelques initiatives patronales de formation :

Pour une fraction de capitalistes toutefois, les cours du soir pouvaient ne pas être suffisants ou pour le moins satisfaisants. Certaines initiatives patronales sont venues combler des besoins spécifiques de formation, celle-ci s'effectuant dans l'entreprise même et sous le contrôle de celle-ci, comme par exemple au Grand Tronc (1870), aux usines Angus, au Canadien-Pacifique, à la Dominion Bridge, etc...

Les premières écoles techniques :

Mais peu à peu, le développement des forces productives et les luttes du mouvement ouvrier exigeront plus que ce qui est donné aux cours du soir. Le mouvement ouvrier exige un enseignement technique depuis fort longtemps et certaines demandes remontent au début du siècle. De leur côté, les représentants du patronat exigent aussi une formation professionnelle plus structurée, le développement de l'industrialisation exigeant une main-d'oeuvre plus qualifiée. Ainsi,

> "(...) Le Conseil des arts et manufactures fait remarquer que tous les "Boards of Trade" et organisations du même genre dans le Dominion réclament une formation professionnelle (...)

> "En 1906, le Board of Trade de Montréal est plus précis. Le gouvernement doit augmenter la subvention du Conseil des arts et manufactures et créer des écoles techniques pour qu'on arrête enfin d'importer de la main-d'oeuvre compétente. (1)

Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel publié en 1913 regorge de témoignages dans ce sens.

Les premières écoles techniques naîtront à partir de 1907. Au Québec, le développement de l'enseignement technique et celui des cours du soir a été influencé par l'utilisation des travailleurs et travailleuses issus de l'artisanat, de même que par celle de la force de travail immigrée qui pendant un certain temps ont fourni la main-d'oeuvre qualifiée. La Commission royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel de 1913 insiste énormément sur le flux de main-d'oeuvre qualifiée venant d'Europe. A l'opposé, le travail ne réquérant aucune formation était fourni par les femmes et les enfants. Les pressions pour un enseignement plus poussé étaient donc moins fortes. De plus, la province de Québec qui s'est spécialisée dans des secteurs mous (chaussures, textiles, etc...), a longtemps moins ressenti le besoin d'une force de travail plus qualifiée. Les cours du soir ont pu pendant un certain temps, dans une période intermédiaire, compenser des manques ponctuels dans tels ou tels secteurs où la force de travail n'était pas fournie par l'immigration ou l'ancienne forme d'artisanat. Mais ce type de formation est vite devenu insuffisant.

---

(1) Charland, J.P., (1981), op. cit., p. 78-79.

On semble donc atteindre un point où l'ancienne forme d'apprentissage ne convient plus, où le développement des forces productives et les luttes de la classe ouvrière ne permettent plus l'utilisation massive d'une force de travail pratiquement non formée, où les cours du soir sont insatisfaisants, et où l'enseignement qui est donné à la classe ouvrière (qui s'arrête dans le meilleur des cas à 14 ans) ne permet pas une préparation suffisante, selon les nouveaux critères sur le marché du travail. Une formation professionnelle spécifique, selon les secteurs de travail, devient de plus en plus nécessaire, ce qu'accompliront les écoles techniques.

> "Si Lomer Gouin met en place l'enseignement technique québécois, il ne fait intervenir l'Etat que comme garant d'emprunts et organisme subventionnaire." (1)

En effet, celles-ci sont régies par des corporations autonomes qui décident à la fois des programmes, des règlements, des engagements et des salaires. La présence du patronat à l'intérieur de la corporation est loin d'être négligeable. Par exemple, à la Corporation de l'école technique de Montréal, sur neuf (9) délégués, un est nommé par le Montreal Board of Trade, un par la Chambre de commerce de Montréal et quatre par le Lieutenant-gouverneur (2) dont la moitié sont choisis parmi le monde des affaires et de l'industrie. De plus, les industriels font partie du jury pour les examens menant au diplôme i.e. que le patronat contrôle

---

(1) Ibid., p. 84. Lors de la création des premières écoles techniques, certains auraient préféré des subventions aux entreprises pour qu'elles dispensent elles-mêmes la formation.

(2) Ce nombre sera porté à 6.

la reconnaissance des acquis. En 1924, quatre (4) écoles techniques existent au Québec : Montréal, Hull, Québec et Trois-Rivières.

L'école technique de Shawinigan est d'un tout autre type. Elle est créée sous l'initiative du fondateur et président de la Shawinigan Water and Power, en 1911, et dispense une formation permettant de travailler dans les industries locales. L'Etat en finance toutefois une partie au moyen de subventions.

Enfin, un autre type d'écoles, les écoles industrielles, nées d'initiatives locales et dirigées pour la plupart par des congrégations religieuses, naissent à Sherbrooke en 1911, à Beauce-ville en 1913, à Grand-mère, etc... Ces cours préparent soit aux écoles techniques soit au marché du travail.

Dans les années '20, quelques écoles spécialisées dans un domaine précis seront créées, par exemple l'école de papeterie à Trois-Rivières en 1923, etc...

Les cours donnés dans les écoles techniques sont de deux ordres. Le cours complet, d'une durée de 3 ans, s'adresse à des personnes qui ont terminé l'enseignement primaire, qui ont 14 ou 15 ans et qui auront des postes intermédiaires dans l'entreprise : contremaître, chef de service. Les cours préparent aux industries des métaux, du bois, de l'électricité. Le travail en atelier occupe la moitié du temps scolaire, i.e. 15 heures sur 31 heures ½ en première année, 19 heures ½ sur 35 heures ½ en deuxième et troisième année. Les écoles techniques dispensent aussi des cours du soir permettant de se perfectionner dans un métier.

Dans les écoles industrielles où le cours n'est que de deux ans, les cours portent surtout sur les sciences, le dessin

et certaines matières commerciales.

La patronat contrôlait donc en partie la formation des futurs techniciens et techniciennes et des futurs contremaîtres, chefs de service, etc... donnée par les écoles techniques. L'Etat se contentait de subventionner les écoles techniques, même celle de Shawinigan (privée) et les écoles industrielles. Il ne contrôlait que quelques écoles, comme celles dispensant l'enseignement agricole et les sections spéciales de l'enseignement complémentaire i.e. industrielles, commerciales, agricoles et ménagères.

L'intervention du fédéral dans l'enseignement professionnel :

Le développement de l'industrialisation rend nécessaire la disponibilité d'une force de travail ayant une formation spécifique. Pour montrer avec quelle acuité ce besoin s'est fait sentir, il a amené l'intervention du gouvernement fédéral dans la question de l'enseignement professionnel. Or, de part l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, l'éducation est de juridiction provinciale.

L'intervention du fédéral débute avec la création en 1909 de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel (C.R.E.E.T.I.), intervention qui ira croissant durant la guerre. Le Rapport de cette Commission d'enquête qui sortira en 1913, recommande entre autres l'octroi de subventions aux provinces de la part du fédéral. En 1919, par la Loi de l'enseignement technique, dix (10) millions de dollars sont disponibles pour les provinces pour une période de dix (10) ans et le fédéral peut négocier des ententes avec les provinces.

La formation visée touche soit la préparation des jeunes à un emploi rémunéré, soit le perfectionnement de personnel ayant déjà un emploi. Entre temps, en 1912, la loi de l'enseignement agricole est votée au fédéral.

Le patronat ou du moins une de ses fractions, semble appuyer l'intervention du fédéral dans l'enseignement professionnel.

> "Dans beaucoup de cas, surtout lorsqu'il s'agit d'associations d'hommes d'affaires, on préfère intervenir auprès du gouvernement fédéral qui assume la responsabilité commerce extérieur et de la prospérité industrielle du du pays." (1)

En 1901, l'Association des manufacturiers canadiens et les Chambres de commerce demandent au gouvernement d'Ottawa d'intervenir dans l'enseignement technique par l'entremise de l'Ontario Board of Trade. L'Association des manufacturiers canadiens réitère sa demande en 1906.

Début de prise en charge de l'enseignement professionnel par l'Etat provincial :

> "Une réforme complète de l'enseignement spécialisé suit de près la tenue du congrès de l'enseignement spécialisé de 1925. La loi de 1926 d'abord, puis celle de 1941 ensuite, viennent élargir le contrôle de l'Etat sur les écoles de formation professionnelle. De plus, le cours de métier, de niveau inférieur au cours technique, est mis sur pied." (2)

---

(1) Ibid., p. 119. Il serait intéressant de poursuivre des recherches sur la position du patronat par rapport à l'intervention fédérale dans le domaine de l'enseignement professionnel.

(2) Ibid., p. 145.

Par la loi relative à certaines écoles techniques ou professionnelles de la province (16 Geo V chap. 49), l'Etat prend peu à peu le contrôle de l'enseignement donné par les écoles techniques. En effet, dans la corporation régissant les quatre écoles techniques (autrefois relativement autonomes), la représentation du monde du travail décroît (celui-ci n'étant représenté que par une personne) alors que celle des fonctionnaires du gouvernement s'accroît.

> "Le monde des affaires est maintenant si faiblement représenté qu'il ne peut orienter la décision de la corporation. Pas de traces des ouvriers! Il n'y a que le conseil de patronage et le jury d'examinateurs où des gens du monde du travail peuvent apparaître, mais ce sont là des organismes sans pouvoir de décision". (1)

Le gouvernement libéral de Godbout décide en 1940 de contrôler un peu plus l'enseignement professionnel privé par la Loi concernant les écoles professionnelles (5 Geo. VI, chap. 49). En effet, parallèlement aux écoles techniques dont nous avons parlé plus haut, certaines écoles professionnelles privées avaient été créées dans le but de combler des besoins spécifiques, comme par exemple dans le secteur de l'enseignement commercial.

Enfin, la loi sur l'enseignement spécialisé votée en 1941 donne de nouveaux pouvoirs à l'Etat. La suppression des corporations qui contrôlaient auparavant l'enseignement technique achève de réduire le pouvoir du patronat. Par contre, les industriels restent quand même nombreux au sein du Conseil supérieur de l'enseignement technique, instance nouvellement créée par la loi de

---

(1) Ibid., p. 147.

1941, qui avait été d'ailleurs demandée entre autres par la Fédération des Chambres de commerce de la province et la Chambre de commerce de Montréal.

Vers un autre type de formation : le cours de métier

Suite au congrès sur l'enseignement technique de 1925, où l'on s'est penché sur les problèmes de la formation primaire précédant l'enseignement technique, on crée le cours de métier qui ne s'adresse plus aux futurs(es) contremaîtres et chefs de service mais aux ouvriers(ères) moins qualifiés. Ces cours s'adressent aux gens qui n'atteindront pas l'enseignement technique.

De deux ans, il est destiné aux détenteurs(trices) d'une sixième année et la formation pratique est de 24 heures/semaine comparativement à la formation théorique qui n'est que de six heures. (1)

Nés d'abord initiatives locales (de commissions scolaires, des chambres de commerce, etc ...), les cours de métiers deviendront peu à peu sous le contrôle de l'Etat et se donneront soit dans les écoles techniques soit dans les écoles de métiers proprement dites.

Cette époque est aussi marquée par le développement d'écoles hautement spécialisées comme l'école de papeterie, etc... Dans les années '40, naîtront aussi plusieurs écoles de métiers

(1) Certaines écoles de métiers pouvaient dispenser aussi les deux premières années du cours technique de même que des cours du soir.

privées, entre autres en électricité, électronique, dans le domaine du commerce, etc... De 13.6% en 1925-26, le pourcentage des élèves aux cours de métiers par rapport au cours technique passe à 49.5% en 1945-46. (1) Une entente fédérale-provinciale (dont nous parlerons plus loin) n'est pas étrangère à ce développement de l'enseignement des métiers.

L'intervention du fédéral :

L'époque de la seconde guerre mondiale en sera une d'accentuation du rôle du fédéral dans l'enseignement professionnel. En 1937, la loi pour le soulagement du chômage est promulguée. Elle vise les jeunes chômeurs de 16 à 30 ans. L'entente fédérale-provinciale avec le Québec, du nom d'entente Bilodeau-Rodgers, amènera la création d'un service de l'aide à la jeunesse dépendant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

> "C'est le premier organisme consacré à la formation des jeunes adultes sans travail à être créé dans la province." (2)

En 1939, la loi change de nom et devient la loi sur la formation de la jeunesse. L'entente Bilodeau-Rodgers sera entre autres responsable de la croissance de l'enseignement professionnel en général et plus particulièrement de l'enseignement des métiers, comme nous l'avons vu auparavant.

---

(1) Ibid., p. 194.
(2) Ibid., p. 157.

Avec le conflit mondial, de nombreux cours d'appoint visant l'industrie de guerre seront créés, entre autre par le Service de l'aide à l'apprentissage. Celui-ci, en plus de mener à la création d'une école de mines à Val-d'Or et de l'école de foresterie à Duchesnay, organisera à partir de 1940 des cours d'initiation aux travaux de guerre. Les coûts de ces cours sont assumés par le fédéral. Ils peuvent avoir lieu soit dans l'entreprise ou, au contraire, celle-ci peut envoyer ses élèves dans une école de métiers ou une école technique. C'est ce que feront entre autres R.C.A. Victor, Canadian Marconi et Canadian Vickers en 1942.

En 1940, par l'arrêté en conseil sur la formation des jeunes chômeurs, le fédéral s'octroie le droit de financer totalement un programme. En 1942, par la loi de coordination de l'enseignement professionnel, il élargit ses pouvoirs en se donnant maintenant la possibilité de légiférer seul sans accord préalable avec la province.

Le "retour" de l'apprentissage :

Nous avons parlé du déclin de l'apprentissage, déclin qui a débuté à la fin du XIXe siècle. De plus, l'enseignement professionnel de type scolaire ne touche qu'une partie de la formation de la force de travail. Peu à peu, une formation "sur le tas" de type apprentissage, mais sous une forme actualisée, va naître au Québec.

Certains métiers ont commencé à être régi par l'Etat, celui-ci contrôlant la qualification de la main d'oeuvre. En 1964, 18 métiers sont dans ce cas et l'apprentissage en vue de

l'obtention de la licence de compagnon est de 4 ans dans certains métiers, comme par exemple l'électricité. De plus, la loi du salaire minimum s'occupait de temps à autres de formation sur le tas.

Mais c'est avec la loi de l'extension des conventions collectives de 1934 que l'organisation de l'apprentissage sous sa forme actualisée débute véritablement. L'apprentissage est régi par un comité paritaire où siègent employeurs et employés, le ministère du Travail peut y être représenté. Dans les faits, c'est le comité paritaire qui contrôle l'apprentissage, la durée de la formation, les normes d'admission, les salaires, le nombre d'apprentis, les normes de qualification et de certification, les normes de compétence, etc. C'est aussi le comité paritaire qui émet les certificats de qualification.

Les décrets d'extension touchent principalement les petites entreprises. Les principaux secteurs où se fait l'apprentissage, sont le bâtiment, la chaussure, le vêtement, le meuble, l'imprimerie et la construction, secteurs caractérisés comme secteurs mous. La formation peut aller de 18 mois à 3 ou 4 ans. Dans certains cas, on peut exiger aussi une formation académique dans les écoles techniques ou de métiers. Ce type de formation s'adresse à une clientèle spécifique.

> "Nous ne pouvons oublier, affirme en 1950, M. Antonio Barette, ministre du travail, que nos centres (d'apprentissage, T.H.) ont pour but de recevoir des jeunes, qui, pour la plupart, ne pourraient fréquenter une autre école, et qui doivent gagner leur vie le plus tôt possible, quand ils ne travaillent pas déjà". (1)

(1) Bertrand, T.; Caron, E., (1958), L'apprentissage, principes et réalisations dans le Québec, Montréal, éd. Fides, p. 145.

Les amendements à la loi de 1935 risquaient d'amener un pouvoir accru du ministre qui, pour modifier un décret, aurait pu demander l'approbation d'une requête par le lieutenant gouverneur en conseil. Dans les faits, il n'en fut rien.

L'Etat n'avait donc pas une importance prépondérante dans l'organisation de l'apprentissage, loin de là. Ce type de formation lui échappait en grosse partie.

Le début d'un processus d'uniformisation-centralisation de l'enseignement professionnel

Avec la création du ministère du Bien-être social et de la jeunesse en 1946, s'amorce un processus d'uniformisation-centralisation qui accroîtra le pouvoir de l'Etat sur l'enseignement professionnel. Ce ministère contrôlera à l'avenir les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers, les écoles techniques et de métiers hautement spécialisées. Le secrétariat provincial, lui, s'occupe des écoles commerciales, ménagères et des écoles des Beaux-arts. L'apprentissage est géré par le ministère du Travail. (1) En 1958, l'enseignement professionnel passe au ministère de la Jeunesse avant de dépendre du ministère de l'Education en 1964. C'est maintenant de la Direction générale des études que dépendent les programmes.

---

(1) Les écoles d'agriculture dépendent du ministère de l'Agriculture, les écoles de foresterie du ministère des Terres et Forêts, mais elles ne représentent que des quantités négligables dans l'ensemble de l'enseignement professionnel.

Le patronat perd donc peu à peu le contrôle de l'enseignement professionnel de type scolaire. L'Etat étend de plus en plus son influence, au début par l'entremise de plusieurs ministères, puis peu à peu de façon beaucoup plus centralisée. Pour le patronat, il ne reste que le Conseil supérieur de l'enseignement technique où il joue un certain rôle (mais ce conseil n'a qu'une fonction consultative) et l'Institut des textiles où les rapports avec le patronat semblent encore étroits. Petit à petit, le ministère du Bien-être social le contrôlera. Enfin, quelques écoles privées tenteront de combler certains besoins spécifiques ici et là, mais les lois de 1941 et de 1959 viendront réduire leur marge de manoeuvre. Le patronat conserve quand même son pouvoir d'intervention dans les jurys d'examen.

Le Québec refuse l'aide du fédéral

En 1945, un accord d'aide du fédéral aux écoles professionnelles s'adresse aux 15-19 ans de niveau secordaire. L'aide fédérale est sous forme de subventions. D'autres types d'actions concernent les chômeurs et chômeuses. De 1948-49 à 1957-58, les dépenses d'Ottawa pour la formation professionnelle au Québec iront décroissant. Le Québec qui, de 1952 à 1956, refusait toute aide du fédéral pour les universités, fera de même pour l'enseignement professionnel de 1956 à 1961. Après une période où les octrois du fédéral vont diminuant et une période où le Québec refuse les subventions, de nouveaux accords sont signés. Cette année-là, le Québec signe une entente fédérale-provinciale pour neuf (9) programmes, dont un de coopération avec l'industrie. En 1960, avait été votée la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle (9 Eliz. II, chap. 6, modifié par

12 Eliz. II chap. 22) qui sera la base des futurs accords fédéral-provincial jusqu'en 1967. Dans cet accord, les deux tiers(2/3)des dépenses s'adressent aux jeunes qui n'ont pas quitté le système scolaire régulier. De plus, en 1961, dans le cas du Québec, sur 40 millions octroyés par le fédéral à cette province, 25 millions concernent les écoles de métiers ou les écoles secondaires professionnelles. (1)

A partir des années '60, l'intervention et le pouvoir du fédéral s'accroissent, entre autres par la spécificité des des catégories touchées et les méthodes de financement de l'enseignement professionnel. Mais de plus en plus le fédéral délaissera les programmes touchant les jeunes non encore sur le marché du travail et s'attardera à la formation des adultes, comme entre autres à partir de 1967. En effet, cette année-là, il quitte la formation professionnelle secondaire et se concentre sur la formation aux adultes par la loi d'ailleurs intitulée : Loi sur la formation professionnelle des adultes.

L'apprentissage:

> "L'Etat a donc remis aux milieux intéressés l'essentiel de la formation par l'apprentissage". (2)

L'apprentissage qui était régi par la Loi de l'extension des conventions collectives, décroît pendant la période de

(1) Archambault, Jean, (1976), op. cit., p. 54.

(2) Charland, J.P., (1981), op. cit., p. 327.

crise économique. Avec la seconde guerre mondiale, le besoin de main-d'oeuvre qualifiée se fait sentir de façon accrue. En 1945 est votée la loi de l'aide à l'apprentissage et à la mise en valeur du capital humain. (1) Cette loi crée les commissions d'apprentissage. Celles-ci sont des corporations privées et peuvent soit donner la formation elle-même soit la confier à une école.

Par rapport à la loi de 1934, l'Etat acquiert un rôle minoritaire à l'intérieur de la corporation ne disposant qu'de l'un(e) représentant(e) du ministère du Travail, du secrétariat provincial et du ministère du Bien-être et de la Jeunesse.

> "L'Etat a donc une importance minoritaire, alors que les représentants du capital et du travail doivent s'égaler en nombre". (2)

Tout comme dans la loi de 1934, c'est la commission d'apprentissage qui s'occupe de toute la formation. Par contre, en 1945, l'Etat s'assure d'un contrôle un peu plus important par l'entremise d'un service de l'aide à l'apprentissage créé par le ministère du Travail, service qui fournit de l'aide technique, des subsides et accomplit l'analyse des tâches. (3).

Petit à petit, le ministère du Travail réduira l'autonomie des commissions d'apprentissage, entre autres, par la création du Conseil provincial d'apprentissage et du Conseil pédagogique qui s'occupera du bon fonctionnement des programmes, de la formation des professeurs, du contenu des cours, etc.

---

(1) Le nom est ici très évocateur.

(2) Ibid., p. 326

(3) Nous verrons le rôle que jouera ce service un peu plus loin.

L'apprentissage restera un type de formation touchant des secteurs soit proches de l'ancienne forme d'apprentissage (par exemple la construction (1), l'imprimerie, la coiffure), soit où la technologie est peu avancée (la chaussure) et où prédomine la petite et moyenne entreprise. Il n'y a que le secteur de l'automobile qui fasse exception.

En plus de s'adresser à un type précis de production, l'apprentissage est "destiné" aux élèves qui ne suivent pas un enseignement scolaire, à ceux et celles qui sont en rupture avec l'école et qui ne pourront accéder à un enseignement professionnel de type scolaire dont les exigences sont supérieures. La formation préalable exigée est une 9e année primaire complémentaire complétée. Dans les faits, les apprentis(es) auront une formation inférieure. A certains endroits on n'exige qu'une 7e année ou même aucun pré-requis.

Quoique le ministère du Travail tente petit à petit de réduire l'autonomie des commissions d'apprentissage, celles-ci contrôlent encore ce type de formation.

Une certaine rivalité s'instaurera peu à peu, entre la formation en apprentissage et la formation de type scolaire, rivalité qui ira croissant avec les années. (2)

---

(1) Ce secteur représente 12 commissions d'apprentissage sur 18.

(2) Cette rivalité est peut-être l'expression de luttes entre le patronat et l'Etat. Ceci n'est qu'une hypothèse.

Restructuration de l'appareil scolaire : accentuation du processus d'uniformisation centralisation.

Les années '60 apportent l'émergence d'un foisonnement de comités d'études et de commissions d'enquête touchant plus spécifiquement l'enseignement professionnel.

- comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (1961)
- comité d'étude sur la formation professionnelle par l'apprentissage (1965)
- comité d'étude sur l'enseignement agricole (1966)
- Comité d'étude sur l'éducation des adultes.

On s'est donc largement penché sur les problèmes de l'enseignement professionnel (1). Parallèlement, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (rapport Parent) (1966) travaille à la réforme complète du système scolaire.

Le rapport Parent amène l'intégration de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général et ceci tant au niveau secondaire que collégial. Il apporte donc une centralisation plus grande et un contrôle accru de l'Etat sur cette filière d'enseignement.

L'enseignement professionnel dépend maintenant du ministère de l'Education nouvellement créé. Une tentative de coordination de ce type de formation est amorcée. L'intégration

(1) Nous n'aborderons pas ici les analyses et recommandations de ces rapports. Certains aspects seront touchés dans les chapitres ultérieurs.

complète de l'enseignement professionnel et général ne sera terminée qu'à la fin des années '60. (1)

Du côté de l'apprentissage, la centralisation et l'accentuation des pouvoirs de l'Etat continuent.

Le comité d'étude sur la formation professionnelle par l'apprentissage a mené à la rédaction de deux rapports, en préconisant la continuation du système d'apprentissage existant, l'autre voulant l'intégration de l'apprentissage à l'intérieur du ministère de l'Education (cette tendance minoritaire s'opposait aux représentants du monde du travail). Cette bataille se continuera dans la lutte, suite à la Loi 49 de 1969 sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre et la création des commissions de formation professionnelle qui, aux dires du patronat, semble accorder trop de pouvoirs à l'Etat.

1.2 LA DIVISION DES TACHES ENTRE L'ETAT ET LE PATRONAT

Les modalités de formation de la force de travail ont donc évolué dans le temps, de même que le contrôle de celles-ci.

Après le déclin de l'apprentissage et l'utilisation massive du travail des enfants, un besoin de formation minimum s'est fait

---

(1) L'emploi du terme intégration ne veut nullement dire que la centralisation au sein d'un même établissement scolaire ait brisé le fossé entre l'enseignement général et professionnel. Mais cette "unification" des deux enseignements est quand même significative car nous verrons plus tard que l'on réclamera au contraire plus d'autonomie pour l'enseignement professionnel, i.e. son exclusion des établissements d'enseignement général.

sentir. Les cours du soir sont nés et le patronat en contrôlait une partie. Ces cours visaient principalement une force de travail déjà intégrée dans une entreprise et venant chercher un complément de formation.

Le patronat (peut-être de façon non-organisée) contrôlait aussi la formation de la force du travail très qualifiée, donnée dans les écoles techniques de même que celle des cours de métiers dans ses débuts. Peu à peu l'emprise de l'Etat se fera sentir, l'intégration complète de cette formation s'accomplissant avec le rapport Parent.

Pour ce qui est de l'apprentissage qui est "l'appareil de formation" d'une force de travail bien spécifique et dans des secteurs dominés par la petite et moyenne entreprise, il sera longtemps contrôlé directement par le patronat, par l'entremise des comités paritaires. La loi de 1969 commencera toutefois à effriter ce pouvoir, malgré les efforts de celui-ci pour le conserver. (1)

Quant au fédéral, son rôle ira croissant pendant la seconde guerre mondiale et les clientèles visées seront variées: jeunes chômeurs, adultes, etc. La formation donnée répondait à des besoins très ponctuels et très conjoncturels. Jean Archambault (1976) attribue cette volonté d'intervention du fédéral à plus qu'un simple désir de réponse à des besoins spécifiques de main-d'oeuvre. Elle serait une politique de soutien de la croissance économique (régulation de la main-d'oeuvre) et se voudrait une politique de redistribution des revenus. (2) Nous croyons que ces

---

(1) Des recherches seraient à pousser sur la position actuelle des syndicats sur la formation par l'apprentissage.

(2) Archambault, Jean, (1976), op. cit., p. 54-55

interventions répondent aussi à des motifs politiques, à des stratégies de "lutte" contre le chômage pour diminuer les tensions sociales, mais ces points seraient à fouiller beaucoup plus profondément. (1)

Au Québec, la formation de base a d'abord été contrôlée par l'Eglise pour ensuite passer à l'Etat (2).

Si l'on regarde l'évolution de la formation et le type de force du travail contrôlée par l'Etat et le patronat, on s'aperçoit que chacun s'occupe de formations différentes et que le "partage" des tâches évolue lui aussi dans le temps.

Au début, le patronat contrôle autant la formation de la main-d'oeuvre très qualifiée et moins qualifiée de type scolaire (les écoles techniques et les écoles de métiers) que la formation de type non-scolaire, l'apprentissage, qui restera longtemps le fief de l'employeur. Peu à peu, l'Etat provincial se chargera de la formation professionnelle de type scolaire. Quant au fédéral, il se réserve la formation d'appoint, celle des chômeurs et chômeuses, celle nécessaire à la production de guerre, une partie de la formation des jeunes sans qualification professionnelle et de la formation des adultes. Ces motifs étaient autant politiques (résorbtion des tensions sociales) qu'économiques (par exemple durant la guerre).

---

(1) Nous ne prétendons pas avoir épuisé la question, nous n'apportons que des éléments de réponse.

(2) Nous approfondirons le rapport formation initiale de base - formation professionnelle dans le chapitre suivant.

A part quelques cas relativement peu fréquents où les employeurs ont organisé eux-mêmes la formation dans leur entreprise, comme par exemple au Canadien-Pacifique, le contrôle du patronat s'effectue soit par l'entremise d'une institution publique (par exemple les écoles techniques) soit par l'entremise des corporations; c'est le cas de l'apprentissage qui est une formation donnée sur les lieux de travail.

Ces nuances sont importantes, car il est différent de former une main-d'oeuvre directement dans la production, ou par l'entremise du système scolaire. (1) En effet, l'évolution historique de la formation de la force du travail et plus particulièrement de celle accomplie par la formation professionnelle, passe toujours par une dialectique entre un enseignement directement utilisable et accompli dans la production et une formation professionnelle plus globale pouvant éventuellement mener à plusieurs fonctions de travail. La première serait le plus souvent non-scolaire alors que la seconde serait de type scolaire.

Lorsqu'il forme lui-même la main-d'oeuvre, le patronat n'est en effet intéressé qu'à une formation directement rentable (2), une formation comblant des besoins spécifiques précis et le plus souvent d'appoint.

> "Ceux-ci (les patrons T.H.) n'acceptent en fait pour les travailleurs une scolarisation plus poussée qu'à la condition que celle-ci soit d'abord orientée en

---

(1) Nous aborderons plus loin les conséquences de chaque type de formation.

(2) Le mot rentable ne doit pas être compris ici dans un sens strictement économique mais bien aussi dans un sens politique et idéologique.

> fonction de l'accès au poste et non de l'obtention du titre et aussi qu'elle assure leur assujetissement". (1)

Mais, ce phénomène est complexe, car il existe aussi une contradiction pour le patronat entre d'une part sa volonté d'une rentabilité immédiate de la formation et d'autre part son besoin de main-d'oeuvre ayant une qualification donnée et étant de plus bien socialisée. Ainsi, du temps de l'exploitation massive du travail des enfants, d'un côté le développement des forces productives incitait peu à peu les capitalistes (ou pour le moins une faction de ceux-ci) à vouloir une main-d'oeuvre qualifiée, alors que de l'autre, aucun n'était intéressé à former lui-même une force de travail dont son concurrent pourrait profiter. Il faudra l'obligation scolaire pour résoudre cette contradiction en mettant tous les capitalistes sur le même pied. De même, avec le temps, l'Etat prendra de plus en plus en charge l'enseignement professionnel, réduisant ainsi les coûts de formation que devaient assumer les employeurs eux-mêmes.

> "Parce que les coûts de la formation professionnelle sont élevés (usure rapide des équipements, pertes de matériel, etc.), il est de l'intérêt de l'entreprise que l'Etat prenne en charge la qualification des travailleurs qui occupent les postes qu'elle détient, mais celle-ci refuse habituellement d'en payer la contre-partie, i.e. de reconnaître la valeur des titres scolaires concernés" (2).

---

(1) Fournier, M.; Halary, Charles, (1978), "L'Enseignement professionnel au Québec: débats et enjeux, Bulletin du regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec, 1978, Vol. 5 no. 1 p. 2-29.

(2) Ibid., p. 18-19

Lorsque l'employeur assumera lui-même les coûts directement et lorsque de plus la formation s'accomplira dans l'entreprise même, il aura tendance à former une main-d'oeuvre qui pourra difficilement vendre sa force de travail ailleurs (1).

L'Etat contrôlera donc peu à peu autant le formation de base (i.e. la formation minimum socialement nécessaire) donnée pendant la période de fréquentation scolaire obligatoire que l'enseignement professionnel. Seul l'apprentissage lui échappera en partie, de même qu'une formation organisée dans et par l'entreprise.

Mais l'Etat ne préserve pas l'école des appétits du patronat (2)

Tout ce que nous venons de dire sur le rôle de l'Etat ne veut pas dire que la formation donnée par l'Etat ne répond pas au moins en partie aux intérêts du patronat, mais nous faisons une différence entre la relative autonomie de la formation professionnelle en institution scolaire et celle accomplie dans l'entreprise et sous le contrôle direct de l'employeur (3), en termes de contenu, de savoir-faire inculqués, de socialisation-moralisation, de reconnaissance des acquis, etc. (4).

---

(1) De plus, il semble que quand le patronat se charge lui-même de la formation, celle-ci concerne surtout le personnel cadre.

(2) Selon l'expression de Charlot, B.; Figeat, Madeleine, (1979), L'école aux enchères. L'école et la division sociale du travail, Paris, édition Petite bibliothèque Payot, 314 pages, p. 62.

(3) Nous reviendrons plus loin sur ces différents points.

(4) Des recherches ultérieures permettraient de pousser plus à fond dans quelle mesure, même sous le contrôle de l'Etat, le patronat parvient à contrôler indirectement la formation.

Ce survol historique nous permet de mieux saisir le sens des transformations actuelles de l'enseignement professionnel.

Le contrôle du patronat sur cette filière d'enseignement n'est donc pas un phénomène récent. Celui-ci, qui contrôlait directement plusieurs types de formation de la force du travail, a vu son rôle limité par l'action de plus en plus importante de l'Etat.

Actuellement, on assiste, selon nous, à une modification fondamentale du processus de formation-utilisation-valorisation de la force de travail (1). Le patronat, qui peu à peu s'en remettait de plus en plus à l'Etat, tenterait de reprendre les rênes du pouvoir sur l'enseignement professionnel. Mais nous croyons que ce contrôle ne s'effectuerait pas nécessairement dans la perspective d'un "retour" aux anciennes écoles de métiers et aux écoles techniques.

Nous croyons que l'enseignement professionnel aura tendance à évoluer selon deux tendances qui sont liées dialectiquement, i.e., une tendance à la "privatisation" de l'enseignement professionnel et une tendance au contrôle par le patronat, de l'enseignement professionnel public. Par privatisation, nous entendons une formation ou une partie de formation où le patronat dirige directement le processus d'apprentissage, celui-ci s'effectuant dans l'entreprise. Par contrôle de l'appareil public, nous voulons parler de la présence du patronat au sein d'instances s'occupant soit des programmes, des contenus de formation, de l'orientation des politiques, etc.

---

(1) Selon les termes de Claude Dubar, (1980), op. cit., p. 215.

Ceci pourrait aussi se traduire par un financement soit direct de l'enseignement professionnel par le patronat, ou mieux encore, par l'utilisation du financement public. La première tendance n'intervenant que quand les "besoins" patronaux sont soit très aigus, soit spécifiques.

Les nouvelles formes de contrôle du patronat passeraient aussi par un processus d'opposition-complémentarité entre la formation en entreprise et la formation scolaire. Ce processus serait lui aussi dialectique dans le sens qu'une formation de type scolaire pourrait être combinée à une formation dans l'entreprise et que d'autre part, on aurait aussi tendance à opposer ces deux modalités de formation comme étant mutuellement exclusives.

L'étude des politiques actuelles face à l'enseignement professionnel permettra de saisir dans quel sens évolue la division des tâches entre l'Etat et le patronat, et de cerner l'évolution des modalités de formation.

2.0 FREQUENTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL: DEUX PHENOMENES LIES DIALECTIQUEMENT

"Le prolongement des études obligatoires, le refus de l'industrie d'employer un personnel mal qualifié ou trop jeune, le peu de goût de bon nombre d'étudiants du niveau secondaire pour des études de type conceptuel trop prolongées ont incité la plupart des grands pays à prévoir, à l'intérieur même du système scolaire, divers niveaux de préparation à un travail utile."

Rapport Parent, (1963 à 1966), Tome 2, p. 30.

Nous venons de voir l'évolution du contrôle de l'enseignement professionnel au Québec. Avant d'analyser les politiques actuelles du gouvernement en matière de formation professionnelle, il nous faut voir les rapports qu'entretiennent la formation initiale (de base) et la formation professionnelle, ceci par l'étude des relations entre instruction obligatoire et enseignement professionnel.

L'instruction obligatoire et l'organisation de l'enseignement professionnel et technique sont deux phénomènes étroitement et dialectiquement liés. En effet, force est de constater, lorsque l'on aborde le problème de l'enseignement professionnel, que l'instruction obligatoire, son instauration, son prolongement ou son abolition, gravitent continuellement dans les discussions, argumentations et même dans l'organisation concrète de cette filière d'enseignement.

Nos recherches sur l'avènement de l'instruction obligatoire au Québec en 1943 (1) nous ont permis de montrer comment l'instruction obligatoire a eu entre autres pour fonction de donner à l'ensemble des enfants les pré-requis nécessaires à l'enseignement professionnel. Elle donne à l'ensemble de la population le seuil de formation minimum socialement nécessaire (2) et forme un réservoir

---

(1) L'instruction obligatoire: lieu et enjeu de la lutte des classes, Université René Descartes, Paris V, Thèse de doctorat de Troisième cycle, 418 pages.

(2) Dans son sens d'acquisition de savoir-faire et de socialisation-moralisation.

de travailleurs et travailleuses chez qui il sera possible de puiser les futurs ouvriers et ouvrières qualifiés. Il devenait en effet peu à peu nécessaire que tous et toutes acquièrent au moins les connaissances minimales (lire, écrire et compter) (1). L'instruction obligatoire se devait de donner au moins cette formation.

L'âge limite de fréquentation scolaire obligatoire (FSO) représente en quelque sorte le plus petit commun dénominateur scolaire. C'est la période minimum dont on dispose pour donner une formation tant générale que professionnelle. Elle détermine le temps minimal de formation que devront remplir l'ensemble des enfants (2). Pour plusieurs, c'est aussi la période maximale de scolarisation.

L'âge limite de fréquentation scolaire obligatoire marque en effet le départ de plusieurs étudiants et étudiantes.

> "Dès qu'ils ont atteint la limite d'âge de la scolarisation obligatoire, soit de 16 ans, autour de 10% des jeunes quittent le système scolaire". (3)

Une fois atteint l'âge limite, les trajectoires se divisent une fois de plus.

---

(1) Ceci tant pour des motifs politiques, idéologiques, qu'économiques.

(2) Dans les faits, il n'en est rien et les "abandons illégaux" sont nombreux. Nous y reviendrons.

(3) Grégoire, Réginald, (1981), La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions, étude générale préliminaire, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Service de la recherche, 178 pages, p. 21.

- Les plus "chanceux, chanceuses" poursuivent l'enseignement général,
- certains et certaines poursuivent leur formation dans l'enseignement professionnel et obtiennent un diplôme, d'autres poursuivent un enseignement professionnel qu'ils ne termineront pas ou dont ils n'obtiendront pas le diplôme,
- d'autres enfin quittent dès l'âge de fréquentation scolaire obligatoire, sans formation professionnelle et sans diplôme.

Ceci sans compter la proportion d'élèves qui quittent même avant l'âge légal de fin de scolarité obligatoire. En 1981, le ministère de l'Education estime que 20% des "drop-out" sont des "décrocheurs illégaux", c'est-à-dire des gens de 14 ou 15 ans, donc encore soumis à l'obligation scolaire. (1)

L'analyse de l'évolution historique de l'appareil scolaire montre que l'obligation scolaire représente un moment charnière extrêmement important. Elle implique pour une partie de la population l'allongement de sa période de scolarisation. Or, quand on y réfléchit bien, qu'est-ce que la scolarité obligatoire sinon le prolongement des formations dites courtes, alors que les filières "nobles", elles, n'ont à peu près pas changé.

(1) Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de développement pédagogique (octobre 1981), L'abandon scolaire, Québec, publié conjointement avec la Direction générale des réseaux, ministère des Communications, 35 pages, p. 6. Et encore, ce chiffre est considéré comme conservateur.

> "La prolongagion de la scolarité jusqu'à 16 ans, cause immédiate de la mise en place de la filière professionnelle T.H. , révèle ce qu'est dans l'appareil scolaire capitaliste un accroissement de la scolarité obligatoire: non pas la constitution d'un tronc commun plus étendu, mais tout simplement la prolongation de la scolarité courte (réseau P.P.) dans un système institutionnel qui, d'une part, laisse inchangée la scolarité longue (réseau S.S.) et qui, d'autre part, est complètement parallèle au réseau dit normal". (1)

L'instruction obligatoire a un impact sur les moins scolarisés(es). La trajectoire d'un enfant qui poursuivra ses études universitaires se trouve inchangée par l'obligation scolaire. Au contraire, pour l'enfant qui terminait à peine son primaire, elle a impliqué les débuts d'un enseignement secondaire.

L'école est divisée en deux filières principales (l'enseignement général et l'enseignement professionnel), de même qu'en sous-filières. Or, c'est avec l'instauration de la fréquentation scolaire obligatoire que les filières et sous-filières commencent à se préciser de façon plus fine, car à partir du moment où l'école prétend ouvrir ses portes à tous et à toutes, il faut bien qu'elle effectue un tri, qu'elle sélectionne. Alors qu'auparavant, on pouvait renvoyer chez eux les turbulents, les enfants plus lents, les enfants-problèmes, et que l'on pouvait négliger les handicapés physiques et mentaux, avec l'obligation scolaire, on se doit d'accepter en principe tout le monde. Ceci a eu pour conséquence, selon l'expression de Francine Muel (2), la création des "anormaux".

---

(1) Wagner, Kristine; Warck, René, (1973), Les déshérités de l'école, enquête sur les classes de transition et terminales pratiques, Paris, Maspéro, cahiers libres 249-250, 257 pages, p. 138.

(2) Muel, Francine, (1975), "L'invention de l'enfance anormale", Actes de la recherche en sciences sociales, janvier 1975, No 1, p. 60-74.

L'obligation scolaire donnant l'illusion que tous et toutes ont droit à l'éducation, il faut bien éliminer d'une façon quelconque ceux et celles dont on n'a que faire. "A partir du moment où tous les enfants vont à l'école, on va chercher à distinguer ceux qui sont adaptés à l'école, et ceux qui ne le sont pas". (1)

C'est ainsi que l'obligation scolaire est à l'origine des "filières" scolaires qui permettent à la fois d'éliminer les indésirables, et de ventiler les élèves selon les besoins économiques, sociaux et politiques du moment. On crée aussi les écoles pour "anormaux" et la conséquence ultime devient la "médicalisation de l'échec scolaire".

Ayant théoriquement établi que tous et toutes doivent maintenant fréquenter l'école, que faire de tous ces étudiants et étudiantes ? En France,

> "L'existence des transitions-pratiques(filière de relégation équivalant à peu près à notre professionnel court. T.H.) est un effet rendu nécessaire par le prolongement de la scolarité obligatoire et la création des collèges d'enseignement secondaire". (2)

Alors qu'autrefois le clivage s'effectuait entre ceux et celles qui allaient ou non à l'école, entre les élèves ayant un cours primaire ou non, peu à peu l'enseignement secondaire devient accessible à un plus grand nombre. L'instruction obligatoire a ouvert les portes du secondaire à une clientèle plus large,

---

(1) Querrien, Anne, (1976), "L'école primaire", dans Recherches, No 23, juin 1976, p. 5-190, p. 174.

(2) Gaudemar, Paul de, dans Wagner, Kristine; Warck, René, (1973), op. cit., p. 7.

ceci est indéniable. Mais l'accès aux études longues n'en est pas pour autant assuré pour tous et toutes et l'avènement de même que le prolongement de la fréquentation scolaire obligatoire ne liquide pas la hiérarchie scolaire. Alix Jacquemin (1980) montre très bien, dans une recherche portant sur la scolarisation en France, suite à la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans que:

> "(...) l'augmentation de la scolarisation se traduit principalement par un développement de la filière professionnelle, puisque le flux secondaire (flux des élèves scolarisés soit, au 1er cycle soit en 2e cycle) a peu progressé en l'espace de dix ans, ceci quelle que soit l'appartenance sociale". (1)

Au Québec, la division s'effectue maintenant, avec la fréquentation scolaire obligatoire, entre ceux et celles qui poursuivent au général, et ceux et celles qui grossiront les rangs de la filière professionnelle, tant au professionnel long, au professionnel court qu'à la voie pratique.

L'instauration de la fréquentation scolaire obligatoire, puis sa prolongation jusqu'à 16 ans en 1961, n'ont donc pas aboli les filières scolaires. Au contraire, elles en sont en quelque sorte la cause. Quant au prolongement de la scolarité obligatoire, il ne liquide pas la hiérarchie scolaire mais en reporte l'exécution à deux ans plus tard. (2)

---

(1) L'auteur ajoute une note "à l'exception des enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs, pour lesquels la croissance du flux secondaire est plus marquée".
Jacquemin, Alix, (1980), "Prolongation de la scolarité obligatoire et inégalités sociales", L'orientation scolaire et professionnelle, (1980), 9, No 2, p. 141-160, p. 158.

(2) Jacquemin, Alix, (1980), op. cit., a ainsi noté que le prolongement de la fréquentation scolaire obligatoire à 16 ans retarde l'abandon scolaire de deux ans.

Il serait intéressant d'étudier à fond tous les changements qu'ont subis les filières courtes de scolarisation, mais ceci dépasse notre propos. Sans effectuer une étude très approfondie, certains points sautent quand même aux yeux.

Ainsi, les filières professionnelles changent avec l'évolution de l'enseignement primaire.

> "En même temps que le cours primaire allonge sa filière avec le cours complémentaire et supérieur, le désir vient d'une formation technique de niveau supérieur, enrichie d'un contenu de culture générale plus grand. En contrepartie pour les élèves désireux ou obligés d'abréger leurs études, on envisage de créer un cours de niveau métier" nous sommes dans les années '20. T.H.) (1)

La restructuration de l'enseignement primaire amène donc celle de l'enseignement technique. Les filières et sous-filières de l'enseignement professionnel ont changé souvent de noms, mais le but est toujours le même, créer un cours pour ceux et celles qu'on dit ne pas pouvoir suivre l'enseignement général perçu comme normal.

> "Le quotient intellectuel définissant l'âge mental par l'âge où sont normalement réalisées certaines performances scolaires, ... l'essentiel de la population (française) ne peut avoir un âge mental plus élevé que celui de la fin de la scolarité obligatoire". (2)

---

(1) Charland, J.P., (1981), L'enseignement spécialisé au Québec, 1867-1865, Université Laval, Faculté des lettres, Thèse de doctorat, 403, pages 188.

(2) Querrien, Anne, (1976), op. cit., p. 156.

L'instruction obligatoire sert de mesure à l'instauration des filières professionnelles. Ainsi, dans le but d'établir les divers niveaux de cet enseignement, le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (mieux connu sous le nom de rapport Tremblay) se base sur la fréquentation scolaire obligatoire et sur la fréquentation scolaire "normale" des enfants pour préciser à quel moment les filières scolaires commenceront à départager les étudiants et étudiantes.

Les bases de l'argumentation dont les suivantes. Pour définir le seuil minimal de formation que tous et toutes devront atteindre, et pour établir les degrés de l'enseignement professionnel, le rapport Tremblay remarque que même avec l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, 15% des élèves quitteraient l'école avant cet âge limite. De plus, partant du fait que parmi ceux et celles qui quittent l'école, la plupart n'ont complété qu'au plus une 7e et 8e année, et que, en plus, ils désertent l'appareil scolaire sans formation professionnelle, (le nombre de ceux et celles qui ont quitté l'appareil scolaire dépasse le nombre d'inscription dans l'enseignement professionnel) le Rapport du comité d'étude précise:

> "Pour donner à tous les enfants non seulement la formation générale essentielle à tout citoyen dans une société comme la nôtre, mais aussi pour leur donner la formation professionnelle qui leur est tout aussi nécessaire, le système scolaire ne peut compter, à l'heure actuelle, que sur une période de 8 ans dans 97% des cas, sur une période de 9 ans dans 86% des cas (...)
> C'est dans ce contexte que se pose la question principale qui doit nous préoccuper : dans quelle proportion le système scolaire doit-il affecter à la formation générale et à la formation professionnelle, les périodes de scolarité sur lesquelles il peut compter pour l'ensemble des enfants dont il a la charge?" (1)

---

(1) Rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, (1962), Québec, Tome 1, page 131-132.

Partant de tous ces faits, on établit le seuil minimal permettant de fixer le premier degré de formation professionnelle à 14 ans, (âge limite de fréquentation scolaire obligatoire) et à un maximum d'une huitième année. C'est le seuil minimal car :

> "Au moins le quart des étudiants tireront davantage profit d'un enseignement professionnel élémentaire que d'un enseignement général primaire ou secondaire dès 14 ou 15 ans et les sujets de cette catégorie auront une formation générale qui ne dépassera pas le niveau de la 8e année".(1)

Ce seuil établi, on détermine les divers degrés de l'enseignement professionnel.

1e degré : 14 ans et au maximum la 8ème année;

2e degré : minimum de 9ème année et maximum de 10ème année;

3e degré : minimum de 11ème année et maximum de 12ème année;

4e degré : minimum de 13ème année. (2)

A ces degrés correspondent les différents cours de l'enseignement professionnel.

---

(1) Ibid., p. 127.

(2) Ibid., p. 143.

Appellations proposées pour les niveaux de la formation professionnelle (1)

Niveau initial conditions d'admission	Durée des études professionnelles	Niveau terminal: scolarité totale	Appellations proposées
1. 14 ans révolus et maximum de 8e année	2 ans	Maximum de 9-10 ans	Cours d'initiation au travail
2. Minimum de 9e année	2-3 ans	11-12 ans	Cours de métier
3. Minimum de 11e année	2-4 ans	13-15 ans	Cours technique
4. Minimum de 13e année	3-5 ans	16 ans et plus	Cours universitaire

Ces niveaux de formation professionnelle sont basés sur une hypothèse de répartition des enfants selon le niveau intellectuel que l'on présume qu'ils peuvent atteindre, à partir de notions telles le quotient intellectuel, la courbe normale, le cheminement d'un élève moyen etc. Des prévisions d'effectifs sont ensuite déterminées.

Dans l'ensemble de l'enseignement professionnel, les niveaux initiation au travail et métier concentreront 66.2% des effectifs. Pour montrer où mène une de ces sous-filières, prévue pour 33.7% des étudiants et étudiantes, voici la "destinée" de l'initiation au travail, ancêtre du professionnel court.

(1) Ibid., p. 153.

(...) "Les cours d'initiation au travail auront surtout pour but de préparer les jeunes auxquels ils s'adressent, beaucoup moins à exercer une fonction de travail proprement dite, qu'à s'adapter à des conditions de vie ouvrière relativement modeste". (1)

Estimation de la clientèle des divers "niveaux" de formation professionnelle (2)

Niveau de formation professionnelle	Prérequis		Proportion des sujets
	Niveau de formation générale	Equivalent en qui "niveau intellectuel" (Q.I.)	constituent la clientèle propre à chaque niveau de formation professionnelle*
Université	13e	120 et plus	11.5%
Technique	11e-12e	107-119	22.2%
Métier	9e-10e	93-106	32.6%
Initiation au travail	8e et moins	92 et moins	33.7%
			TOTAL 100%

*Pour établir la clientèle propre à chaque niveau de formation professionnelle, nous avons supposé que chacun des niveaux prévus recevait les sujets qui n'atteignent pas le niveau supérieur et qui dépassent néanmoins le niveau inférieur. Par exemple, ont été attribués au niveau de l'initiation au travail, les sujets qui n'atteignent pas la 9e année, et qui n'atteignent pas le quotient intellectuel de 93. De même, nous avons attribué au niveau du cours de métier tous les sujets qui ont fait soit une 9e soit une 10e, ainsi que les sujets qui ont un quotient intellectuel de 93 à 106.

(1) Ibid., Tome 1, p. 172-173.

(2) Ibid., Tome 2, p. 15

Ces prévisions d'effectifs vont de pair avec un désir de ne pas développer "inutilement" la filière générale. Ainsi, quoique se réjouissant de l'allongement de l'enseignement secondaire, le rapport Tremblay estime que la fréquentation de l'enseignement général dépasse le niveau idéal.

En terme de prévision, ce que préconise le rapport, c'est un transfert de l'enseignement général vers l'enseignement professionnel.

> "La marge à combler entre les inscriptions "réelles" et les inscriptions "idéales" dans l'enseignement professionnel, ne représentera pas nécessairement une clientèle nouvelle elle correspondra peut-être de plus en plus, dans l'avenir, à un excès d'inscriptions dans la formation générale, de sorte qu'il suffira pour la combler de mieux orienter les élèves". (1)

Ainsi, on estime que parmi les élèves de 14 à 16 ans qui abandonnent l'école prématurément, près de 90% seront dirigés dans l'enseignement professionnel.

Si nous avons pris l'exemple du rapport Tremblay, c'est que le raisonnement qui y figure représente de façon très complète les liens entre fréquentation scolaire obligatoire et enseignement professionnel. Cette insistance était aussi nécessaire pour montrer une logique, qui, nous le verrons, continue encore de s'appliquer aujourd'hui, quoique de façon plus voilée et subtile.

La fréquentation scolaire obligatoire a donc une influence sur la structure des filières de l'enseignement professionnel.

(1) Ibid., Tome 2, p. 23 (le souligné correspond à un caractère gras dans le texte T.H.).

Elle justifie en quelque sorte celles-ci car une fois l'âge limite fixé comme seuil, (que ce soit 14 ou 16 ans), tout écart scolaire par rapport aux normes prévues implique que l'on sera "orienté" vers l'enseignement professionnel. (1) Le rapport Tremblay prévoyait que 66.3% des étudiants et étudiantes de l'enseignement professionnel seraient en initiation au travail et au niveau métier. En 1981, à l'inauguration d'une nouvelle école des métiers de l'automobile, Luc Larivée disait:

> "on estime qu'au moins 65/100 des élèves de niveau secondaire s'engageront dans la pratique d'un métier". (2)

C'est ce que Bernard Charlot et Madeleine Figeat appellent "la programmation de l'échec scolaire". (3) On augmente le temps de séjour à l'école mais on entend limiter l'enseignement général et les formations longues à une clientèle définie. La prolongation de la scolarité obligatoire va de pair avec le développement de l'enseignement professionnel. Celui-ci devient le déversoir de ceux et celles qui ne "suivent pas", pour qui l'on "prévoit" les filières courtes. L'enseignement professionnel est en quelque sorte une conséquence de la fréquentation scolaire obligatoire.

L'instruction obligatoire, son prolongement, ont donc "généralisé" la formation scolaire, et allongé la fréquentation de l'école. Elle maintient dans l'appareil scolaire des élèves qui

---

(1) A ce sujet, ce qui constituait "l'idéologie des dons" dans le rapport Tremblay deviendra "l'idéologie des aptitudes".

(2) Informeq, No 61, novembre 1981, p. 11.

(3) Charlot, B., Figeat, M., (1979), L'école aux enchères, L'école et la division du travail, Paris, Petite bibliothèque Payot, p. 62.

autrefois en était exclus. Elle retarde aussi l'entrée dans la vie active. A cet égard, la fréquentation scolaire obligatoire entretient des liens étroits avec le travail des enfants, car il existe une contradiction entre instruction obligatoire et travail des enfants. L'âge limite de scolarité obligatoire représente le seuil ou l'école et le travail entrent en compétition.

Historiquement, l'avènement de l'instruction obligatoire a permis de lutter contre l'exploitation massive des enfants dans la production, et ceci même au Québec. Or ce problème persiste encore de nos jours, même une fois la loi votée, de même que lors des pourparlers en vue de sa prolongation. Selon l'origine sociale, le tiraillement entre la poursuite des études et l'entrée dans la vie active se fait de façon plus ou moins accentuée.

> "C'est surtout à partir de l'âge de quinze ans, alors que cesse l'obligation de fréquenter l'école, qu'une famille de faible revenu sera tentée de retirer l'enfant de l'école, pour le faire travailler". (1)

Les nombreux abandons avant la fin de la scolarité obligatoire en seraient-ils la preuve ?

Tout comme auparavant la scolarité obligatoire entrait en contradiction avec le travail des enfants, actuellement, une lutte s'établit entre sa prolongation et sa transformation en apprentissage ou en formation hors de l'école.

---

(1) Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963 à 1966), Québec, ministère de l'Education, Tome 3, p. 176.

En France, après une restructuration et une diversification des filières, la prolongation de la fréquentation scolaire obligatoire a provoqué un "retour" à l'apprentissage et aux formules de formation hors des murs de l'école, et le développement de l'alternance école-travail inspirée du modèle allemand.

> "Ainsi, au moment même où une loi favorable à la grande masse des exclus de l'école doit entrer en application, la classe dirigeante met en place les moyens nécessaires pour en détourner le plus grand nombre". (1)

Après avoir peu à peu confié l'enseignement professionnel à l'école, on utilise une partie de la période de fréquentation scolaire obligatoire pour former les gens dans et par l'entreprise. Dans certains cas, on donne même des dérogations à la loi, ou on abaisse l'âge d'entrée dans certaines filières comme en France par exemple.

Qu'en est-il au Québec ? Nous verrons comment dans les politiques actuelles du ministère de l'Education, instruction obligatoire, enseignement professionnel et entrée dans la vie active sont encore intimement liés.

---

(1) Kieffer, Annick; Tanguy, Lucie, (1975), "Extension de la scolarisation et restauration de l'apprentissage en France", Orientations, No 53, p. 26-50, No 54, p. 151-180, p. 39.

3.0 LES POSITIONS ACTUELLES DE L'ETAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES JEUNES : OU APRES L'USINE A L'ECOLE, L'ECOLE A L'USINE

"Il paraissait aussi révolutionnaire à la fin du XIXe siècle de vouloir confier uniquement à l'école la tâche d'éduquer qu'il l'est aujourd'hui de vouloir sortir l'école de l'isolement dans lequel elle a été cantonnée."

Politique québécoise de développement culturel. (1978), p. 459.

Ce chapitre veut montrer comment derrière le discours du ministère, on tente de lier l'enseignement professionnel à l'entreprise, voire d'en transférer une partie à l'employeur, (ceci encore plus spécifiquement pour ceux et celles qui quittent l'appareil scolaire sans qualifications professionnelles), et comment les politiques actuelles donnent une marge de contrôle accrue au patronat sur cette filière d'enseignement.

Les principaux éléments de cette politique sont :

- l'instauration de diverses formules de formation pratique où l'entreprise aura un rôle important à jouer : stages, apprentissage, alternance école-travail etc... et
- l'organisation-consolidation de structures de liaison organiques école-entreprise.

Ces mesures reposent sur une analyse des problèmes actuels de l'appareil scolaire : abandons nombreux, insatisfaction des jeunes face à l'école, chômage aigu des jeunes, inadéquation de la formation par rapport aux besoins de l'économie, problèmes qui amènent le gouvernement à une remise en question profonde de l'école. Or, cette remise en question repose sur un point charnière, un élément-clef, la remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire.

Dans un premier temps, nous verrons comment la remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire et les formules

de liaison école-entreprise sont dialectiquement liées.

Dans un second temps, nous verrons comment les politiques actuelles du ministère ouvrent la porte à un contrôle accru du patronat sur l'enseignement professionnel.

Pour se faire, nous allons étudier ce que nous considérons comme les énoncés de politique du gouvernement sur la formation professionnelle des jeunes.

Les documents qui explicitent les orientations actuelles de l'Etat face à l'enseignement professionnel sont :

- La formation professionnelle au Québec document de consultation (15 février 1980).
- La formation professionnelle des jeunes au Québec, synthèse de la consultation externe, (août 1980).
- La formation professionnelle des jeunes au Québec, document de travail préliminaire destiné au colloque de l'automne 1980, (25 septembre 1980). (1)
- La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau. (1982). (2)

---

(1) Le colloque n'a toutefois pas eu lieu.

(2) Ce dernier sera étudié plus spécifiquement en fin de chapitre, dans la section 3.3.

La premier document servait de base à une consultation qui a eu lieu de février à mai 1980, à l'échelle de la province. Suite à celle-ci, le ministère a quelque peu modifié son énoncé de politique en septembre de la même année. Le colloque prévu pour l'automne n'a toutefois pas eu lieu et le ministre Jacques-Yvan Morin est remplacé par Camille Laurin à l'automne 1980.

Ces documents sont pour nous la base de ce qui constituera les politiques futures en enseignement professionnel des jeunes, et ceci malgré les divergences de vue entre les deux ministres. Ils ont été suivis de documents de travail et de questionnaires distribués dans les régions en vue de tester de nouvelles propositions et certains principes directeurs, en autres lors d'une consultation de la Direction Générale des réseaux (1) de même que par l'entremise d'un document de la Direction des politiques et plans (octobre 1981) intitulé lui aussi La formation professionnelle des jeunes. Ce dernier circulait dans les commissions scolaires et dans les directions d'écoles.

Quoique l'arrivée du nouveau ministre de l'Education ait temporairement mis en veilleuse la mise en pratique immédiate de ces politiques éducatives, ce n'était que partie remise. Présentant les neufs chantiers majeurs pour l'année 1981-82 Camille Laurin précisait :

> "Je tiens à vous dire que le dossier de la formation professionnelle me tient particulièrement à coeur... nous devrions être en mesure au cours de l'automne 1981, de

---

(2) Direction générale des réseaux, La formation professionnelle des jeunes, 10 pages. Ce texte se présente sous la forme d'un questionnaire.

> soumettre certaines orientations et certaines mesures à la consultation des intéressés. Si les réactions sont positives, nous ne tarderons pas à passer ensuite aux actes." (1)

Ce n'est que le 13 mai 1982 que le ministre lançait sa politique : La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau.

Pour replacer les politiques actuelles du gouvernement dans le contexte historique dans lequel elles s'insèrent, nous intégrerons à l'occasion les positions du gouvernement dans les textes qui qui ont structuré l'enseignement professionnel dans le passé, principalement : Le Rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (1961), mieux connu sous le nom de rapport Tremblay, et les travaux du rapport Parent.

Nous croyons aussi que la politique en matière de formation professionnelle des jeunes fait partie d'un tout relativement cohérent et qu'elle est intimement liée aux autres politiques concernant l'appareil scolaire : Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, Livre orange, Les politiques en enseignement collégial : Rapport Nadeau, GTX, Livre blanc, Le nouveau régime pédagogique, le rapport de la commission Jean de même qu'aux politiques de développement culturel et de développement économique.

---

(1) Laurin, Camille, ministre de l'Education, dans son discours intitulé : "Discerner l'essentiel."

Dans le but de rester le plus proche possible du texte du ministère de l'Education, nous avons volontairement laissé la parole aux documents eux-mêmes.

3.1 REMISE EN QUESTION DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE ET DEVELOPPEMENT DE FORMULES DE FORMATION HORS DE L'ECOLE

"Après avoir magnifié l' instruction, rendu l'enseignement obligatoire jusqu'à 15 ans, fait du système scolaire la condition indispensable du développement économique et de la société démocratique, on en vient à s'interroger sur le véritable apport de cette entreprise".

Politique québécoise de développement culturel, (1978), p. 454.

Le ministère part de la constatation de certains problèmes réels du système scolaire dont voici les principaux éléments :

- "Un nombre élevé d'étudiants quittent le système scolaire sans diplôme de fin d'études et un plus grand nombre nombre encore, entrent sur le marché du travail sans préparation professionnelle reconnue". (1)
- "Le système d'apprentissage est peu développé au Québec". (18, 647 dossiers actifs). (2)
- "Le chômage frappe durement certains groupes de notre société tels les jeunes de 15-24 ans qui représentent 45.3% de l'ensemble des chômeurs, même s'ils ne comptent que pour 26.6% de la main-d'oeuvre." (3)

---

(1) Gouvernement du Québec, ministère de l'Education. La formation professionnelle au Québec, (15 février 1980), p. 17 à l'avenir MEQ, (15 février 1980).

(2) Ibid., P. 7.

(3) Ibid., P. 7.

- "Le manque de liens étroits avec le monde du travail est un facteur explicatif de la faiblesse souvent notée de la formation pratique de la méconnaissance de la vie des entreprises par les enseignants et par les étudiants, de la faible participation du monde du travail à la formation professionnelle des jeunes ainsi que d'un certain déséquilibre entre les postes disponibles sur le marché du travail et l'offre de main-d'oeuvre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif". (1)

Devant ces faits, on veut "modifier les conditions d'accès" à la formation professionnelle et "les modalités d'acquisition de la formation", ce qui se traduit par la remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire et le développement de formules de type stages, apprentissage sur le tas, alternance éducation-travail.

En effet, dans le but de modifier les conditions d'accès à la formation professionnelle, le ministère entend repenser certaines exigences que le système impose à sa clientèle, dont la fréquentation scolaire obligatoire. Mais laissons la parole au document de consultation :

> "La fréquentation scolaire obligatoire a pour conséquence que tout enfant de 6 à 16 ans doit fréquenter l'école et que la commission scolaire soit tenue de l'accueillir et de lui offrir des services éducatifs. En plus de demander au jeune de venir à l'école, on l'oblige à suivre tel ou tel cours à un moment donné de sa carrière scolaire. Cette organisation des études vise à lui faire acquérir au cours de la période de fréquentation scolaire obligatoire, certaines connaissances considérées comme essentielles. L'expérience nous prouve, cependant, qu'il est difficile de motiver certains jeunes à acquérir ces connaissances.

---

(1) Idem., La formation professionnelle des jeunes au Québec, (25 septembre 1980), p. 9 à l'avenir MEQ, (25 septembre 1980).

Aussi, si ces exigences manquaient leur objectif et conduisaient certains étudiants à se désintéresser de l'école et à vouloir la quitter prématurément, y aurait-il lieu de supprimer ces obligations spécifiques pour permettre à ceux-ci d'acquérir des connaissances dans les domaines qui les intéressent et qui correspondent le mieux à leurs besoins ? Souvent, l'aspect pratique de la formation professionnelle est l'élément qui incite le jeune à s'orienter vers ce genre d'études, ce qui diminue les chances de le voir abandonner prématurément l'école." (1)

* Il est intéressant de noter que le document du ministère qui fait suite à la consultation : MEQ (25 septembre 1980), (aussi appelé Livre beige), reprend intégralement ce texte, sauf qu'il remplace le mot "supprimer" par "surseoir", et qu'il ajoute :

"Le temps venu, ils seront amenés, selon les exigences que la vie professionnelle leur imposera, à acquérir les connaissances faisant l'objet des cours obligatoires pour pousser plus avant leur formation s'ils veulent obtenir un diplôme".(2)

L'école étant impuissante (selon les documents) à motiver une une certaine catégorie d'étudiants et étudiantes, ceux-ci étant présumés axés sur la formation pratique (l'éternel leitmotiv des abstraits et des concrets), il convient de "surseoir" ou même de supprimer ces "contraintes", dont l'obligation scolaire.

Or, cette remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire est très en vogue et n'est pas l'apanage du seul ministère de l'Education. (Il est de bon ton actuellement d'être désabusé par rapport aux réalisations de l'école). Elle était déjà développée dans La politique québécoise de développement culturel de 1978, (d'ailleurs largement citée dans les documents de consultation du ministère).

---

(1) MEQ, (15 février 1980), p. 31-32. (Souligné par moi, T.H.).

(2) MEQ, (25 septembre 1980), p. 38.

"La scolarisation obligatoire a suscité les premiers affrontements. Au XIXe siècle, l'intervention de l'Etat se fondait sur le postulat qu'il fallait protéger l'enfant contre l'ignorance d'un milieu familial inculte et indifférent à l'instruction. La scolarité obligatoire fut imposée au nom d'un Etat "éclairé" à des parents susceptibles d'être "récalcitrants". L'Etat se dota donc du pouvoir d'aller chercher l'enfant dans sa famille pour l'amener à l'école et même, à l'occasion, le soustraire à son milieu familial. Dans le contexte où elle se situait, cette intervention de l'Etat était peut-être nécessaire. Mais il faut reconnaître qu'elle a entraîné une scolarisation forcée d'un certain nombre de jeunes, avec le risque d'une dévaluation de l'enseignement et d'un abaissement de la qualité de la formation reçue. Encore aujourd'hui, lorsque la scolarité obligatoire ne s'accompagne pas de réformes profondes de l'enseignement, ce danger est quasi fatal. On impose, en effet, à tous les enfants et à tous les adolescents un modèle d'enseignement, sans tenir compte qu'un certain nombre d'entre eux auraient dû bénéficier plutôt d'une formation en atelier et même d'un apprentissage hors des murs de l'école". (...)

"On voulait ouvrir largement la porte des écoles, rendre celles-ci accueillantes, offrir au plus grand nombre de jeunes la chance de profiter de l'enseignement. Il en est résulté paradoxalement une désaffection pour l'école chez un grand nombre d'adolescents, une désillusion chez bien des parents, des rancoeurs chez beaucoup d'enseignants et d'administrateurs". (1)

L'école devient ici <u>la cause</u> de la désaffectation scolaire et l'élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire est rendu <u>responsable</u> de l'abandon scolaire. Devant le constat du maintien de l'inégalité de la fréquentation scolaire selon l'origine sociale et désabusé devant ce que l'on appelle l'échec de la réforme scolaire, on prétend que l'école est impuissante à intéresser ces jeunes, et on veut développer des formules de formation hors des murs de l'école.

---

(1) Gouvernement du Québec, (1978), <u>La politique québécoise de développement culturel</u>, Québec, éditeur officiel, Tome 2, p. 417-418.

Citant La politique québécoise de développement culturel, le document de consultation du ministère précise :

> "L'enjeu, redisons-le, est capital. Le Québec a tenté de moderniser son système d'enseignement et d'étendre la fréquentation scolaire; du même mouvement, il doit s'assurer que les jeunes qui quittent plus tôt que d'autres le monde des écoles pour celui du travail bénéficient en toute justice d'une formation adéquate". (1)

C'est ici qu'interviennent les formules de formation hors des murs de l'école. Or, qu'elles sont ces formules proposées ? Principalement les stages, l'apprentissage en milieu de travail et l'alternance éducation-travail.

> "Pour favoriser une plus grance accessibilité à la formation professionnelle, le ministère entend diversifier les modalités d'acquisition d'une formation professionnelle en rendant possible une formation par alternance éducation-travail et en développant avec ses partenaires sociaux des programmes d'apprentissage en milieux de travail". (2)

On parlait même d'expérimenter l'alternance éducation-travail en 1981-1982.

> "Le ministère élaborera au cours de l'année 1980-1981 un plan de développement des stages et préparera une entente-type avec les entreprises". (3)

Plus globalement, le ministère se propose d'élaborer un plan de développement de la formation pratique en milieu de travail.

---

(1) Dans MEQ (15 février 1980), p. 2.

(2) Ibid., p. 35.

(3) Ibid., p. 65

Par ces mesures, le ministère veut faire appel à la fois aux ressources scolaires et non-scolaires pour instaurer ou élargir selon le cas, la formation pratique donnée à l'extérieur de l'école. C'est ce que l'on appelle le "décloisonnement" de la formation scolaire.

Or, à qui s'adressent ces formules de formation ? Aux clientèles qu'on dit ne pas pouvoir suivre une formation scolaire "normale", aux "esprits concrets", aux "décrocheurs".

> "Le ministère entend élaborer des formules d'alternance éducation-travail et d'apprentissage en milieu de travail pour ceux qui se sentent bloqués par la formation institutionnelle et qui ont le désir et le goût de se frotter au vécu." (1)

Le Livre beige est quant à lui encore plus précis. Parlant de ces formules, le ministère spécifie :

> "nous pensons entre autres :
>
> - aux jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
>
> - à la clientèle actuelle du professionnel court;
>
> - à ceux qui quittent le secondaire et le collégial sans diplôme;
>
> - aux jeunes du secteur général, au secondaire et au collégial, qui veulent entrer sur le marché du travail et qui ont un diplôme;

(1) MEQ, (15 février 1980), p. 72 (souligné par moi, T.H.).

- aux jeunes qui ont quitté le système scolaire sans avoir reçu une formation professionnelle et qui veulent entrer sur le marché du travail ou encore se reconvertir dans une autre profession." (1)

Devant ce que l'on qualifie d'échec de la démocratisation scolaire, on entend enlever à l'école une formation qu'elle donnait auparavant: la formation professionnelle dans les sous-filières courtes, pour en donner une partie à l'entreprise. On "supprime" ou "surseoit" la fréquentation scolaire obligatoire, et on développe des formules hors des murs de l'école pour les anciens(nes) clients(tes) du professionnel court, de la voie pratique, et même dans certains cas du professionnel long. Car tout en disant vouloir faire disparaître certaines catégories comme le professionnel court, on développe en même temps des formules hors des murs de l'école pour ces mêmes élèves et on axe leur formation directement sur le marché du travail.

> "Dans certains métiers ou professions, il est des clientèles qui ne pourront vraisemblablement acquérir leur formation professionnelle que sur le marché du travail ou par une formule d'alternance éducation-travail. Par exemple, des expériences bien préparées et suivies pourraient permettre le jumelage d'une entreprise (employeurs et employés) avec des milieux de formation, ce qui permettrait aux partenaires d'en retirer des profits mutuels". (2)

Ce qui autrefois était confié à l'atelier pratique des filières courtes serait transféré à l'entreprise.

---

(1) MEQ, (25 septembre 1980), p. 14.

(2) MEQ, (25 septembre 1980), p. 28. Nous verrons plus loin en quoi consistent ces profits.

3.2 VERS UN CONTROLE ACCRU DU PATRONAT SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En plus de transférer à l'entreprise une partie de la formation, les politiques actuelles du ministère impliquent selon nous un contrôle accru de patronat sur l'enseignement professionnel en milieu scolaire et ceci de deux façons : le patronat disposera de moyens pour faire valoir ses desiderata et la formation professionnelle sera de plus en plus liée directement aux fonctions de travail. Ce contrôle s'exercera tant au niveau des conditions d'admission, de la mise à jour des programmes, des contenus de formation qu'à celui de la reconnaissance des acquis. Pour ce faire le ministère désire consolider des formules de liaisons organiques entre le monde du travail (1) et le monde de l'éducation.

Les conditions d'admission

En plus de vouloir remettre en question la fréquentation scolaire obligatoire, le ministère entend modifier les conditions d'admission à l'enseignement professionnel, "en utilisant d'autres critères que le niveau de scolarité et la note de passage". (2)

Ce qui paraît à première vue attirant se traduit, dans les faits, par une réduction de la formation générale de base.

---

(1) Lire patronat. Ce terme vise en effet surtout les employeurs et les associations patronales (on peut en juger par les nombreuses références et citations de celles-ci) alors que le monde syndical est rarement inclu, ou, le cas échéant critiqué.

(2) MEQ, (15 février 1980), p. 43.

> "Désormais, le système d'éducation limitera les conditions d'admission à la formation professionnelle aux préalables essentiels tout en incitant les étudiants à acquérir, dans toute la mesure du possible, des savoirs plus étendus et plus diversifiés que ceux strictement requis pour l'exercice du métier ou de la profession de leur choix. (1)

Les conditions d'admission à une formation se limiteront donc aux pré-requis d'une fonction de travail précise.

La mise à jour des programmes

Le patronat est invité à participer à l'élaboration des programmes qui seront structurés directement sur la base des fonctions de travail.

> "Aussi procédera-t-il (le ministère T.H.) à la mise à jour des programmes actuels à partir des analyses des fonctions de travail, de l'évolution prévisible des métiers et des professions et des besoins des secteurs économiques." (2)

* En note on ajoute "cette mission du MEQ ne pourra se réaliser qu'avec la collaboration d'autres ministères et celle du monde du travail."

Les contenus de formation

Le monde du travail est invité à participer à l'actualisation des contenus de formation. Or ceux-ci sont basés sur l'unité cumulative qui est

> "un élément d'un programme d'enseignement, de durée variable, décrit en termes de résultats attendus de la part de

---

(1) MEQ, (25 septembre 1980), p. 40.

(2) MEQ, (15 février 1980), p. 45.

> l'élève (comportements) en regard d'une fonction de travail." (1)

Les contenus de formation seront donc axés eux aussi directement sur les fonctions de travail, et le patronat aura son mot à dire lors de l'élaboration de ceux-ci. Ceci dit, la formation très limitative en termes de savoir-faire lié à un métier précis comporte aussi une autre dimension que nous avons appelée la socialisation-moralisation de l'étudiant(te). Elle n'est pas exclue dans les énoncés de politique, et semble même, au contraire, prendre une certaine importance.

> "La qualité de la formation professionnelle s'obtiendra également en orientant la pédagogie en fonction de certains objectifs considérés comme importants : il faudra développer chez le jeune un sens élevé des responsabilités et lui apprendre à aimer le travail bien fait dont il doit comprendre l'importance pour le développement de la collectivité, des entreprises et de la technologie". (2)

La formation professionnelle donnée vise aussi à former un(une) jeune travailleur(euse) ayant acquis de "saines habitudes" de travail, s'adaptant facilement, étant mobile etc...

Le patronat participera donc à l'élaboration de contenus de formation qui, dans leur dimension acquisition de savoir-faire, seront strictement liés aux fonctions de travail, (3) ce qui implique un rétrécissement de la formation générale, alors que dans

---

(1) Ibid., p. 34. (Souligné par moi, T.H.).

(2) MEQ, (25 septembre 1980), p. 17.

(3) Le document de consultation précise même que "la formation professionnelle (est T.H.)davantage liée à la structure de travail (niveau de qualification) qu'à la structure de l'éducation (niveau de scolarité)" (...) MEQ, (15 février 1980) p. 74.

la dimension socialisation-moralisation, l'insistance sera mise sur la préparation d'une main-d'oeuvre ayant acquis la discipline de travail et le préconditionnement au comportement exigé sur les lieux d'emploi.

La reconnaissance des acquis

Tout comme pour la mise à jour des programmes et des contenus de formation, le ministère entend travailler de concert avec le monde du travail pour ce qui est de la reconnaissance des acquis, et ceci tant au niveau des processus de l'évaluation, de la certification que de la qualification.

La politique du ministère envisage de "revoir les critères d'évaluation de l'école et de les comparer à ceux existant sur le marché du travail".(1) On parle même d'évaluation conjointe. Le monde du travail sera aussi "concerté" pour ce qui touche les mécanismes d'évaluation et la délivrance des diplômes. (2)

De plus, cette reconnaissance des acquis (dans son triple aspect évaluation-certification-qualification) sera directement liée aux fonctions du travail. Les exigences pour la certification de la formation professionnelle sont limitées aux éléments essentiels reliés à une fonction de travail, (3) bien entendu en "incitant" l'individu à acquérir une formation la plus générale possible. (4)

---

(1) MEQ, (15 février 1980), p. 57.

(2) Ibid., p. 67.

(3) MEQ (25 septembre 1980), p. 39.

(4) Nous verrons plus loin les "mirages" d'une telle politique.

Il nous reste à voir comment s'effectuera la reconnaissance des acquis. L'élément clef repose sur la double certification :

- un diplôme de fins d'études secondaire et collégial et
- un certificat de formation professionnelle.

> "Le ministère de l'Education considère comme essentiel de bien marquer la distinction entre les obligations faites à l'étudiant pour obtenir une qualification professionnelle et celles qui lui sont faites pour obtenir un diplôme de fin d'études". (1)

Le diplôme sanctionnerait l'atteinte des objectifs du niveau scolaire visé alors que le certificat attesterait les capacités professionnelles en vue d'une qualification sur le marché du travail.

Les capacités professionnelles se subdivisent même en :

- certificat de formation professionnelle avec mention de la spécialité et
- attestation de capacité professionnelle significative pour le marché du travail pour quelqu'un qui n'a pas complété toutes les unités d'un profil.

Elles s'appliquent, que la formation soit de type scolaire ou selon le mode des stages, de l'alternance etc...

A qui s'adressent cette myriade de formules de reconnaissances ?

---

(1) MEQ, (15 février 1980) p. 33.

"Pour répondre aux besoins de certains étudiants qui, souvent, quittent le système d'éducation sans formation professionnelle, le ministère de l'Education considère comme essentiel de bien marquer la distinction entre les obligations faites à l'étudiant pour obtenir un certificat de formation professionnelle et celles qui lui sont faites pour obtenir un diplôme de fins d'études. Cette distinction permettra de réaménager au besoin les régimes pédagogiques et d'organiser la formation en conséquence". (1)

Le contrôle du patronat sur l'enseignement professionnel s'exercera donc autant par la possibilité de faire valoir ses intérêts dans les conditions d'admission, l'élaboration des programmes, les contenus de formation, et la reconnaissance des acquis, que par le fait que la formation sera basée sur l'analyse stricte des fonctions du travail, et sur les besoins immédiats du marché du travail.

Comment le patronat parviendra-t-il à faire valoir ses désiderata ? Le ministère a prévu toutes sortes de structures de liaisons organiques où le patronat disposera d'une tribune.

Se basant sur des demandes du Conseil du patronat du Québec et de l'Association des industries forestières.

"Le ministère entend encourager la création de comités école-entreprise dans les commissions scolaires et les collèges qui n'ont pas encore de tels groupes d'action". (2)

---

(1) MEQ, (25 septembre 1980), p. 28.

(2) MEQ, (25 septembre 1980), p. 28.

Toujours selon ces deux associations patronales, la collaboration école-monde du travail devrait s'établir sur une base sectorielle ou régionale. Le ministère, réceptif, encouragera la création de comités mixtes éducation-travail, soit par champ professionnel (inter-niveaux), soit par région (1). Au moyen d'ententes sectorielles et de concertation régionale, le ministère envisage l'élaboration d'un projet national de concertation éducation-travail. (2) Parmi les thèmes à développer, tant au niveau national que régional, la formation pratique en milieu de travail est à l'honneur, de même que l'utilisation des ressources scolaires et non-scolaires.

3.3 LA DERNIERE POLITIQUE DU MINISTERE : UN VERITABLE RENOUVEAU ?

Le dernier énoncé de politique du ministère en matière de formation professionnelle : La formation professionnelle des jeunes : propositions de relance et de renouveau (3) paraît longtemps après la réception des mémoires de la consultation précédente. Quoique enrobé dans un discours plus opaque et plus flou, le texte du ministre conserve dans ses grandes lignes les mêmes axes de développement que dans les énoncés de politique précédents.

---

(1) Ibid., p. 44. Ceux-ci s'occuperaient de formation pratique, soit institutionnelle, soit en milieu du travail.

(2) Ceci est vu dans la perspective de mécanismes permanents où les directions régionales seraient des agents de liaison entre les institutions d'enseignement et le milieu de travail.

(3) Pour une étude approfondie du document gouvernemental nous renvoyons le lecteur ou la lectrice au texte de Donald Baillargeon (1982), La formation professionnelle des jeunes : Propositions de relance et de renouveau. Analyse descriptive et critique, partielle et provisoire, Université Laval, texte ronéoté, 58 pages. de même que
René Carpentier, (1982) Commentaires du C.S.F. sur le livre blanc du MEQ intitulé La formation professionnelle des jeunes : propositions de relance et de renouveau, 47 pages.

Tout en donnant l'impression d'abolir les anciennes filières et sous-filières de l'enseignement professionnel, on recrée les anciens clivages sous une autre forme. Mise à part la proportion d'étudiants et d'étudiantes qui suivront une formation professionnelle en secondaire VI et éventuellement en secondaire VII, (un cours que nous qualifierons d'intra-collégial) on orientera les autres vers le programme intégré, (genre de reconstitution rénovée du PL) (professionnel long) et le programme "personnalisé", (restauration masquée d'un genre de PC) (professionnel court). Reste enfin le secteur propre de ce que l'on appelle l'inadaptation scolaire et professionnelle.

Ainsi, pour le premier groupe, on retarde la spécialisation après le secondaire V, (retour aux idées du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire ?) celle-ci se donnant en secondaire VI et peut-être en secondaire VII selon les besoins du secteur choisi. On allonge donc la période qualifiée de formation de base. Cette sous-filière aura pour fonction (précise le ministère) de former des ouvriers(ères) qualifiés, et donnera droit au diplôme d'études professionnelles.

Ceci dit, l'énoncé du ministère s'empresse de prévoir des cheminements plus courts pour ceux et celles qui désirent commencer plus tôt la formation professionnelle.

> "Ce peut-être le cas des jeunes qui, en raison de motivations et d'intérêts bien marqués, parfois aussi de styles d'apprentissage fortement orientés vers les réalités technologiques, ne tireraient guère de profit à se voir imposer le profit scolaire forcément prévu pour la majorité." (1)

(1) Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, (1982). La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau, p. 55, A l'avenir MEQ (1982).

Voilà donc nos sous-filières qui réapparaissent aussitôt. Le programme intégré, d'une durée de 2 ans, s'adresse aux étudiants et étudiantes qui ont 16 ans, et qui ont atteint les objectifs fondamentaux du secondaire IV, plus spécialement en langue et en mathématiques.

Quant au programme personnalisé de formation à la vie active créé en vue de réaménager le professionnel court (1), il s'adresse aux élèves ayant 16 ans et même aux métiers non spécialisés et ne demandant ni diplôme ni formation scolaire spécifique ni carte de compétence. Au plus, l'étudiant ou l'étudiante obtiendra une attestation de formation.

Enfin, un dernier cheminement est prévu pour les élèves en difficulté et pour les élèves handicapés.

Les filières et sous-filières sont donc recréées, le seul changement majeur étant la prolongation d'un an de la formation de base.

Quoique l'on insiste moins sur les formules de formation dans l'entreprise, elles ne sont pas abandonnées pour autant. En effet, tout en valorisant l'élargissement de la formation de base, on insiste sur une formation à durée variable, et c'est là que l'on réintroduit subrepticement l'insertion progressive de formules de formation en milieu de travail comme les stages, les séquences éducatives etc...

Mises à profit principalement dans les programmes intégrés et personnalisés de même que pour les élèves en difficulté

---

(1) Ibid., p. 56.

d'apprentissage, ces formules toucheront aussi les étudiants et étudiantes du secondaire VI et VII.

Ainsi:

> "Dans le sillage d'expériences déjà menées dans plusieurs écoles, il faut prévoir des modes d'organisation institutionnelle qui favorisent l'atteinte des standards élevés de compétence, en recourant à cette fin à toutes les ressources humaines et matérielles existantes et en favorisant l'insertion progressive en milieu de travail. Les partenaires engagés dans ces activités de formation devront peut-être aussi s'interroger sur l'opportunité et la possibilité d'adopter des calendriers plus longs et des horaires plus denses, de manière ne pas allonger indûment ces périodes de formation, et pédagogie elle-même éloquente, à se rapprocher des calendriers et des horaires du monde du travail.
>
> Ces programmes de formation professionnelle comporteront comme c'est déjà souvent le cas, des stages de formation en milieu de travail. Mais il conviendrait que, dans des perspectives concertées de formation, les liens se fassent plus étroits entre l'école et l'industrie. (1)

Pour le programme personnalisé on précise même :

> "Dans l'esprit de remarquables initiatives déjà mises au point dans certaines écoles secondaires, ces programmes personnalisés pourraient être réalisés sous l'autorité de l'école et avec la collaboration d'organismes communautaires, d'employeurs et de travailleurs et devraient comprendre, aux fins de certains apprentissages et d'évaluation, des périodes de retour à l'école. L'ensemble pourrait faire l'objet d'une attestation officielle de formation, laquelle pourrait aussi indiquer les éléments d'expérience de travail proprement dit". (2)

Enfin, parlant de formes renouvelées de concertation éducation-travail on précise:

---

(1) MEQ, (1982), p. 53-54 (le souligné est de moi T.H.).

(2) Ibid., p. 58.

> "Celles-ci sont manifestement à relancer, notamment au niveau régional et devraient pouvoir donner lieu à des expérimentations plus poussées de formation en alternance." (1)

Enfin, les liaisons organiques école-entreprise continuent à être fortement encouragées, et ceci sous leurs différentes formes : comités consultatifs industriels, bureau des stages, mécanismes de consultation auprès des corporations et des entreprises, comité collège-travail, où, par l'entremise de ces derniers, les représentants des entreprises pourront participer à l'élaboration des programmes. Le patronat sera d'ailleurs fortement mis à contribution.

> "Ceux-ci (les milieux concernés dont le monde du travail T.H.) doivent être associés à la définition des besoins, à l'actualisation des programmes, à l'établissement de séquences éducatives en milieu de travail, aux stages de fins d'études et à l'évaluation des capacités. En formation professionnelle, éducation et travail doivent devenir de véritables partenaires. Et cela doit se traduire dans les modes de fonctionnement des institutions scolaires et des entreprises elles-mêmes." (2)

Bref, de quoi satisfaire le patronat.

Le ministre a quand même reculé entre autres sur la remise en question formelle de la fréquentation scolaire obligatoire. Devant le tollé de protestation contre la duppression ou la diminution de l'âge de fréquentation scolaire obligatoire le ministre élabore tout un discours sur le lien entre l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire et la fin du cours secondaire.

---

(1) Ibid., p. 54.

(2) Ibid., p. 55.

> "C'est que, au Québec comme en plusieurs autres pays, l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire ne correspond pas à la fin d'un cycle ou d'un niveau d'étude. Mais, en fait, en prolongeant la gratuité scolaire et en obligeant les organismes à accueillir jusqu'à un âge plus avancé les élèves en difficulté spéciale, c'est la scolarité de base que l'on se trouve à prolonger. La gratuité, la continuité normale des apprentissages et la perspective d'obtenir sous peu un diplôme pratiquement partout exigé constituent des incitations qui dispensent bien des Etats d'avoir à prolonger la période de fréquentation scolaire obligatoire. On peut même dire que, n'était-ce ces incitations somme toute assez efficaces, plusieurs Etats seraient portés à prolonger cette période. En tout cas, les objectifs de formation sont ordonnés de telle manière que, au Québec, la scolarité de base correspond beaucoup plus aux onze années du primaire et du secondaire qu'aux neuf années de la fréquentation scolaire obligatoire. C'est ce qui explique que, tout en écartant une approche juridique de la question, de plus en plus de gens parlent des objectifs du secondaire comme des objectifs de formation initiale obligatoire et identifient plus ou moins école secondaire et "école obligatoire". Il n'y a pas lieu de durcir ici les distinctions; il convient plutôt de prendre acte de ce que, pour un nombre croissant de citoyens, le niveau secondaire correspond à une base normale et pratiquement nécessaire de formation". (1)

Comme l'âge limite de la scolarité obligatoire ne correspond pas à l'âge où l'on termine habituellement son secondaire, et comme d'autre part le diplôme d' étude secondaire est considéré comme un minimum, l'Etat se sentirait maintenant dispensé de prolonger l'âge limite de fréquentation scolaire obligatoire, les étudiants et étudiantes étant dans les faits obligés de poursuivre leurs études. Les taux d'abandons élevés contredisent ces faits et d'autres sections de l'énoncé de politique prévoient rapidement des portes de sortie pour les exprits "concrets". On est donc loin d'une politique entièrement nouvelle.

---

(1) Ibid., p. 45.

3.4 VERS UNE NOUVELLE DIVISION DES TACHES ETAT-PATRONAT

Remise en question de l'école, développement de formules de formation hors des murs de l'appareil scolaire, contrôle accru du patronat sur l'enseignement professionnel, tels sont les éléments charnières de la politique de formation professionnelle des jeunes. Celle-ci se concrétise en une remise en question du rôle prépondérant de l'Etat en éducation. L'Etat dispensateur de formation professionnelle ne veut plus conserver son rôle prépondérant face à cette filière d'enseignement. Qu'on se le tienne pour dit:

> "La société québécoise a jusqu'ici largement compté sur l'Etat et sur les établissements d'enseignement pour assurer la formation des futurs travailleurs et celle de la main-d'oeuvre en général. (...)
>
> A un point tel que cette insistance a parfois masqué des efforts louables, que d'aucuns ont trouvé trop timides, en vue d'établir et de maintenir des liens avec le monde du travail (industries, syndicats, patronats, corporation, coopératives)". (1)

Tout en se considérant comme le premier responsable de la formation professionnelle des jeunes et plus spécifiquement de son aspect formation préparatoire à l'emploi, le ministère s'empresse de préciser que ceci ne signifie nullement que celle-ci doive se donner dans l'institution scolaire.

Un partage des responsabilités est prévu, ce qui représente beaucoup plus à notre avis une "division" des tâches.

Les responsabilités à partager portent entre autres sur :

- le projet national de développement de la formation professionnelle,

(1) MEQ, (15 février 1980), p. 79.

- l'utilisation du matériel existant dans les milieux de travail,
- l'élaboration d'un plan de développement de la formation pratique en milieu de travail (stages, apprentissage etc.)
- la constitution d'un fonds national de formation pour le soutien de la formation en milieu de travail.

Au monde du travail, on confie la formation en entreprise de même que la participation à la définition des critères d'admission, des programmes, des contenus de formation, de même qu'un certain rôle pour ce qui est de la reconnaissance des acquis aux moyens des structures de liaisons organiques école-monde du travail. L'entreprise aurait désormais des responsabilités sociales à assumer dont l'intégration des jeunes au monde du travail, l'adaptation à l'entreprise, etc. (1)

La formation professionnelle qui peu à peu était passée du contrôle du patronat aux mains de l'Etat, reviendrait actuellement à l'entreprise, au moins pour ce qui est de la formation de ceux et celles qu'on dit non-scolarisables.

De plus, le rôle du fédéral dans l'enseignement professionnel est maintenant jugé inacceptable. Ceci n'est abordé que par le livre beige qui demande le transfert (rapatriement) de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre actuellement administrée par le fédéral, de même que les fonds qui y étaient investis.

---

(1) MEQ, Direction des politiques et plans, (23 octobre 1981) La formation professionnelle des jeunes, document de travail, p. 58.

Le Québec exige pleine juridiction sur l'ensemble de la formation professionnelle. (1)

Par rapport à la situation actuelle, nous croyons que la politique du ministère apporte un contrôle accru du patronat sur l'enseignement professionnel, et ceci de deux façons : par le développement d'une tendance à la privatisation de l'enseignement professionnel et par le contrôle du patronat sur l'enseignement public.

Le transfert d'une partie de la formation professionnelle dans l'entreprise, aux moyens de formules telles les stages, l'apprentissage sur le tas, l'alternance éducation travail, constitue ce que nous appellerons la privatisation de l'enseignement professionnel. Ce terme ne veut nullement dire que l'entreprise sera laissée à elle-même pour financer entièrement ce type de formation. Le ministère se propose d'offrir un soutien pédagogique et technique aux entreprises participant aux programmes des stages etc... (2) De plus, les lois québécoises et fédérales sur l'impôt donnent la possibilité aux entreprises de déduire les frais ayant servi à la formation de leurs employés(es). L'Etat rembourse aussi certains frais de formation d'apprentis ou de recyclage, suite à des ententes avec l'employeur. (3)

---

(1) D'autre part, le Québec vient de signer à l'automne 82 un accord Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes qui intègre le Québec à l'intérieur d'une stratégie pancanadienne de développement de la formation professionnelle.

(2) Les documents du ministère sont malheureusement fort peu précis sur l'aspect financement de l'enseignement professionnel.

(3) Il serait intéressant de fouiller en profondeur le financement actuel de la formation professionnelle pour voir la part actuellement donnée à l'employeur pour fins de formation, que ce soit sous la forme de dégrèvement d'impôt, de subventions dans les centres sous contrôle patronal etc...

Nous voulons simplement insister sur le fait que ces formules donnent à l'entreprise une marge de contrôle beaucoup plus grande sur la formation, par exemple son contenu, que la formation pratique en atelier.

> "Sous le contrôle premier des employeurs, l'apprentissage (qui est une forme de formation en entreprise T.H.) tend souvent à fournir une formation spécialisée répondant, à la limite, aux seuls besoins de l'entreprise". (1)

Par les politiques actuelles, on favorise aussi le contrôle du patronat sur l'appareil public de formation, en permettant à celui-ci d'orienter l'enseignement professionnel du type scolaire selon ses intérêts, au moyen des structures de liaison organique école-monde du travail.

Si nous parlons de risque de contrôle accru du patronat sur l'enseignement professionnel, ce n'est pas que l'orientation actuelle de cette filière scolaire soit exempte des desiderata du patronat. (2)

Au contraire, les recommandations du ministère accentuent des tendances en germes depuis quelque temps, certaines étant même mises en pratique depuis plusieurs années. (3)

---

(1) Gouvernement du Québec, (1978), La politique québécoise de développement culturel, p. 225.

(2) Nous verrons plus loin que les énoncés de politique semblent en partie d'inspiration patronale.

(3) Nous n'esquisseront ici que quelques aspects qui demanderaient toutefois à être beaucoup plus poussés. Des recherches seraient à poursuivre pour cerner le véritable pouvoir du patronat sur l'institution scolaire, même sous contrôle de l'Etat.

Par exemple, le Grouge interministériel de programmes et d'examens (GIPEX), créé en 1972, élabore des programmes de formation professionnelle à partir de l'analyse et de la description des tâches telles que fournies par l'employeur et ceci depuis plusieurs années. (1)

De plus, certaines structures permettent déjà au patronat d'orienter l'enseignement professionnel selon ses intérêts. Nous avons parlé, dans le chapitre historique (chapitre 1.0) des comités paritaires et des commissions de formation professionnelles, où la présence patronale est très importante.

Parlant des commissions de formation professionnelle qui font de la préformation (i.e. des activités préalables à la formation), le Conseil supérieur de l'éducation précise:

> "Lorsque la Commission de formation professionnelle assume elle-même ces services de préformation, (...) elle le fait selon ses objectifs et sous l'emprise des exigences du marché du travail, et non en vue de développement intégral de la personne par le moyen de l'éducation". (2)

De même, les comités consultatifs industriels de l'enseignement collégial, qui conseillent la Direction générale de l'enseignement professionnel (entre autre pour l'analyse des tâches, la possibilité d'organiser des stages etc...) permettent aussi au patronat d'orienter l'enseignement professionnel selon ses intérêts propres.

---

(1) Le GIPEX fait partie du groupe éducation et emploi de la Direction générale de la planification.

(2) Conseil supérieur de l'éducation, (1978), La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes, Québec, p. 11-12.

Ce que nous avons appelé privatisation de l'enseignement professionnel existe aussi d'ores et déjà, par exemple chez Pratt and Whitney qui forme lui-même une partie de sa main-d'oeuvre et qui a même conclu un accord avec le cégep Edouard Montpetit.

L'entreprise s'occupe aussi de formation par l'entremise de certains programmes fédéraux, comme le PFIMC (Programme de Formation Industrielle de la Main-d'Oeuvre du Canada) où la formation, financée de 90 à 85% par le fédéral, s'effectue sur le tas.

De même, les stages en entreprise existent actuellement, mais ils dépendent de l'initiative des commissions scolaires, des collèges etc...

Un certain contrôle de l'appareil public de formation professionnel de même que la privatisation de celui-ci existent donc déjà. Mais nous croyons que les politiques actuelles du ministère permettent en quelque sorte de les systématiser et de les généraliser.

Les énoncés de politique du ministère s'élaborent autour du thème de la revalorisation de l'enseignement professionnel, celle-ci passant par le resserrement des liens entre le monde de l'éducation et le monde du travail.

Or, ce discours n'est pas nouveau, loin de là. La littérature sur l'enseignement professionnel, les prises de position diverses regorgent de formules de ce type. De la Commission royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel de 1913 aux

récents travaux de la Commission Jean, les phrases pompeuses abondent sur le problème de la liaison de l'école au monde du travail.(1) L'argumentation à propos des sujets concrets et abstraits de même que le fait de les axer sur la formation pratique se ressemble d'un document à l'autre. La liaison de la formation théorique et pratique est une exigence qui remonte aux débuts de l'enseignement professionnel.

Ce qui est fondamentalement nouveau, c'est de proposer des formules qui risquent de bouleverser complètement l'organisation de l'appareil scolaire.

Alors qu'auparavant on tentait de remédier aux lacunes de l'école au moyen de changements, de réforme de l'appareil scolaire, voilà que l'on modifie totalement la stratégie à adopter au moyen de projets-pilotes, de plan de développement des stages etc.

Ce que l'école n'accomplit pas, et bien l'entreprise le fera à sa place. Réginald Grégoire (1981) résume et illustre très bien (peut-être à son insu) la politique du ministère.

> "Il est bien possible que certaines attentes, pourtant tout-à-fait légitimes et valables, soient si peu familières au monde scolaire qu'il soit préférable de chercher à les satisfaire complètement en dehors de l'école".

(...)

> Dans le débat en cours, les multiples pistes d'action mises de l'avant et qui intéressent la présente étude tournent principalement autour de deux axes: le travail

---

(1) La question n'est pas ici de savoir si effectivement ou non l'école répond aux besoins du marché du travail.

lui-même considéré comme une activité de la personne et les activités particulières de formation organisées dans l'entreprise ou, à l'extérieur sous son influence directe". (1)

(1) Grégoire, Réginald, (1981). La formation de l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société : un défi pour toutes les institutions. Étude générale préliminaire, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, service de la recherche. 178 pages, p. 140 et 148.

4.0 LE PATRONAT ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

"La gestion du système a ses obligations et le patronat, ses exigences".

CEQ, (1979), Un pas en avant deux pas en arrière, p. 12.

Le but de ce chapitre est d'approfondir les rapports qu'entretiennent les représentants du patronat face à cette filière d'enseignement, en étudiant la position de ceux-ci par rapport aux réformes actuelles proposées par l'Etat. Les énoncés de politiques du ministère de l'Education satisfont-ils le patronat, sont-ils conformes à ses desiderata ? Ceci nous permettra de mieux saisir quel type de formation semble le mieux répondre aux intérêts tant politiques, qu'économiques et idéologiques du patronat et quelle part de contrôle de cette filière d'enseignement il entend se réserver.

Il pourrait paraître étonnant que le patronat s'intéresse aux problèmes éducatifs, "et pourtant, le monde des affaires a consacré beaucoup de temps et d'efforts à obtenir du gouvernement des solutions qui lui sont favorables (en matières de langue et d'éducation T.H.)".(1)

Or, cet intérêt ne date pas seulement de la révolution tranquille. Les prises de position du patronat lors de la lutte pour l'instruction obligatoire et le développement de l'enseignement technique remontent à la fin du siècle dernier.

Plus récemment le Conseil du patronat du Québec ne disait-il pas :

> "Mais cet intérêt, (pour l'école T.H.) ils l'ont également comme chefs d'entreprise, responsables d'assurer avec les étudiants d'aujourd'hui le développement économique et social de demain". (2)

---

(1) Fournier, P., (1979), Le patronat québécois au pouvoir. 1970-1976, Ville Lasalle, cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 308 pages, p.159.

(2) Conseil du patronat de Québec (1977), Mémoire à l'honorable René Levesque, premier ministre du Québec : certaines questions qui se posent au Québec d'aujourd'hui, p. 9.

L'enseignement professionnel revêt en effet une double importance du point de vue du patronat, tant en termes politiques (dans la perspective du contrôle de cette formation), que dans son aspect formation de la force de travail (que ce soit sous son angle acquisition de savoir-faire ou celui de socialisation-moralisation). Une main-d'oeuvre ayant certaines qualifications et une "attitude mentale adéquate" ne sont pas quantités négligeables pour le patronat.

Les attentes des représentants des entreprises étant variables dans le temps, selon l'état des rapports sociaux, l'étude des positions du patronat aux documents de consultation permettra de commencer à cerner les intérêts actuels du capital face à l'enseignement professionnel.

4.1 ETAT DE LA RECHERCHE SUR LA QUESTION

Les recherches sur le patronat et l'enseignement professionnel ne sont pas légions. Certains travaux apportent toutefois un éclairage intéressant.

En France, Bernard Fourcade et Yves de Ricaud (1979) (1) ont étudié les stratégies patronales face à l'évolution récente de l'enseignement professionnel lors d'une confrontation-concertation entre l'Etat et le patronat, en prenant l'exemple de deux secteurs :

---

(1) Fourcade, Bernard; Yves de Ricaud (1979) "Les stratégies patronales face à l'évolution récente de l'enseignement technique", Sociologie du travail, no 3, p. 225-249.

la mécanique et l'électromécanique. Leur recherche montre comment les stratégies varient, entre autres, selon la taille de l'entreprise et l'organisation du travail propre à chacune. Leurs conclusions établissent que le secteur de la mécanique, où domine la petite entreprise, privilégie une spécialisation initiale alors que l'électromécanique, qui représente la grande industrie, privilégie plutôt une formation générale. Pour ce qui est du secteur de la métallurgie, les formules d'alternance (de type allemand) touchent une main-d'oeuvre qualifiée (cadres, techniciens intermédiaires) alors que la formation initiale est laissée à l'Etat.

Le phénomène spécifique de la formation en alternance a été étudié par Nicole de Maupéou-Abboud (1977) (1) et Lucie Tanguy et Annick Kieffer (1978) (1982), (2). La première étudiait dix cas de formation en alternance s'adressant à des jeunes sans qualifications professionnelles et les secondes étudiaient le cas allemand, très souvent considéré comme modèle tant par les organisations internationales telles l'OCDE, que par le patronat français.

---

(1) Maupéou-Abboud, Nicole de (1977), Entre l'école et l'entreprise. Etude de dix actions de formation en alternance destinées à des publics jeunes sans qualification initiale. Première partie: Analyse sociologique des situations de formation, Paris, groupe de sociologie du travail, CNRS, 205 p.

(2) Tanguy, Lucie,(1978), L'alternance école-production en RFA. Paris, CNRS, 42 p.

Tanguy, Lucie et Annick Kieffer, (1982), L'alternance école-production en RFA". L'orientation scolaire et professionnelle, (1982), 11, no 1, p. 3-21.

Idem, (1982b). "Logique de l'école, logique de l'entreprise, l'exemple de la RFA. Economie et humanisme, (janvier-février 1982), no 263, p. 46 à 59.

L'étude de cas de Nicole de Maupéou-Abboud met en rapport des formules de formation en alternance replacées dans leur contexte politique, idéologique et économique, i.e., les politiques économiques face au problème du chômage et de la qualification de la main-d'oeuvre, les politiques de division du travail, les idéologies de légitimation des entreprises, l'idéologie des formateurs et les contenus de formation. Deux types de formation en alternance se dégagent de son étude. Un premier modèle s'adresse à une main-d'oeuvre plus qualifiée qui occupera des positions intermédiaires dans l'entreprise, alors que le second s'intéresse aux futurs manoeuvres et ouvriers(ères) non qualifiés(es). C'est le second modèle, selon l'auteur, qui aura tendance à se généraliser dans les années futures. Dans les deux modèles, toutefois, une constante: l'aspect modelage idéologique de la jeune main-d'oeuvre et l'acquisition de dispositions sociales dépassent l'acquisition de savoirs cognitifs et de savoir-faire, ceux-ci étant limités au maximum. Dans les deux cas, l'auteur remarque la même remise en question des diplômes.

L'étude du "Duales system" allemand qu'ont effectuée Lucie Tanguy et Annick Kieffer, analyse le fonctionnement d'un système de formation en alternance où l'Etat et le patronat contrôlent chacun une partie de la formation. Le contrôle direct du patronat sur la formation est d'ailleurs un phénomène très ancien en Allemagne, puisqu'il date du début du siècle. La distribution des savoirs dans la grande et le petite et moyenne entreprise n'est pas la même. Alors que dans cette dernière, les savoirs sont directement utiles à l'activité productive locale, dans la grande production la distribution des savoirs est élargie et ne se limite pas strictement aux impératifs immédiats de procès de production locale. Lucie Tanguy avait déjà de son côté travaillé la question de

l'enseignement professionnel depuis quelque temps déjà. En 1976 (1) dans une étude sur la région de la Lorraine, elle a montré l'évolution de l'appareil scolaire dans une région où domine le grand patronat. Elle venait d'étudier, avec Annick Kieffer, l'année précédente, l'évolution de l'apprentissage et de la formation scolaire dans deux secteurs : celui des bureaux et celui de l'industrie. (2)

En Ontario, Edward B. Harvey (1980) (3) a centré sa recherche sur les facteurs encourageant ou au contraire décourageant les employeurs à participer à la formation en entreprise, selon la région, la taille de l'entreprise et le type d'industrie et selon qu'elles participent ou non à un programme professionnel en entreprise (sponsored training programe). Ses recherches montrent que plus la taille de l'entreprise augmente, plus celle-ci a tendance à participer à un programme de formation.

---

(1) Languy, Lucie, (1976), Le capital, les travailleurs et l'école l'exemple de la Lorraine sidérurgique, Paris, Maspéro, 225 p.

(2) Tanguy, Lucie et Annick Kieffer, (1975), "Extension de la scolarisation obligatoire et restauration de l'apprentissage en France". Orientations, no 53, p. 26-50, no 54, p. 151-180.

(3) Harvey, Edward B., (1980), Barriers to employer sponsored training in Ontario : results of a field study : a study prepared for the Ministry of colleges and universities. Ontario, 113 p.

Formation dans l'entreprise selon la taille de celle-ci

	- de 50 employés	de 50 à 200	+ de 200
Formation dans l'entreprise	53%	50%	78%
Pas de formation dans l'entreprise	47%	50%	22% (1)

Les coûts représentent un facteur important expliquant le peu de participation des petites entreprises à un programme de formation. De plus, cette recherche a montré que les entreprises ne participant pas aux programmes de formation (de même que les petites entreprises impliquées dans un programme de formation) avaient beaucoup plus tendance à compter sur le gouvernement pour ce qui est de la formation.

Au Québec, l'ICEA (1965), Institut canadien d'éducation des adultes, a fait en quelque sorte oeuvre de pionnier en effectuant en 1963 une enquête sur le rôle des entreprises en éducation des adultes (2). Cette recherche qui portait toutefois exclusivement sur l'éducation des adultes dans les entreprises de plus de 100 employés, excluait l'apprentissage initial du nouvel employé et les stages d'initiation. Elle montre le type de cours donné en entreprise selon le secteur primaire, secondaire, tertiaire et les catégories d'employés concernés. Plus récemment, en 1979,

(1) Ibid., p. 17.

(2) ICEA (1965), Enquête sur le rôle de l'entreprise en éducation des adultes pour l'année 1963, Montréal, 2vol., 263 p.

dans un texte présentant les différents types de formation destinés aux adultes (1) l'ICEA montre que le programme de formation en industrie du gouvernement fédéral est surtout utilisé par les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises s'occupant elles-mêmes de la formation de leurs employés(es). Pour ce qui est de la formation en entreprise (i.e. organisée par celle-ci), elle concerne surtout les petits cadres et techniciens, seulement 5% de cette formation étant destinée aux travailleurs(euses) non spécialisés(es).

En 1975, Conrad F. Johnson faisait une recherche sur "L'enseignement professionnel collégial et les entreprises dans la région 03". (2) Centrée sur une région spécifique, cette recherche tente de cerner dans quelle mesure les programmes scolaires répondent aux besoins socio-économiques de la région et quelle est l'efficacité des réseaux de communications entre les cégeps et les entreprises.

Cette étude aborde entre autres le problème des relations entreprise-cégep et ceci de plusieurs façons :

- sous l'angle de la participation ou non des entreprises à la formation et au perfectionnement des étudiants(tes) du professionnel;
- sous l'angle des relations organiques ou structurelles entre les collèges et les entreprises.

---

(1) ICEA (1979), par Nantel, Richard, Les programmes de formation professionnelle pour adultes au Québec. Un portrait commenté des ressources offertes aux travailleurs(euses) et chômeurs(euses), Montréal, 101 p.

(2) Johnson, Conrad F., (1975), L'enseignement professionnel collégial et les entreprises dans la région 03, S.L., 365 pages.

Tout ceci étant analysé selon les secteurs d'activités industrielles et selon les familles d'occupation.

Cette recherche montre entre autres que les entreprises ayant participé à la formation professionnelle l'ont fait surtout au moyen des stages organisés en collaboration avec les collèges (35.2%) et au moyen des comités consultatifs (10.1%).

Les entreprises entretenant des relations avec les collèges sont à 29.8% de l'industrie manufacturière
24.6% des services socio-culturels
20.2% de l'administration publique
10.5% de la finance, assurance, immeuble
les autres secteurs représentant moins de 10% des entreprises (1).

Parmi les entreprises entretenant des relations quelconques avec les collèges, 25.1% le font au moyen des stages organisés et seulement 7.6% participent aux comités consultatifs. (2)

> "31.8% des réponses qui font références aux stages organisés viennent du secteur services socio-culturels et personnels, 12.7% du secteur Finance, assurance et immeubles et 11.1% de l'Administration publique". (3)

---

(1) Ibid., p. 303.
(2) Ibid., p. 307
(3) Ibid., p. 308.

En revanche, parmi les entreprises qui n'ont pas établi de contacts avec les cégeps et qui désiraient en créer un, 35.7% le feraient au moyen de contacts avec les enseignants et les directeurs de département alors que la participation aux comités consultatifs et aux stages organisés recueillent chacun 19.6% des voix (1) (2).

Les recherches existantes ont donc permis de cerner certains intérêts du patronat par rapport à la formation professionnelle et surtout de saisir qu'il n'existe pas une mais des stratégies patronales.

Certaines conclusions émergent de ces travaux. La grande et la petite et moyenne entreprise semblent avoir des intérêts divergents face à la formation professionnelle en général, de même que par rapport aux formules d'enseignement et de formation où l'entreprise est mise à contribution. Alors que les petites et moyennes entreprise compteraient beaucoup plus sur l'action

---

(1) Ibid., p. 308.

(2) D'autres travaux abordent le problème de la formation en entreprise de façon globale, que celle-ci s'adresse aux adultes ou non, qu'elle s'effectue dans une perspective de perfectionnement ou de formation initiale. Nous pensons ici aux travaux de Statistiques Canada; division de l'éducation, (1973), Formation dans l'industrie 1969-70, Ottawa, et à l'enquête de Pierre Paquet et al sur la formation en entreprise, effectuée pour le compte de la Commission Jean.

gouvernementale, la grande entreprise elle, pourrait avoir, dans certains cas, avantage à former elle-même sa main-d'oeuvre. Les rapports du patronat aux formules de type stages etc. semblent aussi varier selon les secteurs industriels où celles-ci sont implantées. De même, l'intérêt pour des contacts avec les établissements scolaires n'est pas unanime et peut même varier de forme selon le cas. Enfin, la formation dans l'entreprise n'intéresse pas toutes les entreprises au même titre.

4.2 OBJECTIFS DE CETTE PARTIE ET MATERIEL UTILISE

Partant de ces quelques conclusions tirées de recherches antérieures sur le patronat, nous voulons, dans cette étude, pousser la position du patronat, mais sous l'angle spécifique de l'enseignement professionnel des jeunes, et plus précisément, par rapport à la formation initiale au travail, aux "attentes" de celui-ci par rapport à la formation requise pour le premier emploi, et non sous l'angle du perfectionnement de la main-d'oeuvre et du recyclage. De plus, nous nous limiterons à la vision qu'a le patronat de l'enseignement professionnel secondaire et collégial des jeunes, sous l'angle de la formation pratique, que celle-ci s'effectue au sein même de l'appareil scolaire ou au contraire au moyen de stages en entreprise, de l'apprentissage, de l'alternance école-travail etc. dans le contexte actuel des politiques gouvernementales sur la formation professionnelle. Enfin, nous tenterons d'approfondir les intérêts des entreprises face au contrôle de la formation. En effet, nous ne voulons pas réduire cette recherche à sa dimension purement scolaire, mais l'aborder plutôt dans toute sa complexité, i.e. dans sa dimension économique, politique, sociologique et éducative.

Pour ce faire, nous étudierons la position du patronat sur l'enseignement professionnel à travers les mémoires que les associations patronales ont envoyés lors de la consultation du ministère de l'Education de février 1980. (1)

Au nombre de quatre, ces mémoires ne représentent qu'une partie de l'ensemble des mémoires envoyés lors de la consultation (48), mémoires qui provenaient de diverses sources : commissions scolaires, collèges, associations scolaires et professionnelles, milieu universitaire, etc.

De même les associations qui se sont prononcées : le Conseil du patronat du Québec, la Chambre de commerce de la province de Québec, l'Association des mines de métaux du Québec, inc. et l'Association des industries forestières du Québec limitée, ne représentent pas l'ensemble des associations patronales existantes. (2). Toutefois, les associations impliquées ont un fort poids politique.

L'analyse des positions des organisations patronales au moyen des mémoires que celles-ci ont produits lors de la consultation gouvernementale de février 80, nous permettra de cerner les grandes orientations qu'entendent donner les représentants du patronat à l'enseignement professionnel. Comme ces instances regroupent des entreprises de types très différents, les orientations étudiées seront l'expression d'un compromis auquel sont arrivées ces associations patronales. Les intérêts patronaux diffèrent en effet selon la taille de l'entreprise, le secteur d'implantation, etc.

---

(1) Voir la liste des mémoires dans la bibliographie.

(2) Nous reviendrons sur ce point.

A ce sujet, Pierre Fournier (1979) qui a noté une certaine homogénéité de pensée (chez les hommes d'affaires qui représentent les cent plus grandes entreprises) lorsqu'il s'agit de contrôle politique et économique, remarque de fortes divergences lorsqu'il s'agit de questions touchant la langue et l'éducation.

On peut se demander aussi, d'autre part, si le patronat a une idée précise de ses besoins. Peut-on ou non parler de lucidité des représentants de l'entreprise face à l'enseignement professionnel ? A notre avis, et sans aller dans le détail du décompte des besoins patronaux en termes de nombre d'ouvriers(ères) qualifiés(es), non qualifiés(es), de techniciens etc. (ce qui ne serait pas nécessairement fructueux et utile), nous croyons que le patronat possède une vision relativement claire de ses intérêts généraux en termes de formation professionnelle. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir comment le patronat entrevoit le développement de l'enseignement professionnel, le type de formation privilégiée etc., ce qu'il nous dit partiellement au moyen des mémoires.

L'analyse des mémoires du patronat permet de cerner "l'appréciation subjective" par les associations patronales de leurs grandes orientations, de leurs besoins et comme le mentionne Pierre Fournier (1979), de ce qui menace leur position. Les mémoires ont principalement une fonction politique et représentent l'expression des grandes finalités du patronat en matière de formation professionnelle des jeunes.

Contrairement à une approche qui tenterait de cerner le point de vue des employeurs par rapport aux produits de l'appareil scolaire, en termes d'adéquation-non adéquation de ceux-ci aux besoins du marché du travail, nous nous baserons sur les mémoires patronaux en tant que réponse à des modifications et à des réformes en matière

d'enseignement professionnel, pour voir dans quelle mesure le monde patronal est satisfait ou non de telles politiques. Le degré de satisfaction étant considéré comme un indice d'une mesure répondant à leurs intérêts.

Nous ne nous plaçons pas directement non plus dans la perspective de savoir comme Pierre Fournier (1979) si les politiques gouvernementales sont "conformes" aux attentes de l'entreprise dans le sens que celle-ci aurait dicté ses prérogatives. Nous nous limitons à la "satisfaction du patronat quant à la politique de formation professionnelle". Tout ceci étant bien entendu placé dans un contexte de rapport de force entre le capital et le travail et secondairement entre l'Etat et le patronat.

De plus, comme l'étude se limite aux organisations qui se sont prononcées, entre autres, lors de la consultation, elle ne représente donc que le point de vue organisé du patronat.

On se doit donc de considérer la position du patronat à travers les mémoires des associations patronales pour ce qu'elle est : un point de vue global et politique sur une transformation d'une filière scolaire qui intéresse particulièrement le patronat. L'étude des mémoires ne peut donc pas nous permettre d'analyser en profondeur les positions des différentes fractions du patronat. Nous ne pourrons pas par ce moyen cerner les contradictions secondaires entre fractions patronales. Cette partie de l'étude permet de commencer à décrypter les intérêts patronaux actuels en matière de formation professionelle des jeunes.

Comme le Conseil du patronat du Québec (PQ) est l'association considérée comme l'interlocuteur patronal le plus valable

pour le gouvernement, et comme c'est aussi celle qui s'est le plus penchée sur les questions touchant l'éducation, nous intégrerons à l'analyse des mémoires au document de consultation, la position de cette association sur l'enseignement professionnel à travers les différents mémoires que cette association a produits sur le sujet. En effet, le mémoire au document de consultation du CPQ n'est pas le seul de cette association. Elle en a envoyé plusieurs depuis sa naissance en 1969, que ce soit sur l'enseignement des techniques industrielles, l'éducation des adultes, le congé-éducation, etc.

Avant d'aborder comme telle la position du patronat dans les mémoires, il convient de présenter brièvement chacune des associations étudiées.

4.3 LES ASSOCIATIONS PATRONALES : (1)

> *"Les associations patronales sont une composante du pouvoir financier à trois titres principaux : elles sont des voies officielles d'accès auprès des organismes décisionnels du gouvernement : elles constituent un vaste réservoir commun de ressources et un organe de relations publiques et de propagande; enfin, elles renforcent l'unité du monde des affaires en s'en faisant le porte-parole auprès du gouvernement et des autres groupes sociaux".*
>
> Pierre Fournier, (1979), Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976, p. 65.

(1) Les données pour cette section se basent principalement sur le chapitre 4 du livre de Pierre Fournier (1979), op. cit., p.65-88.

Les quatre associations patronales qui se sont prononcées lors de la consultation sur la formation professionnelle des jeunes sont : La Chambre de commerce de la province de Québec, le Conseil du patronat du Québec, l'Association des industries forestières du Québec limitée et l'Association des mines de métaux du Québec inc.

Le terme "association patronale" recoupe des entités très différentes. On retrouve en effet soit des associations verticales ou professionnelles, qui regroupent des entreprises d'un même secteur : l'Association des mines de métaux et l'Association des industries forestières en sont de bons exemples, soit des associations interprofessionnelles ou horizontales, comme le Centre des dirigeants d'entreprise (qui ne s'est pas prononcé sur le document de consultation du ministère). Quant à la Chambre de commerce de la province de Québec, elle est une fédération de chambres locales. Le Conseil du patronat du Québec, de son côté, regroupe tant des associations patronales que des entreprises individuelles. (1)

La grande et la petite et moyenne entreprise n'entretiennent pas le même rapport aux associations patronales. Alors que les grandes entreprises ne passent pas toujours par l'associaiton patronale pour contacter le gouvernement (par exemple pour des questions touchant le budget ou des problèmes économiques), les petites et moyennes entreprises, elles, utilisent beaucoup plus les services de leurs associations. Par contre, par leurs moyens financiers et leurs ressources en termes de personnel, les grandes entreprises sont beaucoup mieux placées pour faire valoir leurs points de vue à l'intérieur de l'association. Comme leur participation au financement est

---

(1) Il est bien entendu qu'une entreprise peut être membre de plus d'une association patronale.

beaucoup plus importante, elles peuvent de ce fait exercer de plus grandes pressions sur l'association et s'assurer, au moins en partie, de la conformité de ses positions à leurs intérêts. Ceci complique quelque peu l'analyse, certaines associations patronales pouvant être composées principalement de petites et moyennes entreprises, tout en étant dirigées et financées par les grandes entreprises. La position d'une association patronale a donc plus de chances de représenter le point de vue des grandes entreprises. (1)

TABLEAU 2

ASSOCIATIONS PATRONALES DU QUEBEC
RESEAU DES RELATIONS OFFICIELLES

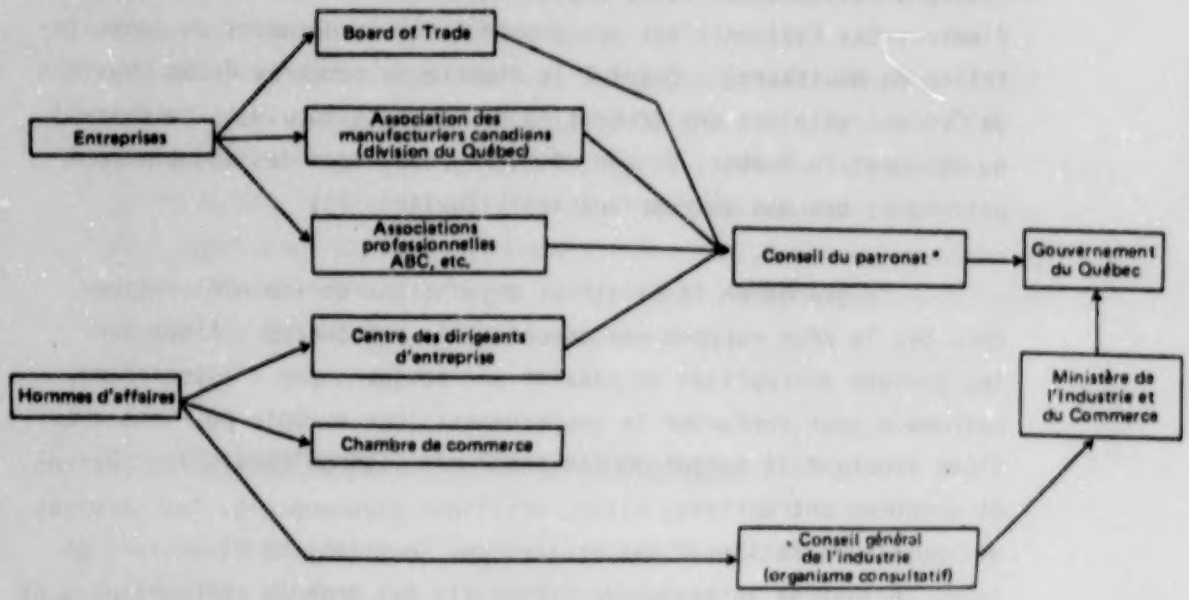

Source : Fournier, P. (1979), op. cit., p. 68.

*CPQ membre de plusieurs organismes consultatifs dont le plus important est le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

(1) · Des recherches seraient à pousser pour éclairer ces points obscurs.

Présentation des associations patronales étudiées :

L'Association des industries forestières du Québec limitée, et l'Association des mines de métaux de Québec inc. représentent des associations verticales et donc très spécifiques à un secteur donné. Leur position lors de la consultation est très sommaire et très globale. La Chambre de commerce de la province de Québec, elle, est une fédération de chambres locales au Québec; 2000 entreprises sont membres des chambres locales. C'est la plus hétérogène des associations patronales, ses membres allant de la petite épicerie du coin à la multi-nationale. Sa position se résume à une résolution. Pour ce qui est du Conseil du patronat du Québec créé en 1969, c'est une fédération d'employeurs regroupant des associations patronales et des entreprises. A l'exception de la Chambre de commerce, il regroupe surtout des associations verticales; 130 associations sont membres, représentant 80% de la main-d'oeuvre québécoise. Comme c'est l'association qui est considérée comme l'interlocutrice la plus autorisée auprès du gouvernement, et à cause de l'importance de son rayonnement, nous considérerons le point de vue du Conseil du patronat du Québec (CPQ) comme étant celui représentant la position d'ensemble du patronat.

4.4 POSITION DU PATRONAT DANS LES MEMOIRES : (1)

Comme cette partie de la recherche s'effectue en ayant pour trame de fond les documents du ministère, nous utiliserons sensiblement la même grille d'analyse que pour l'étude de la position gouvernementale. Nous examinerons donc le point de vue du

(1) Tout comme pour le chapitre sur la position de l'Etat en matière de formation professionnelle, nous laisserons souvent la parole aux documents eux-mêmes.

patronat sur la fréquentation scolaire obligatoire et les lacunes de l'enseignement professionnel, sa position par rapport aux formules de formation dans l'entreprise : stages, apprentissage sur le tas, alternance école-travail et par rapport aux structures de liaison organiques école-entreprise en terme de contrôle sur l'enseignement professionnel, ce qui nous permettra de cerner le type de formation privilégiée. Le Conseil du patronat du Québec étant de loin l'organisation qui présente la position la plus élaborée, c'est toujours par elle que nous débuterons. De plus, nous insisterons sur cette association patronale car c'est la plus structurée par rapport aux problèmes éducatifs.

Fréquentation scolaire obligatoire et lacunes de l'enseignement professionnel :

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est la seule association à aborder spécifiquement le problème de la fréquentation scolaire obligatoire. Les autres n'en parlent pas. (1) Préoccupé de ce qu'il appelle la "dévalorisation" qui serait beaucoup plus accentuée au secondaire, le Conseil du patronat en attribue la cause entre autres à la fréquentation scolaire obligatoire. (2)

---

(1) Dans le passé, les représentants des entreprises, quoique sur une base souvent individuelle, s'étaient prononcés sur la fréquentation scolaire obligatoire. De plus, par exemple en 1961, lors du Rapport Tremblay, l'Association des manufacturiers canadiens avait été nettement en faveur de l'allongement de la période de scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

(2) L'autre cause de la dévalorisation de l'enseignement professionnel étant son intégration dans les polyvalentes et les

Mais laissons parler le patronat ;

> "Au niveau secondaire, le problème vient en grande partie de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à seize ans (le document mentionne d'ailleurs ce fait, p. 31). Le réseau public n'est pas sélectif : l'école publique est tenue d'accueillir tout enfant de 6 à 16 ans, quelles que soient ses aptitudes et son intelligence. Parmi les enfants qui fréquentent l'école, il y en a de tous les niveaux intellectuels; des plus brillants en passant par ceux d'intelligence moyenne, jusqu'aux déficients et aux mésadaptés. Il y a parmi eux beaucoup de jeunes qui, sans être dans cette dernière catégorie, ont une autre forme d'intelligence, plus concrète, qui s'exprime mieux à travers des aptitudes manuelles, et qui éprouveront toujours de la difficulté à acquérir des connaissances théoriques. Le modèle d'apprentissage abstrait qui est celui de l'école n'est pas fait pour eux et les dévalorise." (1)

En effet, pour le Conseil du patronat du Québec, la fréquentation scolaire obligatoire a fait en sorte que le secondaire professionnel est devenu le "déversoir" des non-scolarisables au lieu de devenir une formation valable en elle-même. Devant cette situation, et en accord avec le document de consultation du ministère, le Conseil du patronat appuie le fait de "supprimer certaines de ces exigences", dont l'obligation scolaire. (2)

Dans un article du Devoir sur l'enseignement professionnel, Ghislain Dufour, (vice-président du CPQ) est encore plus explicite. Pour cette association patronale, l'obligation scolaire a été efficace dans le sens que pratiquement tout le monde fréquente l' école jusqu'à 16 ans. Par contre, estime le Conseil du patronat, elle a

---

(1) Conseil du patronat du Québec, (mai 1980), Mémoire soumis à l'Honorable Jacques-Yvan Morin, ministre de l'éducation du Québec au sujet du document de consultation intitulé : "La formation professionnelle au Québec, p. 16 (à l'avenir CPQ (mai 1980).

(2) Ibid., p. 12.

été incapable d'augmenter de façon notoire la clientèle de l'enseignement professionnel. Dans cet article, Ghislain Dufour déplore que seulement 21% des certificats de secondaire V en 1975 aient été attribués à des élèves ayant une certaine formation professionnelle. (A ce chiffre, l'auteur ajoute 2 000 certificats du Professionnel court), alors que la proportion idéale pour cette association devrait être de 60%. Au collégial, le mémoire du CPQ au document de consultation préconise une proportion de 70% en enseignement professionnel et de 30% en enseignement général. (1)

Ainsi, la fréquentation scolaire obligatoire, tout en étant responsable, aux yeux du Conseil du patronat, d'avoir transformé l'enseignement professionnel en déversoir des "déchets" de l'enseignement général, a eu pour conséquence de drainer trop de gens vers l'enseignement général. Or, pour cette association, tous et toutes n'ont pas les aptitudes pour mener à bien des études générales. C'est donc une augmentation de la clientèle du professionnel qui est demandée.

De son côté, l'Association des mines de métaux du Québec estime que les effectifs étudiants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial devraient être de 40% au lieu de 25%. (2) Ce qui est repris par le vice-président de la Chambre de commerce de la province de Québec.

L'instruction obligatoire a pour le Conseil du patronat d'autres implications, mais financières cette fois. Dans le mémoire intitulé "Le cégep après le rapport Nadeau" le CPQ déplore

---

(1) Dufour, Ghislain, Le Devoir, 24 mars 1977, p. XII.

(2) Association des mines de métaux du Québec Inc., (mai 1980), p. 16.

le manque de prévision des aspects monétaires des réformes proposées par le ministère de l'Education. A ce sujet :

> "On ne parle pas par exemple du coût qu'impliquerait la prolongation d'un an de la scolarité obligatoire à la suite de la suppression de tout enseignement professionnel au niveau secondaire." (1)

De plus, la remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire est intimement liée à une insatisfaction aiguë par rapport à la formation donnée dans l'école. Critiquant les partisans et partisanes d'une formation générale plus longue et d'un recul de la formation directement liée à un métier, Ghislain Dufour ajoute :

> "Pendant ce temps, dans les faits, 50% de ceux qu'on a scolarisés de force, se retrouvent face à la vraie vie, à 17 ans, sans préparation professionnelle". (2)

L'enseignement professionnel donné par l'école est sévèrement jugé. Supposée répondre aux besoins du marché du travail, cette filière d'enseignement ne répond pas aux attentes du patronat. Le Conseil du patronat revient très souvent sur les disparités entre certains besoins de main-d'oeuvre qualifiée et les produits de l'école, et ceci dans une période de chômage aigu chez les jeunes de 15 à 24 ans.

---

(1) CPQ, (décembre 1975), Mémoire au ministre de l'éducation sur le cégep après le rapport Nadeau, p. 15.

(2) Dufour Ghislain, Le Devoir, 24 mars 1977, p. XII (le souligné est de moi, T.H.).

Remise en question de l'instruction obligatoire et lacunes de l'enseignement professionnel sont donc liées. Voyons maintenant la position du patronat sur les modalités de formation où l'entreprise est mise à contribution.

Position par rapport aux formules de formation dans l'entreprise

On sait que les documents du ministère envisagent de généraliser des formules de types stages, alternance école-travail, apprentissage sur le tas, où le patronat aura un rôle à jouer. Qu'en pense celui-ci. Le Conseil du patronat du Québec est d'accord avec le principe de ces diverses formules, non sans voir certains problèmes dans la généralisation de celles-ci.

Ainsi, l'apprentissage en milieu de travail est considéré comme une formule intéressante dans la perspective de sortir une partie de la formation de l'institution scolaire. Mais, ajoute le CPQ :

> "Cette formule existe déjà dans certaines entreprises, mais demeure quand même assez limitée au Québec. Certaines catégories d'entreprises, notamment dans le secteur de la construction, ont déjà connu des systèmes d'apprentissage qui auraient pu donner des résultats intéressants, mais qui malheureusement ont été peu à peu abandonnés, en raison des contraintes trop nombreuses qui rencontraient les employeurs. La loi du salaire minimum est une de ces contraintes, les relations patronales-syndicales en sont une autre." (1)

(1) CPQ, (1980), p. 30.

La responsabilité est imputée principalement aux syndicats à cause des normes des conventions collectives : ancienneté, ratio apprentis/compagnon, etc...

> "Malgré cela, beaucoup d'employeurs, croyons-nous, seraient quand même ouverts à l'idée d'expérimenter de nouveau un système d'apprentissage en milieu de travail, si on parvenait à assouplir les exigences actuelles. Il s'agirait de situer le rôle de l'apprentissage dans l'ensemble des moyens de formation, et de trouver des moyens de le rendre plus attrayant pour les entreprises, afin de développer davantage cette formule au Québec." (1)

De son côté, l'alternance éducation-travail est considérée par le CPQ comme : "Un des aspects les plus intéressants du lien école-travail." (2) Le Conseil du patronat cite d'ailleurs le cas de l'entente entre le collège Edouard-Montpetit et les compagnies Canadair et Pratt and Whitney. On mentionne certaines difficultés d'ordre pratique sans toutefois donner d'exemples.

Quant aux stages de formation pratique, ils apportent certaines contraintes pour le patronat, en terme de saturation et d'encadrement des étudiants. Le CPQ cite aussi le cas inverse où des demandes patronales seraient restées sans suite de la part d'une institution scolaire, à cause des normes du ministère. Pour ce qui est de la formation des adultes en industrie, le Conseil du patronat préfère concentrer son intervention sur le perfectionnement et le recyclage.

---

(1) Ibid., p. 31.
(2) Ibid., p. 31.

Les autres associations patronales donnent des avis assez semblables. L'Association des mines de métaux parle elle aussi des problèmes des stages ne pouvant accommoder qu'une clientèle restreinte, et qui sont de plus liés aux conditions des conventions collectives. L'alternance école-travail est considérée par cette association comme un système idéal, mais pouvant difficilement s'appliquer à tout l'enseignement professionnel, à cause du nombre de personnes impliquées. La Chambre de commerce de la province de Québec, dans un texte du vice-président de cette association, reprend l'argumentation de l'Association des mines de métaux pratiquement dans les mêmes mots. L'Association des industries forestières quant à elle se contente d'appuyer de façon générale le principe d'encourager de meilleurs contacts entre l'école et le monde du travail, et pense qu'on ne peut se limiter à une formation scolaire.

Les formules de formation hors des murs de l'école sont donc considérées comme importantes pour le patronat. Le Conseil du patronat ne dit-il pas :

> "En ce qui concerne maintenant la formation pratique, et compte tenu de ce que nous avons dit plus haut, il est assez évident que le milieu des affaires privilégie les modes de formation qui se rapprochent de la réalité du travail. Soulignons toutefois que la question de "rôle éducatif" de l'entreprise, ou de sa participation à des programmes de formation pratique, est assez délicate, et doit être discutée en tenant compte d'un certain nombre de facteurs." (1)

Ainsi, tout en appuyant ces mesures, on ne veut pas en supporter entièrement la charge. Pour que les entreprises acceptent

---

(1) CPQ, (1980), op. cit., p. 26.

de participer, certaines conditions doivent être remplies, et des mesures incitatives doivent encourager le patronat.

> "Il y aurait peut-être lieu de songer à des formules incitatives, par exemple des dégrèvements fiscaux, ou encore la possibilité pour l'entreprise de fournir de l'équipement à l'école, ou d'autres formes de retombées économiques de sa participation." (1)

Le Conseil du patronat termine en disant que l'on doit tenir compte des disponibilités et des possibilités diverses de chacune des entreprises, la participation de celles-ci devant être envisagés de manière souple. Le CPQ entrevoit même des ententes entre entreprises d'un même secteur et l'institution scolaire au moyen de comités industrie-école. Ceci nous amène à parler des structures de liaison école-travail.

Structure de liaison école-travail :

Le Conseil du patronat se félicite des contacts plus fréquents entre le ministère de l'Education et le patronat dans la direction des affaires éducatives, et même de la possibilité d'un rôle beaucoup plus actif de la part de ce dernier. Cette citation du mémoire du CPQ au document de consultation est à ce sujet extrêmement éloquente.

> "Alors qu'il y a quelques années, le CPQ déplorait l'insufisance du rôle joué par les milieux d'affaires et les milieux professionnels dans les nombreuses réformes entreprises par le MEQ, il faut avouer que le ministère semble maintenant vouloir davantage associer ses partenaires

(1) Ibid., p. 28.

> sociaux au projet éducatif. La façon dont le document traite du rapprochement entre l'école et le monde du travail est à notre avis une indication positive à cet égard." (1)

Le CPQ donne alors des exemples tels les comités industrie-école en équipement motorisé et en imprimerie, le Secrétariat permanent de la formation professionnelle pour la région de Montréal créé lors d'un colloque du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal le 12 avril 1980 intitulé : "L'école à l'écoute du monde du travail" (2), les comités consultatifs au collégial, etc...

Parlant de ces expériences de liaison école-travail, le CPQ déplore le caractère spontané et sporadique de ces actions (qui le plus souvent dépendent d'initiatives personnelles et sont circonscrites au niveau local ou régional), leur manque de continuité, le manque de coordination et leur aspect parcellaire, etc... De plus, déjà en 1974, cette association patronale reprochait au ministère de l'Education de refuser de recenser et d'évaluer les mécanismes de consultation et d'échange entre le collégial et l'industrie.

Devant les propositions du ministère : comités mixtes éducation-monde du travail, convention éducation-travail, le

---

(1) CPQ, (1980), op. cit., p. 23-24. Les nombreuses citations des mémoires du CPQ dans les documents du ministère de l'Education sont à cet égard significatifs.

(2) Ce colloque a été organisé conjointement par le Conseil scolaire de l'Ile de Montréal et les Associations patronales suivantes : La Chambre de commerce du district de Montréal, le Conseil du patronat du Québec, l'Association des manufacturiers canadiens, The Montreal Board of Trade et l'Association des marchands détaillants du Canada.

Conseil du patronat se plaint de l'imprécision de ces énoncés. Ne connaissant ni les modalités d'applications, ni les interlocuteurs impliqués, il n'ose s'avancer plus avant. Contrairement à une structure trop "élevée" de type convention éducation-travail chapeautant les comités mixtes, le patronat privilégie une structure regroupant les entreprises d'un même secteur économique ou encore d'une région.

Malgré ces réticences, le patronat représenté par le Conseil du patronat de Québec entend participer au contrôle (du moins partiel) de l'enseignement professionnel, et ceci à divers niveaux. Ainsi, cette association qui s'est estimée lésée par l'application de la loi 49 sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre, aimerait revenir à l'esprit de cette loi. Les employeurs aimeraient obtenir plus de pouvoir qu'il n'ent ont actuellement dans les commissions de formation professionnelle (CFP), entre autres le pouvoir de donner elles-mêmes de la formation. De plus, au lieu de limiter le rôle de ses commissions à l'admission, la publicité, l'évaluation post-formation et à l'administration de plan de formation, le Conseil du patronat demande que celles-ci s'occupent de l'analyse qualitative des emplois, de l'estimation des besoins, de la sélection des candidats et plus important encore, de la détermination des contenus des programmes de formation. Enfin, le Conseil du patronat déplore le fait que les comités consultatifs régionaux ne soient plus convoqués depuis 1977 par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Pour ce qui est du contrôle de la formation, c'est surtout au niveau de la reconnaissance des acquis que le patronat entend accentuer son rôle. Appuyant le projet gouvernemental d'une double reconnaissance des acquis, le patronat privilégie ce qu'il appelle "la qualification professionnelle" qui sanctionnerait "les exigences

de base pour avoir accès à l'exercice d'un métier"; celles-ci se limiteraient aux connaissances et aux habiletés nécessaires pour remplir convenablement une fonction de travail.

> "C'est ce que l'employeur est intéressé à savoir et que ne lui dit pas nécessairement le fait pour un candidat de détenir un diplôme de secondaire V." (1)

En 1976, on est encore plus clair.

> "A mon sens, l'école devrait d'alleurs prendre modèle sur l'entreprise privée pour organiser un système d'enseignement qui, tout en étant fortement hiérarchisé, ne s'embarasse pas de prérequis ou de diplômes pour permettre des transferts, ou des promotions verticales." (2)

Le diplôme constitue en quelque sorte une entrave pour l'employeur mais l'intérêt du patronat pour la double reconnaissance des acquis ne se limite pas à ces seules considérations. Exigeant être consulté pour déterminer les exigences de qualification à remplir pour chaque fonction de travail en vue du certificat de qualification (3), les représentants des entreprises y voient la possibilité :

> "de faire intégrer dans les profils de formation leurs propres exigences de qualifications pour l'emploi, indépendemment des exigences académiques." (4)

---

(1) CPQ, (1980), op. cit., p. 21-22

(2) CPQ, (1976), Exposé de M. Ghislain Dufour, Les entreprises et le niveau collégial, P. 6.

(3) Le Conseil du patronat du Québec pense que cela s'effectue actuellement en partie au plan de carrière du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre.

(4) CPQ, (1980), op. cit., p. 22-23.

Le Conseil du patronat estime même que ceci aurait pour conséquence de donner plus d'importance à la formation pratique. Car pour remplir les exigences de qualification professionnelle, l'élève pourrait utiliser aussi les stages, l'apprentissage sur le tas ou l'alternance éducation-travail. L'entreprise entend aussi déterminer le cas échéant les pré-requis et les contenus de formation. Enfin, le patronat regrette vivement une ancienne structure existant au moment des écoles de métiers. Le "comité de vérification ou d'évaluation" où les représentants des entreprises faisaient passer des examens pratiques aux étudiants et étudiantes pour tester leur compétence.

Par rapport à la division des tâches, le patronat concède une responsabilité première au ministère de l'Education, les politiques de celui-ci devant toutefois être encadrées dans une politique de main-d'oeuvre dont la responsabilité incomberait au ministère du Travail et de la Main-D'oeuvre. Enfin, par rapport au rôle de l'école dans l'enseignement professionnel, le patronat estime que l'institution scolaire n'a pas le monopole de la formation professionnelle. L'entreprise entend s'occuper d'une partie de la formation dans les limites exposées plus haut.

Pour ce qui est des autres associations patronales, la Chambre de commerce de la province de Québec se borne à demander l'établissement de mécanismes de consultation entre le monde de l'éducation et celui du travail de sorte que l'école réponde aux besoins du marché du travail. Quant à l'Association des industries forestières du Québec, elle appuie les mécanismes de coordination déjà en place (de type GIPEX, CLECES), tout en regrettant le peu de diffusion de leurs travaux. On se limite à demander de mieux structurer les interrelations entre les milieux d'éducation et le monde du travail. Cette association veut aussi être présente lors de la mise sur pied des comités mixtes éducation-travail. Elle

s'estime d'autre part déçue que l'on ne mentionne même pas la participation du monde du travail dans l'élaboration de la carte scolaire et de la répartition des options professionnelles.

Type de formation privilégiée :

Quel est donc le type de formation privilégiée par le patronat. Donne-t-on priorité à une formation plus générale (dans le sens d'une formation ne préparant à aucune spécialisation menant directement à un métier) ou à une formation professionnelle, celle-ci menant directement à une fonction du travail ? Les contenus de formation que l'on veut encourager touchent-ils principalement à l'acquisition de savoir-faire bien définis ou à ce que nous avons appelé la socialisation-moralisation ?

Pour le Conseil du patronat, la finalité de l'enseignement professionnel est la préparation à un métier. (1) L'insistance sur la qualification professionnelle par rapport aux "disciplines académiques" montre bien sur quoi le patronat veut insister. En enseignement collégial, il est encore plus clair,

> "Il ne s'agit pas de faire disparaître les cours se rattachant à la "culture générale", mais plutôt d'adapter le contenu de ces cours aux besoins spécifiqurs des élèves du secteur professionnel, i.e. en tenant compte des fonctions de travail qu'ils auront à exercer." (2)

C'est à une dé-généralisation de la formation générale donnée dans l'enseignement professionnel à laquelle on veut arriver et son adaptation plus stricte à son utilisation future dans

---

(1) CPQ, (1980), op. cit., p. 3.

(2) Ibid., p. 12.

un emploi précis. De même, les contenus de formation seront comme on l'a vu très proches des fonctions de travail, mais ne se limiteront pas à cette seule composante.

> "Contrairement à ce qu'on affirme parfois, les besoins et les attentes des employeurs en ce qui concerne la main-d'oeuvre ne se limitent pas à la qualité de la formation technique, bien que celle-ci soit évidemment très importante. Au-delà de ces connaissances ou habiletés techniques, l'entreprise tient aussi à embaucher des gens qui ont une réelle valeur sur le plan personnel, valeur qui les rend aptes à assumer des responsabilités et à progresser dans les fonctions de travail." (1)

Pour le Conseil du patronat, la compétence professionnelle se définit comme suit :

- la capacité technique de bien exercer une fonction de travail;
- la capacité de s'adapter facilement aux changements fréquents qu'impose l'évolution du marché du travail;
- la capacité de bien exercer ses droits et responsabilités des travailleurs (sic). (2)

Sur ce dernier point, on ajoute :

> "Les employeurs, pour leur part, entendent par "formation de base" d'abord des connaissances plus solides, bien sûr, mais surtout un système de valeurs qui font d'un individu un citoyen responsable et un travailleur compétent." (3)

---

(1) CPQ, (1980), op. cit., p. 11.

(2) Ibid., p. 8.

(3) Ibid., p. 11 (le souligné est de moi, T.H.).

La Chambre de commerce pour sa part précise :

> "(...) certaines constantes demeureront valides. Une bonne formation de base, une attitude responsable et positive, un esprit ouvert, le désir d'apprendre et le goût de l'initiative sont des valeurs individuelles qui trouveront toujours preneurs." (1)

La socialisation - moralisation a donc beaucoup d'importance pour le patronat. Lors du colloque "L'école à l'écoute du monde du travail" ne disait-on pas :

> "Les jeunes travailleurs issus de l'enseignement professionnel ont besoin de formation complémentaire et doivent apprendre à s'adapter aux conditions et à la cadence du travail industriel : ils ne peuvent le faire qu'au sein d'une entreprise." (2)

De plus, jugeant que l'enseignement professionnel a été le grand perdant de la réforme des années '60, le Conseil du patronat préconise l'autonomie du secteur professionnel par rapport au général par l'instauration de campus séparé, et ceci principalement au collégial, afin d'éviter entre autres la "contagion" de cégep général.

> "Finalement, les milieux industriels voient d'un très mauvais oeil les contestations sporadiques qui ont cours dans certains cégeps et, à tort ou à raison, ils peuvent difficilement éliminer la pssibilité qu'une partie des étudiants du professionnel y participe. Etant donné que ces jeunes doivent déboucher directement sur le marché du travail, il

---

(1) Létourneau, Jean-Paul, (mars 1981), Chambre de commerce de la province de Québec, Cégepropos, no 72, p. 46.

(2) Conseil scolaire de l'Ile de Montréal, (12 avril 1980), Colloque L'école à l'écoute du monde du travail, p. 102 (le souligné est de moi, T.H.).

> est compréhensible que l'industrie québécoise agisse avec prudence dans le recrutement de techniciens qui pourraient se révéler plus tard des contestataires "professionnels" à l'intérieur de leur propre entreprise." (1)

Quant aux autres associations (Chambre de commerce et Association des mines de métaux), elles sont du même avis que le Conseil du patronat à l'effet que la formation générale (les cours communs à l'enseignement général et professionnel) occupent une place exagérée dans les programmes du collégial. L'Association des industries forestières se borne à revendiquer une formation plus polyvalente.

4.5 CONCLUSION :

La patronat, et plus spécifiquement le Conseil du patronat du Québec a donc, on l'a vu, une position structurée sur l'éducation en général, et plus spécifiquement sur l'enseignement professionnel. Robert Parisé disait même à l'Association canadienne de la formation professionnelle en 1980.

> "Le Conseil du patronat s'est penché avec persévérance, sinon avec obstination sur la situation de l'enseignement professionnel au Québec."

Le patronat semble relativement satisfait des énoncés de politique du ministère en matière de formation professionnelle des jeunes. Globalement, la remise en question de la fréquentation scolaire dans l'entreprise, de même que l'organisation-consolidation de structures de liaison organiques école-travail sont appréciées du

---

(1) CPQ, (1973), Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation sur l'enseignement des techniques industrielles, p. 6.

patronat (1). Par contre, ayant d'instaurer chez lui des formules de formation, il désire certaines incitations matérielles de même que l'assurance que les contenus de formation et les programmes seront conformes à ses intérêts. Le discours patronal ressemble à celui de l'Etat sur plusieurs points mais les buts visés sont plus précis, les exigences plus strictes.

Le patronat tente actuellement d'accentuer son contrôle sur l'enseignement professionnel. La formation dans l'entreprise et une place plus grande au sein de structures de liaison où il peut avoir sinon un poids prépondérant, du moins significatif, en sont le moyen.

---

(1) Le ministère s'est toutefois rétracté sur la remise en question de la fréquentation scolaire obligatoire, à cause en autres des protestations du mouvement syndical.

5.0 L'ETAT A L'ECOUTE DU PATRONAT

Le patronat ne fait pas que s'intéresser à certains problèmes d'ordre scolaire. Il cherche à ce que ses désirs deviennent réalité et un de ses moyens d'action est l'envoi de mémoires au gouvernement.

Nous avons vu comment en général on est satisfait, du côté patronal, des énoncés de politique du ministère en matière de formation professionnelle. De plus, les représentants des entreprises semblent profiter d'une oreille très attentive au sein de l'Etat. Lors des discussions du Livre blanc sur les collèges au Québec, le Conseil du patronat allait plus loin et disait:

> "Le CPQ accueille favorablement les diverses mesures de relance proposées dans le Livre blanc (les collèges du Québec T.H.) pour donner un nouvel essor à l'enseignement professionnel, puisque la plupart de ces mesures se trouvent à correspondre assez exactement à bon nombre de recommandations qu'avait déjà formulées le CPQ dans ses interventions antérieures : mentionnons, parmi ces mesures de relance qui nous semblent positives :" (1)

- Les centres spécialisés
- Les comités collèges-travail
- Les stages en industrie
- Les stages d'observation et
- Les projets de fins d'études pour la formation pratique.

---

(1) CPQ, (1978), Réactions du CPQ au Livre blanc du ministère de l'Education du Québec intitulé : Les collèges du Québec, p. 1-2.

En France, B. Charlot et M. Figeat (1979) montrent comment la réforme Haby répond aux desiderata du patronat en instaurant des réformes demandées par le CNPF (Confédération nationale du patronat français), entre autres le cycle d'observation, les stages en entreprise et l'instauration de filières courtes. Plus récemment, l'implantation en France de mesures comme le Pacte national pour l'emploi, les contrats emploi-formation (1), les stages pratiques en entreprise, (mieux connus sous le nom de stage Barre, du nom du ministre qui les a chapeautés), correspond aux demandes élaborées par le CNPF, à son Assemblée générale du 18 janvier 1977. Au sommet de Deauville en 1978, le patronat s'est fait plus insistant dans ses exigences de contrôle, et dans la demande de formation dans l'entreprise (alternance de type ouest-allemand).

Quoique moins organisé que le patronat français et quoique un peu moins spécifique dans ses exigences, le patronat au Québec n'en réussit pas moins à faire entendre son point de vue, et plus important encore, à faire pencher la balance de son côté. C'est pourquoi nous pouvons dire que l'Etat est à l'écoute du patronat. Les énoncés de politiques du ministère de l'Education que nous avons étudiés répondent assez bien, semble-t-il, aux desiderata du patronat, si on se fie au degré de satisfaction de celui-ci.

Pierre Fournier (1979) voit les politiques de l'Etat comme étant le résultat d'un compromis entre le monde des affaires et le gouvernement, dans le sens que la patronat réussirait à déterminer l'orientation des politiques générales (2). B. Charlot et M. Figeat (1979) vont encore plus loin et disent:

---

(1) Il est à noter que certains contrats emploi-formation existaient en 1975.

(2) L'auteur parle ici des politiques générales et non pas seulement de celles qui concernent le domaine éducatif.

"Toute réforme <<pédagogique>> est avant tout socio-politique et est l'oeuvre commune du patronat et de l'Etat." (1)

Sans aller trop loin dans une analyse qui pourrait sembler "instrumentaliste" ou qui pourrait laisser croire que les politiques scolaires se limitent à une simple négociation entre représentants du patronat et représentants du gouvernement, nous croyons toutefois que le patronat joue effectivement un rôle dans l'orientation des politiques scolaires. Ainsi, le Conseil du patronat dit même avoir "abondamment participé" par exemple aux recherches du Conseil supérieur de l'éducation dans l'élaboration du rapport Nadeau. Mais les représentants des entreprises ne se limitent pas à un lobbying annuel ou même mensuel pour faire valoir leurs intérêts. Les politiques scolaires sont inscrites dans les rapports sociaux et les diverses organisations syndicales, de parents, etc... font aussi valoir leurs intérêts et cherchent à exprimer leurs exigences, quoique celles-ci soient le plus souvent peu ou pas entendues, ou pire, non prises en compte par les dirigeants politiques. De plus, une politique scolaire n'est pas confinée aux limites du politique. Le patronat ne dispose pas seulement d'un certain pouvoir sur la scène politique. C'est lui qui détient en grande partie les places sur le marché du travail, facteur déterminant. Le rapport de force penche donc de façon plus favorable du côté du patronat.

Mais les rapports état-patronat par rapport à l'enseignement professionnel évoluent dans le temps et sont actuellement à un point tournant. Nous avons vu que l'intérêt du patronat pour l'enseignement professionnel existe depuis un certain temps déjà.

---

(1) Charlot, B.; Figeat, M., (1979), "L'école aux enchères", op. cit., p. 84 (le souligné est de moi, T.H.).

Parlant du cas français, B. Charlot et M. Figeat précisent:

> "L'ingérence du patronat dans l'école publique a été officialisée, comme nous l'avons vu, après la Seconde Guerre Mondiale, avec l'accord des "partenaires sociaux". Mais les objectifs et les formes de cette ingérence se modifient en fonction des transformations du système capitaliste". (1)

Au Québec, le point de vue organisé et public du patronat s'est fait entendre relativement récemment (la création entre autres du Conseil du patronat ne date que de 1969). Toutefois des associations patronales et même des entreprises privées se sont exprimées dès la fin du siècle dernier. De plus, comme nous l'avons vu au chapitre premier, le patronat contrôlait directement en bonne partie l'enseignement professionnel, contrôle qu'il a progressivement perdu au profit de l'Etat. Peu à peu, et malgré le rôle de plus en plus important de l'Etat en enseignement professionnel, le patronat tentait de garder pour le moins un oeil sur le système, par l'entremise des comités consultatifs, des comités paritaires, des commissions de formation professionnelle, etc.... (2) Il est important de préciser que le rôle accru de l'état dans cette filière d'enseignement ne présentait pas que des aspects négatifs pour le patronat, le déchargeant de certaines obligations. L'école pouvait très bien assumer la tâche de former de bons travailleurs(euses) pour un certain temps.

---

(1) Ibid. p. 84-85. Les auteurs parlent surtout ici de position structurée émise publiquement.

(2) Une étude de l'importance de sa participation et de son pouvoir effectif dans ces instances permettrait d'approfondir notre connaissance du phénomène.

Mais maintenant, les temps ont changé et il semble que le patronat entende reprendre les rênes d'un pouvoir qu'il avait peu à peu perdu. Même si temporairement l'action de l'Etat a pu lui sembler positive, le patronat a souvent blâmé le rapport Parent, la création des cégeps, ces réformes ayant "dévalorisé" l'enseignement professionnel. Les critiques des entreprises envers les produits de l'école ne cessent de mentionner la non-adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, l'esprit trop critique des étudiants etc... etc... Mais même si depuis que l'Etat contrôle directement cette filière d'enseignement, le patronat n'a cessé de formuler ses critiques, actuellement, elles se font selon la "manière forte" pour employer l'expression de B. Charlot et M. Figeat. Les liaisons entre l'école et l'industrie ne sont pas nouvelles, elles sont seulement plus claires. La crise actuelle permet simplement au patronat de se montrer sous un jour plus dur, et non plus continuellement camouflé derrière une phraséologie d'apparence humaniste. (1)

> "Ce que nos enfants connaîtront, et ce à quoi il faut les préparer, c'est une société basée sur la propriété privée des moyens de production". (2)
>
> "Tant mieux si, par surcroît, mes employés se sentent valorisés en tant que personnes. Mais ce qui m'intéresse avant tout, c'est qu'ils accomplissent bien la tâche qu'ils sont chargés de faire." (3)

---

(1) Qui persiste encore quelquefois.

(2) CPQ, (mai 1980), op. cit., p. 11-12.

(3) Dufour, Ghislain, (8 octobre 1980), Notes pour une conférence devant l'Association québécoise pour la formation et la performance, p. 9.

Voilà un langage qu'il aurait été plus difficile de tenir il y a quelques années.

De son côté, l'Etat ne semble pas craindre outre mesure les ambitions de contrôle du patronat. Dans un contexte de crise et dans une période où l'école n'a jamais autant été critiquée de toutes parts, il est en effet tentant et nécessaire pour l'Etat de faire assumer une partie de la formation par l'entreprise. Déjà la politique québécoise de développement culturel était claire à ce sujet.

> "A propos de l'enseignement professionnel, il est légitime de se demander si les cégeps ne sont pas chargés indûment d'une fonction qui relève en partie du marché du travail. En ce moment, les fonds publics sont utilisés pour préparer une main-d'oeuvre professionnelle spécialisée au bénéfice des entreprises. Par ailleurs, celles-ci marquent souvent leur insatisfaction envers la formation professionnelle que les jeunes ont reçue au cégep : elles la disent trop théorique, mal appropriée au développement technologique, trop limitée. Il serait probablement normal que les employeurs qui accueillent des jeunes travailleurs au sortir du cégep se chargent de la formation professionnelle spécifique dont ils ont besoin. L'expérience de périodes de stage alternant avec l'enseignement dans le milieu du travail a été positive partout où elle a été tentée. Au cégep (comme à l'université) il faudra pousser la réflexion dans ce sens, examiner les possibilités d'un enseignement partagé avec l'entreprise, mettre au point une pédagogie appropriée à ce type de formation." (1)

(1) Gouvernement du Québec, (1978), La politique québécoise de développement culturel, Québec, éditeur officiel, 2 tomes, p. 431-432.

De plus, d'un point de vue patronal, la formation dans l'entreprise et les structures de liaisons organiques pourraient s'avérer intéressantes dans la perspective d'avoir un contrôle serré sur la formation professionnelle.

On semble donc orienter de plus en plus l'enseignement professionnel vers les intérêts immédiats du patronat, et en ceci, l'Etat et le patronat semblent s'entendre relativement bien. La latitude dont disposait l'appareil scolaire en période de prospérité devra être contrôlée plus sérieusement. L'Etat est bien à l'écoute du patronat, et de plus, d'une façon très attentive.

Qu'il y ait eu contact ou pas entre le gouvernement et le patronat avant la rédaction finale des énoncés de politique du gouvernement importe plus ou moins, et relève beaucoup plus de la petite histoire. Ce qu'il est important de cerner, dans le développement actuel de ces politiques, ce sont les intérêts sous-jacents, le pourquoi et les conséquences de telles politiques pour les étudiants et étudiantes qui les subiront.

6.0 LES LIAISONS DANGEREUSES : LE POURQUOI ET LES CONSEQUENCES DES NOUVELLES FORMULES DE FORMATION

"Alternance pour la formation des O.S. et manoeuvres, polyvalence pour la formation des ouvriers qualifiés : tel est l'idéal pour le C.N.P.F."

B.Charlot; M. Figeat, (1979) L'école aux enchères", p. 175.

Nous avons parlé des nombreuses critiques du patronat et de l'Etat face à l'enseignement professionnel et de la recrudescence de celles-ci ces dernières années. Devant ces faits, on peut se poser la question : pourquoi soudainement tant parler de non-adéquation de l'école aux besoins du marché du travail ? Pourquoi une telle remise en question de la formation donnée dans l'appareil scolaire et son corollaire : l'instauration de formules de formation dans l'entreprise.

Utilisant l'échec scolaire, les nombreux abandons, l'insatisfaction grandissante (et il faut le dire souvent justifiée) des étudiants et étudiantes, rendant l'école responsable du haut taux de chômage des 15-24 ans, mettant en parallèle les pourcentages de jeunes sans qualifications professionnelles et le manque de main-d'oeuvre qualifiée, estimant nécessaire de trouver des formules "adaptées" aux non-scolarisables, on préconise qu'une partie de la formation s'effectue dans l'entreprise. Pourquoi l'insistance sur de telles formules ?

6.1 LE POURQUOI :

Un moins grand besoin de main-d'oeuvre qualifiée dû à une déqualification massive du travail, un modelage idéologique plus efficace dans l'entreprise, la possibilité d'un contrôle plus direct de la formation et celle de pouvoir en partie reposer sur l'entreprise permettent d'expliquer ce phénomène, ceci compte tenu du contexte de crise actuel.

En effet, une formation dans et contrôlée par l'entreprise est vue comme permettant de lutter contre les valeurs des étudiants et étudiantes rébarbatifs qui refusent de plus en plus le monde du travail jugé aliénant. Le patronat craint la contagion du cégep général, se plaint du manque de sens pratique des frais émoulus de l'enseignement professionnel et veut rabaisser les aspirations trop élevées des étudiants et étudiantes. Pour ce faire, il considère de plus en plus que rien ne vaut un bain hâtif dans l'entreprise. Cette formation constitue une vaste entreprise de socialisation-moralisation de la jeune force de travail, opération qui serait plus efficace dans l'entreprise.

Enfin, dans un contexte de crise aigüe, l'Etat voit dans son intérêt de réduire sa participation à la formation et d'en faire reposer une partie sur l'entreprise.

> "La situation économique est difficile pour les entreprises, les travailleurs et les gouvernements. Les dépenses publiques sont soumises à des restrictions et font davantage l'objet de choix budgétaires priorisés.
>
> La consultation confirme les inquiétudes des milieux au sujet des responsabilités mal définies qui engendrent des chevauchements et une mauvaise coordination des actions des intervenants en formation professionnelle.
>
> Malgré ces difficultés, il faut noter qu'il existe de nombreuses ressources matérielles et financières disponibles en formation professionnelle et de nombreuses ressources humaines désireuses de s'engager davantage dans le développement de ce secteur et qui ont la compétence pour le faire. Il importe donc de trouver le modèle qui nous permettra de favoriser le développement de la formation professionnelle des jeunes en tenant compte des réalités et des contraintes".(1)

(1) MEQ, (25 septembre 1980), p. 62.

La remise en question de l'école (qui passe aussi pour le Conseil du patronat par celle de la fréquentation scolaire obligatoire) et le développement de formules de formation dans l'entreprise pourraient s'avérer utile pour le patronat car, malgré son discours, il :

> "cherche à obtenir le plus rapidement possible et en plus grand nombre des jeunes sortant du système scolaire avant la scolarité obligatoire ou considérés << sans formation>>". (1)

Même si des études plus poussées seraient nécessaires pour étayer de façon encore plus sûre cette affirmation, nous croyons que certains indices permettent d'aller dans ce sens. Ainsi, l'OCDE qui "coordonne" l'organisation de la formation dans les pays industrialisés prône de telles formules depuis les années '70. En 1978, réunissant les ministres de l'éducation des pays membres, elle disait :

> "La forte expansion de l'éducation dans les pays membres depuis le début des années '60 s'est traduite par une nette augmentation du nombre des personnes actives ayant reçu une instruction plus poussée et a fait naître des espérances et des aspirations plus hautes en matière d'emploi, de carrière, de statut social et d'occasions de satisfaction et d'épanouissement personnel par le travail. Mais la structure générale de l'emploi dans l'économie, le contenu des tâches, les conditions de travail et les modes de gestion n'ont pas suivi cette évolution vers le haut de l'éducation et des aspirations". (2)

---

(1) Charlot, B.; Figeat, M., (1979), op. cit., p. 110.

(2) OCDE, Documents préparatoires à la réunion des ministres de l'éducation dans David, Hélène; Bernier, Colette (s.d.), A l'ouvrage, l'organisation du travail au Québec, IRAT, p. 31.

La politique québécoise de développement culturel endosse cette analyse. Décrivant les caractéristiques du marché du travail elle dit :

> "La spécialisation et la division excessives des travaux ont entraîné la création d'emplois dénués d'intérêt, fastidieux, qui requièrent peu de qualification et dont la cadence est établie de façon rigide". (1)

Le patronat semble vouloir des produits "semi-finis" (2) dont il complétera lui-même la formation chez lui. Les besoins en force du travail qualifiée sont donc peut-être moins importants que ne le laisse entendre le patronat.

De plus, la formation donnée dans l'entreprise offre, du point de vue patronal toujours, des avantages que ne peut apporter l'école. En effet, parmi les deux fonctions de l'école, à savoir l'acquisition des savoir-faire et celle de la socialisation-moralisation, la seconde pourrait s'avérer plus "rentable" si elle s'accomplissait à l'intérieur de l'entreprise, où dominent les normes de productivité, la hiérarchie, la discipline d'usine ou de bureau etc... Dans un contexte où les savoirs techniques sont moins nombreux ou face auxquels on s'intéresse moins, l'employeur estime qu'il est préférable de sortir le plus rapidement possible les futurs ouvriers(ères) et employés(es) de l'appareil scolaire.

---

(1) Gouvernement du Québec, (1978), "La politique québécoise de développement culturel", op. cit., p. 213.

(2) Selon l'expression de Charlot, B.; Figeat, M., (1979), op. cit.

Parmi ces ressources, on entend compter sur l'entreprise. Même si les documents insistent peu sur les aspects strictement financiers, on peut penser que le fait de reposer en partie sur l'entreprise réduira la part de l'Etat, et ceci malgré les mesures incitatives (degrèvement d'impôt, subventions) que l'on risque d'instaurer.

6.2 LES DANGERS

La formation dans l'entreprise existe déjà sous diverses formes, principalement à l'éducation des adultes mais aussi en formation professionnelle initiale des jeunes. Toutefois, dans leurs formes actuelles, ces formules ne sont ni coordonnées, ni comprises dans un plan d'ensemble.

Même si aucune évaluation de ces expériences de formation pour les jeunes dans l'entreprise n'a été faite au Québec (et elle s'avérerait essentielle), on peut d'ores et déjà dégager certaines conséquences possibles des formules préconisées.

L'adaptation stricte de la formation aux fonctions du travail et la socialisation-moralisation donnée par l'entreprise comportent à notre avis certains dangers. Réduisant la formation de base, source de main-d'oeuvre bon marché, ces formules de formation risquent de mener l'ensemble des étudiants et étudiantes qu'on y enverra à des voies sans issues.

La mise en place de ces formules de même que la limitation de la formation acquise à l'école impliquent une réduction de la formation de base et sa structuration selon les besoins stricts de l'entreprise. Le gouvernement lui-même reconnaît ce fait:

(.) MEQ, (25 septembre 1980), p. 62.

> "Sous le contrôle premier des employeurs, l'apprentissage tend souvent à fournir une formation spécialisée répondant, à la limite, aux seuls besoins de l'entreprise" (...)
> (Parlant des frais assumés par l'employeur T.H.)
> "Cela incite également les employeurs à minimiser le plus possible les coûts d'apprentissage. Cette réduction des coûts entraîne inévitablement une faible structuration des programmes, une restriction du temps consacré à la supervision des apprentis, la présence de formateurs moins qualifiés". (1)

De même, la Commission Jean, dans ses hypothèses de solution précise:

> "Les employés(es) de la grande entreprise considèrent que le type de formation qu'on leur offre est strictement conçu en fonction des besoins de leur entreprise. Ils jugent la formation trop étroite de telle sorte qu'ils développent une forte dépendance vis-à-vis de l'entreprise qui les a formés. Cet état de fait conduit à une spécialisation jugée trop poussée qui ne permet pas de développer une connaissance globale et complète d'un métier, d'une technique ou d'un domaine. Avec ce type de formation, le(la) travailleur(euse) ne peut aspirer qu'à une mobilité verticale puisqu'il lui devient de plus en plus difficile avec les années de changer d'employeur". (2)

Le(la) futur(e) employé(e) risque donc d'être prisonnier(ère) ou pour le moins limité(e) à la formation acquise à l'endroit où il (elle) aura fait son stage, son apprentissage, etc....

Pierre Paquet (1982 (3) qui a analysé la formation professionnelle en entreprise pour les adultes, mais dont les conclusions peuvent s'appliquer du moins en partie à celle des jeunes,

---

(1) Gouvernement du Québec (1978), "La politique québécoise de développement culturel", op. cit., p. 223.

(2) Commission d'étude sur la formation des adultes (1981), L'éducation des adultes au Québec : Hypothèse de solution. Document de travail. Montréal, ministère des Communications, p. 105-106. (Le souligné est en caractère gras dans le texte, T.H.).

(3) Paquet, Pierre, (1982), Association d'éducation du Québec, Citoyen, ton éducation t'appartient, p. 21.

(puisqu'on veut s'en inspirer), montre qu'il est rare que la formation donnée par l'employeur lui-même soit sanctionnée par un diplôme, et, le cas échéant, elle est rarement transférable d'une entreprise à l'autre. De plus, la formation acquise n'est même pas reconnue sous la forme d'une rémunération plus élevée, d'un changement de poste, d'une promotion, ou même d'une reconnaissance de l'expérience acquise. Il est fort à parier que de telles tendances se répéteront avec peut-être plus d'intensité au niveau de la formation professionnelle des jeunes. En effet, comment sera reconnu le temps passé comme stagiaire?

Etant donné la double reconnaissance des acquis encouragée par le gouvernement, le patronat n'aura pas à reconnaître le diplôme d'étude secondaire qu'il qualifie de diplôme ne sanctionnant que des connaissances académiques. On tente donc d'éliminer ou en tout cas de réduire la portée du diplôme à sa dimension diplôme-maison, ce dernier étant non reconhu ou au mieux par une seule entreprise. On donnera un substitut de titre, ou même un diplôme dévalorisé, ou peut-être même rien du tout. Le patronat peut ainsi déqualifier le jeune travailleur et la jeune travailleuse de deux façons : en réduisant sa formation au strict minimum et en le(la) dépouillant de son titre. (1)

Etant donné le peu de mécanismes de contrôle prévus, l'entreprise peut très bien ne donner aucune formation, ou celle qui concerne très directement le poste de travail. Les témoignages des stagiaires Barre regorgent d'exemples dans ce sens. (2)

---

(1) Voir à ce sujet Bourdieu, P.; Boltanski, Luc, (1975), "Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction", Actes de la recherche en sciences sociales, 1975, no. 2, p. 95-108.

(2) Piettre, F.; Shiller, D. (1979), La mascarade des stages Barre. Les jeunes, les femmes et le Pacte national pour l'emploi. Paris, Maspéro, 159 pages.

De plus, la formation en entreprise risque fort de ne servir qu'à fournir de la main-d'oeuvre bon marché aux employeurs. Un gestionnaire d'entreprise consulté en vue de l'implantation d'un système coopératif avec le cégep de Hull disait :

> "La disponibilité d'une main-d'oeuvre bon marché leur semble plus importante qu'une initiation au travail telle que définie dans les objectifs de l'enseignement coopératif". (1)

Les stagiaires apprentis etc ... étant peu ou pas payés, ou encore leurs salaires étant remboursés par l'Etat, l'employeur dispose donc de jeunes bras peu dispendieux, et par surcroît dociles et malléables.

De plus, comme leur statut est temporaire, il n'est nullement besoin de les licencier. Toujours parmi les commentaires recueillis au cégep de Hull on pouvait entendre :

> "C'est très bien, ça nous permettra de former du personnel sans que nécessairement on soit obligé de le garder s'il ne répond pas à nos besoins". (2)

Ces formules permettent aussi d'effectuer une sélection du personnel car le stage terminé, l'employeur est à même de savoir lesquels (les) sont les plus embauchables".

---

(1) Cégep de Hull, (1973), Enseignement coopératif, Rapport préliminaire, Hull, p. 21.

(2) Ibid., p. 24.

Pire, de telles formules risquent de provoquer un exode encore plus rapide de l'école, en laissant croire à une pseudo-situation d'emploi, et en donnant l'illusion d'un aller-retour, entre l'école et le travail. L'argumentation des énoncés de politique utilise souvent le lien supposé entre la formation professionnelle des jeunes et celle des adultes, l'individu pouvant alterner les périodes de formation et celles de travail. Ainsi, on donne l'impression que les étudiants(tes)-travailleurs(euses) pourront profiter d'une formation plus tard, après avoir connu le marché du travail.

C'est toute la mystification de l'éducation continue et de la complémentarité de la formation des jeunes et de celle des adultes. Or, dans les faits, il s'agit bien d'une illusion, car il en est tout autrement. En 1979-80, le Conseil supérieur de l'éducation déplore que certaines clientèles soient oubliées dans l'accès à l'éducation aux adultes, parmi lesquelles on retrouve les jeunes travailleurs(euses) ayant quitté l'école avant la fin des études secondaire, ce que confirme la Commission Jean. Les critères d'entrée sont resserrés dans les programmes fédéraux de cours préparatoires à la formation professionnelle. L'âge d'entrée est maintenant de 20 ans au lieu de 16 ans et on doit avoir quitté l'école depuis deux ans au lieu d'un an, ce qui réduit d'autant l'éligibilité. (1)

Enfin, Nicole de Maupéou-Abboud montre que dans certains cas la formation dans l'entreprise de type alternance école-travail

(1) Le récent accord Canada-Québec vient toutefois de modifier le statut d'adulte. Maintenant, toute personne de 16 ans et plus est considéré comme adulte, ce qui aura d'autres implications qui dépassent toutefois notre propos.

réduit la combativité des étudiants et étudiantes.

> "Tout en se gardant de faire des généralisations à partir des quelques résultats qui viennent d'être présentés, on est tenté de se demander si les nouvelles institutions qui se mettent en place pour faciliter l'insertion des jeunes sans qualification initiale dans le monde du travail ne contribuent pas à émousser les moyens de défense de la jeune force de travail éduquée à la socialiser de façon anticipée à un monde professionnel qui n'est nullement prêt à reconnaître les qualifications acquises et à les rémunérer en conséquence". (1)

6.3 CONCLUSION

Qu'apporteront ces nouvelles formules aux étudiants et étudiantes qui les suivront ? Qu'en retireront-ils ? Une formation au rabais qui de plus les livrera pratiquement pieds et poings liés à l'entreprise, avec très peu de possibilités de compléter leur formation dans l'avenir. Ceux et celles qui autrefois étaient dirigés dans les voies scolaires de relégation se verront maintenant confinés aux formules de formation dans l'entreprise. La pseudo-élimination des filières n'est qu'un leurre et les unités capitalisables, les programmes à durée variable, la formation dans l'entreprise les recréeront sous une autre forme, extérieure en partie cette fois à l'appareil scolaire.

Même les plus récalcitrants du patronat qui évoquent certains désavantages : importance des coûts, nécessité de formateurs dans l'entreprise, bouleversement ou pour le moins changement ou ralentissement dans la production etc... verront leurs "efforts"

---

(1) Maupéou-Abboud, Nicole de, (1978), Entre l'école et l'entreprise, op. cit., p. 186.

compensés par l'obtention d'une main-d'oeuvre peu chère (pour ne pas dire gratuite) et peu ou pas organisée, destinée plus tard aux travaux les plus déqualifiés et les plus sous-payés, sans grande possibilité de s'en sortir. Le résultat de ces formules : le développement d'un large volet de main-d'oeuvre confinée au travail précaire, au statut éternellement temporaire, une nouvelle couche prolétarisée.

Ces mesures comportent selon nous des dangers car elles risquent de raffermir la main-mise du patronat, cette fois d'une façon plus directe, sur l'enseignement professionnel. Le fait de donner la formation dans l'entreprise lui permet d'évaluer directement celle donnée par l'école, et ainsi de modifier ses exigences en fonction des impératifs de l'industrie, par l'entremise des structures de liaisons organiques école-travail.

7.0 CONCLUSION GENERALE

"L'aptitude naturelle et le goût pour l'alternance vont se révéler chez un nombre croissant de jeunes dans les années qui viennent !"

B. Charlot; M. Figeat, (1979), L'école aux enchères, p. 174.

L'enseignement professionnel est donc en train de subir de profondes transformations. Comme nous l'avons démontré, le contrôle du patronat sur l'enseignement professionnel s'accentuera si les politiques du ministère sont mises en application, tant dans le sens d'une privatisation de cette filière d'enseignement que dans celui d'un contrôle patronal plus serré sur l'appareil public.

L'entreprise est en voie de supplanter l'école, au moins pour une partie de la formation, par une systématisation plus grande des formules de formation hors des murs de l'école. Ces nouvelles politiques amèneront aussi un nouveau découpage des responsabilités entre l'Etat et le patronat, entre le ministère de l'Education et le ministère du Travail et de la Main-D'oeuvre et enfin entre les gouvernements fédéral et provincial.

Alors que jusqu'à tout récemment on aurait pu difficilement ne serait-ce qu'envisager la remise en question de l'instruction obligatoire, voilà que certains des énoncés de politique du ministère tentaient de miner une mesure qui était qualifiée d'intouchable par le mouvement syndical. Devant les protestations soulevées lors de la consultation, (principalement de la part des organisations syndicales) le ministère est revenu en partie sur cette décision, du moins de façon formelle. Allant même au début jusqu'à une remise en question juridique de la loi d'instruction obligatoire, (ce qui dans ce cas rendait légal des abandons prématurés considérés comme illégaux), il se rétracte en prétextant que dans les faits l'élève se doit au moins de terminer sa douzième année. Il reste qu'actuellement, au lieu de saper ouvertement la fréquentation

scolaire obligatoire, on utilisera la fin de la période de scolarité obligatoire pour occuper les récalcitrants(tes) de l'école en les projetant directement sur les lieux du travail.

En France, la prolongation de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans s'est concrétisée dans les faits par de nombreuses dérogations, la diminution de l'âge d'entrée dans certaines formations et par la restauration de certaines formes d'apprentissage. Elle a provoqué aussi la diversification des filières de formation de même que leur restructuration jusqu'à l'intensification des formules hors de l'école. Contradictoirement, l'allongement de la période de scolarité obligatoire apportait avec lui une négation de l'école : les formations dans l'entreprise. On est passé des classes de transitions-pratiques, qui occupaient les élèves jusqu'à l'âge limite de fréquentation scolaire obligatoire à l'immersion précoce dans les lieux du travail.

Au Québec, la scolarité obligatoire et son prolongement ont aussi amené leurs cortèges de filières, mais la formation dans l'entreprise pour les jeunes est restée à un stade plus embryonnaire et en tout cas beaucoup moins organisé qu'en France par exemple. Avec les politiques actuelles, sous le couvert d'une pseudo-suppression des filières, on recrée plus que les anciens clivages. On introduit une sous-filière professionnelle déscolarisée. C'est là qu'iront se former les nouveaux "déshérités de l'école". (1)

Ceci amène des transformations profondes dans le type de formation que recevront les futurs étudiants et étudiantes. Il est en effet important de souligner qu'il existe une différence fondamentale entre une formation dirigée directement par le patronat,

---

(1) Voir la représentation graphique au Tableau 3.

TABLEAU 3

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES FILIERES ET SOUS-FILIERES DE L'APPAREIL SCOLAIRE AVEC LES ENONCES DE POLITIQUE DU MINISTERE DE L'EDUCATION

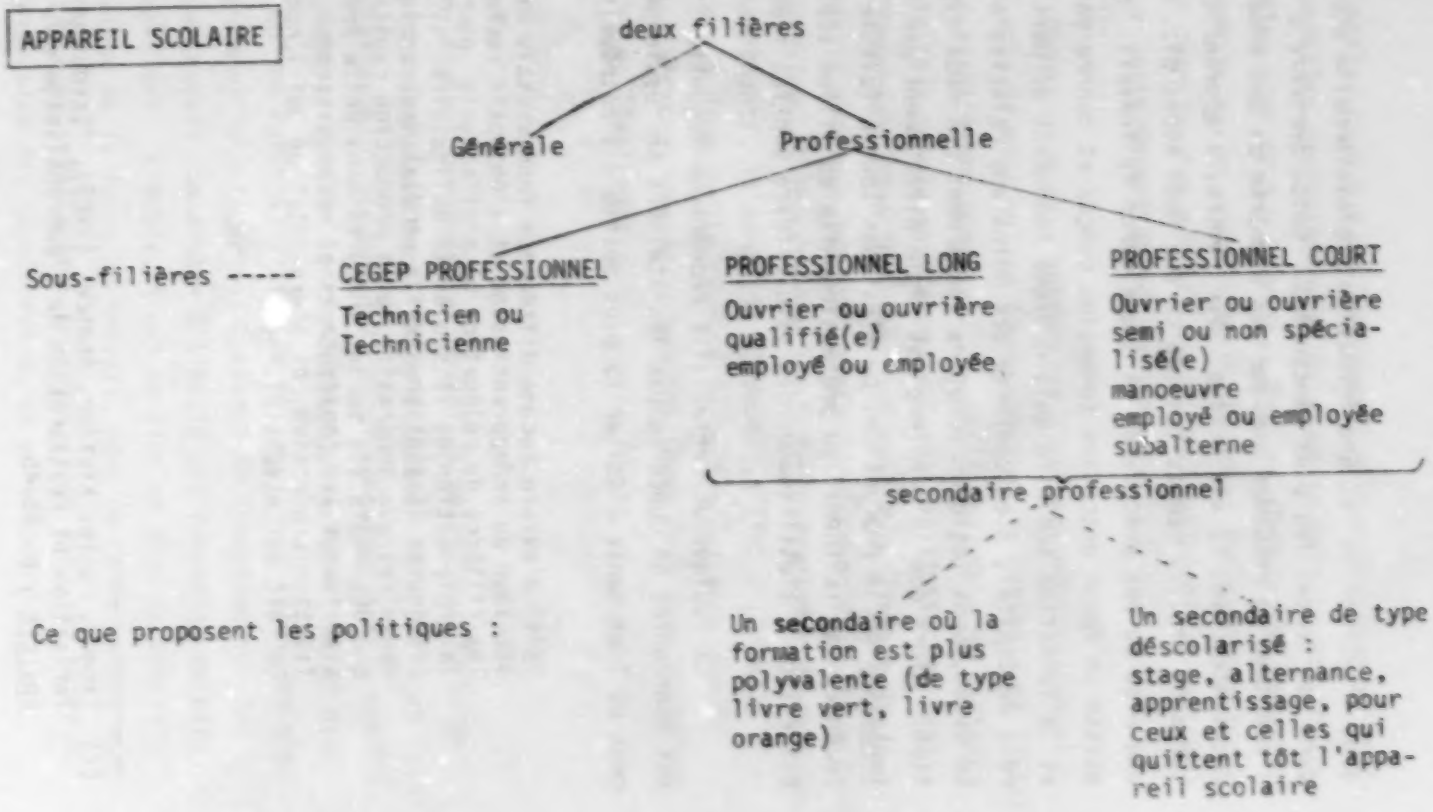

dans l'entreprise et une formation professionnelle scolaire même dans ses formes les plus dénaturées. Cette dernière a du moins l'avantage de retarder quelque peu l'entrée de ces étudiants et étudiantes dans la vie active. Par contre, l'apprentissage, l'alternance etc..., compte tenu de ce que nous avons dit, représentent une mise au pas précoce de la jeune force de travail. De plus, il existe un fossé entre une formation conçue et donnée par le patronat et la formation scolaire qui, quoique répondant en partie aux intérêts du capital, n'en conserve pas moins une relative autonomie. En effet, deux logiques opposées gouvernent ces deux types de formation. Alors que la première est régie directement par les impératifs immédiats de la production, ce n'est pas tout à fait le cas de la seconde, car la formation professionnelle en milieu scolaire ne mène pas illico à l'utilisation des savoir-faire sur les lieux du travail.

La logique de rentabilité économique auquelle l'entreprise est confrontée ne concerne pas les ateliers professionnels, même ceux où l'on tente d'imiter le plus possible l'entreprise.

> "S'il n'existe aucune différence fondamentale entre le rôle attribué au préapprentissage et l'objectif recherché dans les filières de relégation où s'effectuait, pour beaucoup, la prolongation de la scolarité obligatoire, il reste que les jeunes étaient soustraits pendant deux années supplémentaires aux impératifs de la production capitaliste alors que désormais ils seront intégrés dans cette production avec toutes les conséquences et effets attendus : leur utilisation productive, et l'exploitation qui l'accompagne. Ce fait est essentiel." (1)

---

(1) Tanguy, Lucie; Kieffer, Annick, (1975), "Extension de la scolarisation et restauration de l'apprentissage en France", op. cit., p. 45-46.

Car enfin, ce n'est pas seulement le lieu physique où s'effectue le formation professionnelle qui importe mais la possibilité de contrôle qu'on peut y exercer. Or, les formules de formation dans l'entreprise et les structures de liaisons école-entreprise donnent trop de main-mise au patronat. C'est pourquoi un contrôle extérieur sur cette formation est si important.

Une formation dans l'entreprise n'est pas nécessairement mauvaise en soi, de même qu'une formation sous le contrôle de l'Etat n'est pas nécessairement positive. Au contraire, dans un contexte différent, le fait qu'une partie de la formation s'effectue dans l'entreprise pourrait même impliquer une meilleure liaison de la théorie et de la pratique, une meilleure préparation à la vie active. Mais pour ce faire, il importe que les propres étudiants et étudiantes, les enseignants, le monde de l'éducation etc... puissent avoir leur mot à dire sur le type de formation qui sera donné. Dans le cas contraire, une "distance critique" doit être conservée entre l'école et l'entreprise.

Que laissent présager ces nouvelles politiques ? Selon nous, l'application des énoncés de politique va beaucoup plus loin que l'intégration plus étroite de l'enseignement professionnel dans la logique de rentabilité immédiate de la formation et plus loin aussi qu'une rationalisation de celle-ci. En effet, on n'en est plus seulement à calquer les contenus de formation sur les fonctions de travail, on enlève à l'école une formation qu'elle donnait auparavant. L'école, à qui de plus en plus on confiait la reproduction de la force du travail, même de celle menant aux fonctions les plus subalternes, ne remplissant plus ses mandats, (ni la transmission des savoir-faire, et pire encore ni la

socialisation-moralisation qui y aurait perdu de son efficacité,) on confie au patronat la formation de ceux et celles qui quittent prématurément l'école.

De nouveaux rapports entre l'école et l'entreprise sont en train de s'instaurer. Le changement actuel ne va pas dans le sens d'un retour en arrière, d'une simple contre-réforme, c'est tout un nouveau mode de gestion de la force de travail, un bouleversement du rapport formation initiale - formation des adultes qui est en train de s'organiser.

On continue à voir l'éducation comme un "investissement", mais contrairement aux années '60, celui-ci serait plus rentable dans l'entreprise. Dans le contexte de crise immédiat, ces politiques permettent de transférer le chômage d'une classe d'âge à une autre. De plus, si l'on considère les voies de relégation comme une sorte de garderie, on serait donc passé historiquement de la garde en milieu familial à la garde en milieu scolaire. Maintenant, on serait au stade de la garde en milieu de travail.

Les transformations que proposent les énoncés de politique du ministère (qui d'ailleurs sont cohérents avec d'autres politiques : Commission Jean, politique fédérale en matière de formation professionnelle pour les années '80 etc...) mettent donc cette filière d'enseignement devant de nouveaux enjeux.

Le matériel utilisé ne nous a malheureusement pas permis de cerner dans quelle mesure les politiques actuelles favorisent plus l'une ou l'autre fraction du patronat, et nous n'avons pu, compte tenu de la complexité et de l'ampleur du problème, de même que du temps dont nous disposions, développer le troisième temps

de notre recherche i.e. le point de vue des fractions patronales au moyen d'entrevues avec des dirigeants d'entreprises. (1)

Enfin, quoique cette politique soit inscrite dans un contexte de crise mondiale, nous aurions aimé cerner de plus près les aspects spécifiques de cette politique dus au contexte québécois.

Prolongements

Des recherches ultérieures pourraient permettre de pousser certains aspects qui n'ont pu être abordés ici. Nous pensons entre autres au financement de l'enseignement professionnel i.e. les contributions relatives du patronat et des gouvernements fédéraux et provinciaux; l'étude de certains exemples de liaison école-entreprise; celle de certaines expériences de formation sur les lieux de travail, dans la petite et moyenne entreprise et dans la grande entreprise etc... Enfin, la réalité des stages de l'enseignement professionnel nous semble particulièrement importante, ce que nous ferons dans notre projet : Formation scolaire - Formation en entreprise : opposition ou complémentarité ? L'exemple des stages dans l'enseignement professionnel.

(1) Voir Hamel, Thérèse, (octobre 1981), L'enseignement professionnel au Québec : vers une soumission plus étroite de l'école à l'entreprise, 30 pages.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

Livres

- Archambault, Jean (1976), Le réseau secondaire professionnel son histoire, ses caractéristiques et ses fonctions (1955-1974), Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, Thèse de maîtrise, 283 pages.

- Bertrand, Th.; Caron, E. (1958), L'apprentissage, principes et réalisations dans le Québec, Montréal, Ed. Fides, 162 pages.

- Boies, Rémy; Thiffault, Jean-Guy; Boucher, Charles-Henri (novembre 1977), Perspective de l'enseignement professionnel dans la région 03, 117 pages, annexes 182 pages.

- Breton, Lise; Roy, Jean-Luc (1980), L'enseignement professionnel : Bibliographie annotée, Montréal, Centre d'animation de développement et de recherche en éducation, 262 pages.

- CECM (décembre 1972), Etude sur la formation professionnelle, Documents annexés au rapport préliminaire, Annexe V, Lexique commenté sur une sélection de termes clés utilisés en éducation, 106 pages.

- Cégep de Hull (1973), Enseignement coopératif : rapport préliminaire, Hull, 25 pages.

- Charland, Jean-Pierre (1981), L'enseignement spécialisé au Québec, 1867 à 1965, Université Laval, faculté des lettres, Thèse de doctorat, 403 pages. Maintenant publié à l'Institut québécois de recherche sur la culture sous le titre : Histoire de l'enseignement technique et professionnel, 482 pages.

- Charland, Jean-Pierre; Thivierge, Nicole (1982), Bibliographie de l'enseignement professionnel au Québec : 1850-1980, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. Instrument de travail, no 3, 282 pages.

- Charlot, Bernard; Figeat, Madeleine (1979), L'école aux enchères. L'école et la division sociale du travail, Paris, Ed. Petite bibliothèque Payot, 314 pages.

- Clermont-Laliberté, Louise; Bergeron, Hélène; Carter-Gagné, Marlen, Côté, Pierre (1982), Les étudiants et étudiantes de l'enseignement secondaire professionnel court : leur origine sociale et leurs rapports à l'école d'après une analyse d'entrevues, INRS-Education, 570 pages.

- Clermont-Laliberté, Louise (1982), Les étudiants et étudiantes de l'enseignement professionnel court : manifestation d'acceptation ou de rejet de l'école d'après l'observation dans les classes. INRS-Education, R-157, 106 pages.

- Commission des écoles catholiques de Montréal (1979), Services aux étudiants, L'an prochain quoi ? Ecoles et carrières 1979-80, 63 pages.

- Conseil du statut de la femme, (26 octobre 1982), Commentaires du C.S.F. sur le livre blanc du MEQ intitulé La formation professionnelle des jeunes : propositions de relance et de renouveau. par Renée Carpentier, 47 pages.

- Conseil supérieur de l'éducation (7 décembre 1978), La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes, Québec, 20 pages.

- David, Hélène; Bernier, Colette (s.d.), A l'ouvrage ! L'organisation du travail au Québec, IRAT, 106 pages.

- Dubar, Claude (1980), Formation permanente et contradictions sociales, Paris, Editions sociales, 223 pages.

- Dumas, Jean-Marc; Bergeron, Hélène; Hardy-Roch, Marcelle (1981), L'enseignement professionnel court au Québec : Bibliographie analytique, Québec, INRS-Education, D-133, 60 pages.

- Ensign, F.C., (1969 réédition du 1921), Compulsory school attendance and child labor, Iowa City, Athens Press.

- Fournier, M.; Halary, Charles (1978), "L'enseignement professionnel au Québec : débats et enjeux", Bulletin du regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec, 1978, vol. 5, no 1, p. 2-29.

- Fournier, Marcel (1980), Entre l'école et l'usine : apprendre à être travailleur, Ville de Laval, éditions coopératives Albert St-Martin, Centrale de l'enseignement du Québec, 128 pages.

- Grégoire, Réginald (1981), La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société : un défi pour toutes les institutions. Etude générale préliminaire. Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, secteur de la planification, 178 pages.

- Grignon, Claude (1971), L'ordre des choses, les fonctions sociales de l'enseignement technique, Paris, Editions de Minuit, 363 pages.

- Hamel, Thérèse (1981), L'obligation scolaire au Québec : lieu et enjeu de la lutte des classes, Université Paris V, René Descartes, Thèse de doctorat de 3e cycle, 448 pages.

- Hardy-Roch, Marcelle; Rhéaume, Denis; Carter-Gagné, Marlen; avec la collaboration d'Hélène Bergeron (1981). Caractéristiques des étudiants du professionnel court à partir de l'analyse de leur cheminement scolaire. Rapport de première étape basé sur l'étude des dossiers scolaires. Québec, ministère de l'Education, Direction de la recherche, secteur de la planification, 218 pages.

- Lévesque, M.; Sylvain, L. (1982), Après l'école secondaire : étudier ou travailler. Choisit-on vraiment ? Conseil supérieur de l'éducation, Québec, Direction des communications, 634 pages. Spécialement le chapitre 2, troisième partie, p. 187 à 205.

- Maupéou-Abboud, Nicole de (1977), en collaboration avec Dominique Le Borgne et Jacques-Marc Matter, Entre l'école et l'entreprise. Etude de dix actions de formation en alternance destinées à des publics jeunes sans qualification initiale. Première partie : Analyse sociologique des situations de formation. Paris, Groupe de sociologie du travail, CNRS, 205 pages.

- Maupéou-Abboud, Nicole de (1978), en collaboration avec Dominique Le Borgne et Jacques-Marc Matter, Entre l'école et l'entreprise. Etude de dix actions de formation en alternance destinées à des publics jeunes sans qualification initiale. Deuxième partie : Variations des exigences des jeunes et de leur mode d'apréhension de la formation et du travail, Paris, Groupe de sociologie du travail, CNRS, 213 pages.

- Maupéou-Abboud, Nicole de (1978b), "Division du travail et formation", La division du travail, colloque de Dourdan, Paris, Editions Galilée, 336 pages, p. 141-145.

- Maupéou-Abboud, Nicole de (1978c), La formation des employés qualifiés des services. Vers une discordance rentable entre l'éducation et le statut. La division du Travail. Colloque de Dourdan, Paris, Editions Galilée, 336 pages, p. 179-191.

- Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre (juillet 1977). La satisfaction des étudiants en formation professionnelle quant à la formation reçue, Québec, 75 pages.

- Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre (1979), Enquête auprès des finissants de juin 1977 de l'enseignement professionnel du niveau secondaire, Document synthèse, Québec, 144 pages.

- Piettre, F.; Schiller, D. (1979), La mascarade des stages Barre. Les jeunes, les femmes et le Pacte national pour l'emploi, Paris, Maspéro, 159 pages.

- Tanguy, Lucie (1976), Le capital, les travailleurs et l'école, l'exemple de la Lorraine sidérurgique, Paris, Maspéro, 225 pages.

- Tanguy, Lucie (1978), "L'alternance école-production en R.F.A.". La formation professionnelle initiale des ouvriers et des employés. CNRS, 42 pages.

- Visseaux, Emile X., (1977), Rapport sur les stages effectués par les élèves de classe préprofessionnelle de niveau et de classe préparatoire à l'apprentissage. Evaluation d'ensemble du dispositif, Paris, ministère de l'Education, 44 pages.

- Wagner, Kristine; Warck, René (1973), Les déshérités de l'école. Enquêtes sur les classes de transition et terminales pratiques, Paris, Maspéro, Cahiers libres 249-250, 257 pages.

Articles

- André, Gérard; Bellanger, Guy; Derrien, Albert (1972), "Classes de transition et démocratisation scolaire. Le grain de sable", Politique aujourd'hui, sept. 1972, p. 51-61.

- Bourdieu, Pierre; Boltanski, Luc (1975), "Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction", Actes de la recherche en sciences sociales, 1975, no 2, p. 95-108.

- Le Devoir, (24 mars 1977), Numéro spécial sur l'enseignement technique et professionnel, 24 pages.

- Le Devoir, (17 janvier 1980).

- Halary, Charles (1979), "L'enseignement professionnel secondaire au Québec", Interventions critiques en économie politique, hiver 1979, no 4, p. 9-39.

- Halary, Charles; Thomas, D. (1981), "Enseignement professionnel : le bond en arrière du ministère", Interventions critiques en économie politique, hiver 1981, no 6, p. 87-126.

- Informes, no 61, novembre 1981.

- Jacquemin, Alix (1980), "Prolongation de la scolarité obligatoire et inégalités sociales". L'orientation scolaire et professionnelle, 1980, 9, no 2, p. 41-160.

- Muel, Francine (1975), "L'invention de l'enfance anormale". Actes de la recherche en sciences sociales, janvier 1975, no 1, p. 60-74.

- Querrien, Anne (1976), "L'école primaire", Recherches, juin 1976, no 23, p. 5-190.

- Tanguy, Lucie; Kieffer, Annick (1975), "Extension de la scolarisation et restauration de l'apprentissage en France", Orientation, no 53, p. 26-50, no 54, p. 151-180.

- Tanguy, Lucie (1978), "L'évolution de la formation des travailleurs manuels" dans La Division du travail colloque de Dourdan, Paris, Editions Galilée, p. 163-179.

- Tanguy, Lucie (1980), "Appropriation et privation des savoirs dans et par l'école", Sociologie et sociétés, vol. XII, no 1, avril 1980, p. 53-67.

- Tanguy, Lucie; Kieffer, Annick (1982), "L'alternance école-production en R.F.A.", L'orientation scolaire et professionnelle, 11, no 1, p. 3-21.

- Tanguy, Lucie; Kieffer, Annick (1982b), "Logique de l'école, logique de l'entreprise : l'exemple de la R.F.A.", Economie et humanisme, no 263, janvier-février 1982, p. 46-59.

SOURCES

Gouvernementales

- Direction générale des réseaux (s.d.). La formation professionnelle des jeunes, 10 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'éducation (15 février 1980). La formation professionnelle au Québec (document de consultation). Québec, 104 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'éducation, Direction des politiques et plans (août 1980), La formation professionnelle

des jeunes, synthèse de la consultation externe, 31 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction des politiques et plans (25 septembre 1980), La formation professionnelle des jeunes au Québec. Québec, Service général des communications, 78 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction des politiques et plans (23 octobre 1981), La formation professionnelle des jeunes. Proposition de contenu, 87 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education (1982), La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau, 87 pages.

Patronales

- Association des industries forestières du Québec limitée (mai 1980), Document : La formation professionnelle au Québec, 4 pages.

- Association des mines de métaux du Québec Inc., (mai 1980), Mémoire sur la formation professionnelle, 17 pages.

- Chambre de commerce de la province de Québec (mai 1980). Résolution adoptée lors du congrès annuel en novembre 1979.

- Chambre de commerce de la province de Québec (mars 1981), Jean-Paul Létourneau. "Les finissants du secteur professionnel des cégeps une culture scientifique insuffisante", Cégepropos, no 72, p. 43-47.

- Conseil du patronat du Québec (février 1972). Recommandations du Conseil du patronat du Québec à l'Honorable François Cloutier ministre de l'Education et relatives à la création, par le gouvernement du Québec, d'un groupe de travail responsable de suggérer des structures susceptibles de réaliser une meilleure intégration école-travail, Montréal, 4 pages.

- Conseil du patronat du Québec (octobre 1973), Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation sur l'enseignement des techniques industrielles soumis par le Conseil du patronat du Québec, Montréal, 21 pages.

- Conseil du patronat du Québec (avril 1974), Mémoire au Conseil supérieur de l'éducation sur l'enseignement professionnel et particulièrement des techniques physiques, Montréal, 20 pages.

- Conseil du patronat du Québec (décembre 1975), Mémoire au ministre de l'Education sur le cégep après le Rapport Nadeau, Montréal, 17 pages.

- Conseil du patronat du Québec (3 juin 1976), Exposé de M. Ghislain Dufour (le Conseil du patronat du Québec) "Les entreprises et le niveau collégial" au congrès d'orientation de la Fédération des cégeps, 10 pages.

- Conseil du patronat du Québec (janvier 1977), Mémoire à l'Honorable René Lévesque, premier ministre du Québec : "Certaines questions qui se posent au Québec d'aujourd'hui", Montréal, 22 pages.

- Conseil du patronat du Québec (22 novembre 1978). "Réactions du C.P.Q. au Livre blanc du ministère de l'Education du Québec intitulé : "Les collèges du Québec", 3 pages.

- Conseil du patronat du Québec (30 mars 1979), Mémoire à la commission d'enquête sur le congé-éducation et la productivité, Montréal, 23 pages.

- Conseil du patronat du Québec (8 octobre 1980). Notes pour une conférence de M. Ghislain Dufour vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec, devant l'association québécoise pour la formation et la performance, Montréal, 20 pages.

- Conseil du patronat du Québec (mai 1980), Mémoire du Conseil du patronat au ministre de l'Education au sujet du document de consultation intitulé la formation professionnelle au Québec. Mai 1980, 42 pages.

- Conseil du patronat du Québec (décembre 1980), Mémoire soumis à la commission d'étude sur la formation des adultes. Sujet : La formation professionnelle des adultes du Québec, Montréal, 20 pages.

- Conseil du patronat du Québec (22 septembre 1981), Notes pour une conférence de M. Ghislain Dufour vice-président exécutif, Conseil du patronat du Québec devant l'association de placement universitaire et collégial. "Les entreprises et les jeunes diplômés", Montréal, Hôtel Windsor, 15 pages.

OUVRAGES SPECIAUX

Gouvernement

- Commission d'étude sur la formation des adultes (1981), L'éducation des adultes au Québec : Hypothèses de solution. Document de travail, Montréal, Ministère des communications, 389 pages.

- Commission d'étude sur la formation des adultes (1982). Apprendre : une action volontaire et responsable. Enoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente. Abrégé, Montréal, ministère des Communications, 44 pages.

- Conseil supérieur de l'éducation (1975), Le collège. Rapport sur l'Etat et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, Service général des communications, 247 pages.

- Gouvernement du Québec (1978), La politique québécoise de développement culturel, Québec, éditeur officiel, 2 tomes, 472 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education (1977), L'enseignement primaire et secondaire au Québec. Livre vert, Québec, Service général des communications, 147 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education (1978), Les collèges du Québec. Nouvelle étape. Projet de Gouvernement à l'endroit des cégeps, Québec, éditeur officiel du Québec, 79 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education (1979), L'école québécoise. Enoncé de politique et plan d'action, Québec, Service général des communications, 163 pages.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de développement pédagogique (octobre1981), L'abandon scolaire, publié conjointement avec la Direction générale des réseaux, ministère des Communications, 35 pages.

- Ministère de l'Education, Direction générale de l'enseignement collégial, Cahiers de l'enseignement collégial, 1981-1982, 1. 1. Renseignements généraux. Disciplines, programmes professionnels, Québec.

- Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963 à 1966), Québec, ministère de l'Education, 5 tomes, Tome 1, 140 pages; Tome 2, 404 pages; Tome 3, 391 pages; Tome 4, 244 pages; Tome 5, 290 pages.

- Rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (1962), Québec, Tome 1, 266 pages, tome 2, 334 pages.

Patronat

- Asche, F. Marion; Vogler, Daniel E. (1980). "Assessing employer satisfaction with vocational education graduates" : information series no 204, Ohio State University, Columbus, National Center for research in vocational education, 41 pages.

- Centre des dirigeants d'entreprise (août 1968), Le centre des dirigeants d'entreprise et l'éducation des adultes, Montréal. Les cahiers de l'ICEA, no 8-9, 185 pages.

- Chambre de commerce de la province de Québec (juin 1978), Communication de la Chambre de commerce de la province de Québec sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire au Québec, 8 pages.

- Chambre de commerce de la province de Québec (décembre 1980), Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, 19 pages.

- Conseil scolaire de l'Ile de Montréal (12 avril 1980), Colloque, L'école à l'écoute du monde du travail, Montréal, 110 pages.

- Fourcade, Bernard; Ricaud, Yves de (1979), "Les stratégies patronales face à l'évolution récente de l'enseignement technique", Sociologie du travail, no 3, p. 225-249.

- Fournier, Pierre (1979), Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976, Ville Lasalle, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, 308 pages.

- Harvey, Edward B. (1980), Barriers to employer sponsored training in Ontario : results of a field survey : a study prepared for the Ministry of colleges and universities, Ontario, 113 pages.

- Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) (1965), Enquête sur le rôle de l'entreprise en éducation des adultes pour l'année 1963, Montréal, 2 volumes, 253 pages.

- (ICEA) (1979) par Richard Nantel, Les programmes de formation professionnelle pour adultes au Québec. Un portrait commenté des ressources offertes aux travailleurs(euses) et chômeurs(euses), Montréal, 101 pages.

- Johnson, Conrad F. (1975), L'enseignement professionnel collégial et les entreprises dans la région no 3, S.L., 365 pages.

- Martinet, R.A. (1975), "Quelques réflexions sur la formation en industrie et ses avantages", Canadian vocational journal, V. 11, p. 38-43.

- Savard Baby, Michèle (1980), Le syndicalisme patronal dans la construction, Laval, Editions Coopératives Albert St-Martin, 160 pages.

- Statistiques Canada. Division de l'éducation (1973), Formation dans l'industrie 1969-70. Ottawa, 76 pages.

Syndicats

- CEQ (1979), L'enseignement professionnel et la division du travail, Québec, 20 pages.

- CEQ (mars 1979), Un pas en avant, deux pas en arrière. Position de la CEQ sur l'école québécoise du MEQ, 23 pages.

- CEQ (mai 1980), La formation professionnelle au Québec : critique du projet de politique du MEQ, CG-115, Québec, 28 pages.

- CEQ (1980), Complément au document CG-2 suite à la parution du nouveau document sur la formation professionnelle des jeunes au Québec, Québec, 4 pages.

- CEQ (1981), La proposition du MEQ sur la formation professionnelle : un recul pour le Québec, Les dossiers CEQ, D-7914, Québec, 58 pages.

- CEQ (s.d.), Innover au passé. Les enjeux du Livre orange tels que vus par des spécialistes de l'éducation, 53 pages.

- "L'enseignement professionnel : un secteur à revaloriser", Ligne directe, vol. 1, no 6, numéro spécial, (1973), p. 11-13.

- "L'enseignement professionnel : Pour qui ? Pourquoi ? Ligne directe, vol. 5 no 6, (avril 1977), p. 11-24.

- CSN (février 1981), Mémoire préliminaire de la CSN à la commission sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, 48 pages.

- FNEQ (1980), Nouveau pouvoir, no 1, septembre 1980.

- FNEQ (mars 1981), "La formation professionnelle des adultes", Nouveau pouvoir, Montréal, 66 pages.

- FTQ (1980), Mémoire présenté par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) à la Commission d'enquête sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, 64 pages.

- Projet de recherche FEP-FTQ (juillet 1980), Positions patronales face au congé-éducation payé, Service d'éducation de la FTQ, 51 pages.